

# **BULLETIN DES SEANCES**

**du**

**Grand Conseil**

**du**

**Canton du Valais**

**SESSION ORDINAIRE DE MAI 2009**



## **MEMORIAL**

**des**

**Grossen Rates**

**des**

**Kantons Wallis**

**ORDENTLICHE MAISESSION 2009**

**57<sup>e</sup> législature / 57. Legislaturperiode**

**(2009 - 2013)**

**VOLUME 92**

## **LISTE DES ORATEURS / REDNERLISTE**

**Addor Jean-Luc, UDC**

*Décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la modernisation des programmes informatiques du SCC, la remise des déclarations fiscales par Internet et l'automatisation des procédures de taxation, MAI 2009, entrée en matière (06.05.2009) / discussion de détail (07.05.2009)*

**Bagnoud Anne-Christine, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)**

*Décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la modernisation des programmes informatiques du SCC, la remise des déclarations fiscales par Internet et l'automatisation des procédures de taxation, MAI 2009, entrée en matière (06.05.2009)*

*Développement postulat 3.156, MAI 2009 (06.05.2009)*

**Bregy Philipp Matthias, CVPO**

*Développement motion 1.279 Laura Kronig (suppl.), (Entwicklung der Motion 1.279 Laura Kronig (Suppl.)), MAI 2009 (08.05.2009)*

**Bressoud François, PDCB**

*Décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la réalisation d'un centre de compétence trafic lourd (CCTL), d'une place de stockage des poids lourds (SPL), d'un centre de contrôle régional des véhicules (CCRV), des locaux de la base territoriale de la Police cantonale de St-Maurice et d'un projet routier permettant la gestion des flux de véhicules s'y rapportant à St-Maurice, MAI 2009, entrée en matière (06.05.2009)*

**Bridy Pascal, PDCC**

*Décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la réalisation d'un centre de compétence trafic lourd (CCTL), d'une place de stockage des poids lourds (SPL), d'un centre de contrôle régional des véhicules (CCRV), des locaux de la base territoriale de la Police cantonale de St-Maurice et d'un projet routier permettant la gestion des flux de véhicules s'y rapportant à St-Maurice, MAI 2009, entrée en matière (06.05.2009)*

*Rapport d'activité de la Commission cantonale de protection des données, MAI 2009, discussion générale (07.05.2009)*

**Bruchez Jean-Daniel, PDCB**

*Développement motion 1.287 Grégoire Raboud (suppl.), MAI 2009 (08.05.2009)*

**Cachat Didier, PLR**

*Développement interpellation 3.159, MAI 2009 (06.05.2009)*

**Caillet Alexandre, UDC/SVP**

*Rapports sur l'administration de la justice pour l'exercice 2008, MAI 2009, discussion générale (07.05.2009)*

**Centelleghe Moreno, PLR**

*Décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la réalisation d'un centre de compétence trafic lourd (CCTL), d'une place de stockage des poids lourds (SPL), d'un centre de contrôle régional des véhicules (CCRV), des locaux de la base territoriale de la Police cantonale de St-Maurice et d'un projet routier permettant la gestion des flux de véhicules s'y rapportant à St-Maurice, MAI 2009, entrée en matière (06.05.2009)*

*Décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la modernisation des programmes informatiques du SCC, la remise des déclarations fiscales par Internet et l'automatisation des procédures de taxation, MAI 2009, discussion de détail (07.05.2009)*

**Clausen Diego, CSPO**

*Développement motion 1.279 Laura Kronig (suppl.), (Entwicklung der Motion 1.279 Laura Kronig (Suppl.), MAI 2009 (08.05.2009)*

**Clerc Charles, UDC**

*Décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la réalisation d'un centre de compétence trafic lourd (CCTL), d'une place de stockage des poids lourds (SPL), d'un centre de contrôle régional des véhicules (CCRV), des locaux de la base territoriale de la Police cantonale de St-Maurice et d'un projet routier permettant la gestion des flux de véhicules s'y rapportant à St-Maurice, MAI 2009, entrée en matière (06.05.2009)*

**Crettenand Virginie (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)**

*Développement postulat 3.166, MAI 2009 (06.05.2009)*

**Delessert Frédéric, PLR**

*Développement motion 1.288 Mathieu Fardel (suppl.), MAI 2009 (08.05.2009)*

**Dubois Jérôme (suppl.), PDCB**

*Décision concernant l'octroi d'une subvention pour l'assainissement complet du centre scolaire régional de Bammatta à Naters, MAI 2009, entrée en matière (06.05.2009)*

**Dussex Grégoire, PDCC**

*Développement motion 1.272, MAI 2009 (08.05.2009)*

**Eyer German, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)**

*Décision concernant l'octroi d'une subvention pour l'assainissement complet du centre scolaire régional de Bammatta à Naters (Beschluss betreffend die Gewährung eines Kantonsbeitrages für die Gesamtsanierung des Regionalschulhauses Bammatta in Naters), MAI 2009, entrée en matière (06.05.2009)*

*Développement interpellation 1.289 (Entwicklung der Interpellation 1.289), MAI 2009 (08.05.2009)*

**Gaillard Joël, PDCB**

*Développement postulat 3.157, MAI 2009 (06.05.2009)*

**Gaillard Pascal, PDCC**

*Décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la modernisation des programmes informatiques du SCC, la remise des déclarations fiscales par Internet et l'automatisation des procédures de taxation, MAI 2009, entrée en matière (06.05.2009) / débat final (07.05.2009)*

*Décision concernant l'octroi d'une subvention pour l'assainissement complet du centre scolaire régional de Bammatta à Naters, MAI 2009, discussion de détail (07.05.2009)*

**Grand Erno, CVPO**

*Décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la modernisation des programmes informatiques du SCC, la remise des déclarations fiscales par Internet et l'automatisation des procédures de taxation (Beschluss über die Gewährung eines Verpflichtungskredits zur Modernisierung der Informatikprogramme des KStV, zur Einreichung der Steuererklärungen via Internet und zur Automatisierung der Veranlagungsverfahren), MAI 2009, entrée en matière (06.05.2009)*

**Kuonen Urs, CVPO**

*Développement postulat 3.164 (Entwicklung des Postulates 3.164), MAI 2009 (06.05.2009)*

*Développement interpellation 3.165 (Entwicklung der Interpellation 3.165), MAI 2009 (06.05.2009)*

**Léger Laurent, PDCB**

*Décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la modernisation des programmes informatiques du SCC, la remise des déclarations fiscales par Internet et l'automatisation des procédures de taxation, MAI 2009, entrée en matière (06.05.2009) / débat final (07.05.2009)*

**Levrard Marie-Anne, PDCC**

*Décision concernant l'octroi d'une subvention pour l'assainissement complet du centre scolaire régional de Bammatta à Naters, MAI 2009, entrée en matière (06.05.2009)*

**Loretan Gilbert, président, (CSPO)**

*Allocution inaugurale, MAI 2009 (06.05.2009)*

*Divers, séance du mercredi 6 mai 2009 / séance du jeudi 7 mai 2009 / séance du vendredi 8 mai 2009*

*Commentaires relatifs aux développements/traitements, séance du mercredi 6 mai 2009 / séance du vendredi 8 mai 2009 – Urgences*

*Recours en grâce (Einbürgerungen), MAI 2009 (06.05.2009)*

*Elections diverses (verschiedene Wahlen), MAI 2009 (07.05.2009)*

*Assermentation membres du Tribunal cantonal et procureurs, MAI 2009 (08.05.2009)*

*Intervention finale, MAI 2009 (08.05.2009)*

**Mabillard Yves (suppl.), PLR**

*Développement interpellation 3.160, MAI 2009 (06.05.2009)*

**Maret Marianne, PDCB**

*Développement postulat 3.162 Laura Kronig (suppl.), MAI 2009 (06.05.2009)*

**Maret Véronique, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)**

*Décision concernant l'octroi d'une subvention pour l'assainissement complet du centre scolaire régional de Bammatta à Naters, MAI 2009, entrée en matière (06.05.2009) / débat final (07.05.2009)*

**Massy Mittaz Marie-Noëlle, PDCC**

*Décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la modernisation des programmes informatiques du SCC, la remise des déclarations fiscales par Internet et l'automatisation des procédures de taxation, MAI 2009, entrée en matière (06.05.2009) / débat final (07.05.2009)*

**Michlig Christoph, CSPO**

*Décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la modernisation des programmes informatiques du SCC, la remise des déclarations fiscales par Internet et l'automatisation des procédures de taxation (Beschluss über die Gewährung eines Verpflichtungskredits zur Modernisierung der Informatikprogramme des KStV, zur Einreichung der Steuererklärungen via Internet und zur Automatisierung der Veranlagungsverfahren), MAI 2009, entrée en matière (06.05.2009)*

**Mivelaz Frédéric, PLR**

*Décision concernant l'octroi d'une subvention pour l'assainissement complet du centre scolaire régional de Bammatta à Naters, MAI 2009, discussion de détail (07.05.2009)*

**Monnet-Terrettaz Marcelle, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)**

*Rapports sur l'administration de la justice pour l'exercice 2008, MAI 2009, discussion générale (07.05.2009)*

*Rapport d'activité de la Commission cantonale de protection des données, MAI 2009, discussion générale (07.05.2009)*

**Nigro Pascal, PDCB**

*Développement motion 1.274 Grégoire Raboud (suppl.), MAI 2009 (08.05.2009)*

**Oester-Ammann Maria, CSPO**

*Décision concernant l'octroi d'une subvention pour l'assainissement complet du centre scolaire régional de Bammatta à Naters (Beschluss betreffend die Gewährung eines Kantonsbeitrages für die Gesamtsanierung des Regionalschulhauses Bammatta in Naters), MAI 2009, entrée en matière (06.05.2009)*

**Picon-Furrer Margrit, PDCB**

*Développement postulat 1.277 Markus Truffer, MAI 2009 (08.05.2009)*

**Queloz David (suppl.), PLR**

*Rapport d'activité de la Commission cantonale de protection des données, MAI 2009, discussion générale (07.05.2009)*

**Raboud Grégoire (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)**

*Développement motion 1.274, MAI 2009 (08.05.2009)*

*Développement motion 1.287, MAI 2009 (08.05.2009)*

**Rey Bernard, PLR**

*Développement motion 1.279 Laura Kronig (suppl.), MAI 2009 (08.05.2009)*

**Rey Jérémie (suppl.), PDCC**

*Rapports sur l'administration de la justice pour l'exercice 2008, MAI 2009, discussion générale (07.05.2009)*

**Reynard Mathias (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)**

*Développement résolution urgente 4.001, MAI 2009 (08.05.2009)*

**Richard Claude-Alain, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)**

*Décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la réalisation d'un centre de compétence trafic lourd (CCTL), d'une place de stockage des poids lourds (SPL), d'un centre de contrôle régional des véhicules (CCRV), des locaux de la base territoriale de la Police cantonale de St-Maurice et d'un projet routier permettant la gestion des flux de véhicules s'y rapportant à St-Maurice, MAI 2009, entrée en matière (06.05.2009)*

**Roch Jean-Didier, PDCB**

*Décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la réalisation d'un centre de compétence trafic lourd (CCTL), d'une place de stockage des poids lourds (SPL), d'un centre de contrôle régional des véhicules (CCRV), des locaux de la base territoriale de la Police cantonale de St-Maurice et d'un projet routier permettant la gestion des flux de véhicules s'y rapportant à St-Maurice, MAI 2009, entrée en matière (06.05.2009) / débat final (07.05.2009)*

**Rothen Michel, PDCC**

*Naturalisations, MAI 2009 (06.05.2009)*

**Ruppen Felix, CVPO**

*Décision concernant l'octroi d'une subvention pour l'assainissement complet du centre scolaire régional de Bammatta à Naters (Beschluss betreffend die Gewährung eines Kantonsbeitrages für die Gesamtsanierung des Regionalschulhauses Bammatta in Naters), MAI 2009, entrée en matière (06.05.2009)*

**Ruppen Franz, SVP/Freie Wähler**

*Décision concernant l'octroi d'une subvention pour l'assainissement complet du centre scolaire régional de Bammatta à Naters (Beschluss betreffend die Gewährung eines Kantonsbeitrages für die Gesamtsanierung des Regionalschulhauses Bammatta in Naters), MAI 2009, entrée en matière (06.05.2009)*

**Sauthier-Luyet Anne-Marie, PLR**

*Décision concernant l'octroi d'une subvention pour l'assainissement complet du centre scolaire régional de Bammatta à Naters, MAI 2009, entrée en matière (06.05.2009)*

*Rapports sur l'administration de la justice pour l'exercice 2008, MAI 2009, discussion générale (07.05.2009)*

*Développement postulat 1.277 Markus Truffer, MAI 2009 (08.05.2009)*

**Schmidhalter-Näfen Doris, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)**

*Développement interpellation 3.161 Laura Kronig (suppl.), (Entwicklung der Interpellation 3.161 Laura Kronig (Suppl.)), MAI 2009 (06.05.2009)*

*Développement postulat 3.162 Laura Kronig (suppl.), (Entwicklung des Postulates 3.162 Laura Kronig (Suppl.)), MAI 2009 (06.05.2009)*



*Développement motion 1.279 Laura Kronig (suppl.), (Entwicklung der Motion 1.279 Laura Kronig (Suppl.), MAI 2009 (08.05.2009)*

*Développement interpellation 1.286 (Entwicklung der Interpellation 1.286), MAI 2009 (08.05.2009)*

**Schnydrig Georges, CSPO**

*Décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la réalisation d'un centre de compétence trafic lourd (CCTL), d'une place de stockage des poids lourds (SPL), d'un centre de contrôle régional des véhicules (CCRV), des locaux de la base territoriale de la Police cantonale de St-Maurice et d'un projet routier permettant la gestion des flux de véhicules s'y rapportant à St-Maurice (Beschluss betreffend die Gewährung eines Verpflichtungskredites zur Verwirklichung eines Schwerverkehr-Kompetenzzentrums (SVKZ), eines Schwerverkehr-Stauraums (SVS), eines regionalen Fahrzeug-Kontrollzentrums (RFKZ), von Räumlichkeiten der Territorialbasis der Kantonspolizei St-Maurice sowie eines Strassenprojektes zur Bewirtschaftung des diesbezüglichen Fahrzeugverkehrsflusses in St-Maurice), MAI 2009, entrée en matière (06.05.2009)*

**Théoduloz David, PDCC**

*Décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la modernisation des programmes informatiques du SCC, la remise des déclarations fiscales par Internet et l'automatisation des procédures de taxation, MAI 2009, entrée en matière (06.05.2009) / discussion de détail (07.05.2009)*

*Développement motion 1.275, MAI 2009 (08.05.2009)*

**Truffer Markus, CVPO**

*Développement postulat 1.277 (Entwicklung des Postulates 1.277), MAI 2009 (08.05.2009)*

**Vernay André, PLR**

*Décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la modernisation des programmes informatiques du SCC, la remise des déclarations fiscales par Internet et l'automatisation des procédures de taxation, MAI 2009, entrée en matière (06.05.2009)*

**Vocat Jean-Claude, PLR**

*Rapports sur l'administration de la justice pour l'exercice 2008, MAI 2009, discussion générale (07.05.2009)*

**Walker Salzmann Graziella, CSPO**

*Rapports sur l'administration de la justice pour l'exercice 2008 (Berichte über die Rechtspflege für das Jahr 2008), MAI 2009, discussion générale (07.05.2009)*

**Weger Hans-Ulrich, CVPO**

*Décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la réalisation d'un centre de compétence trafic lourd (CCTL), d'une place de stockage des poids lourds (SPL), d'un centre de contrôle régional des véhicules (CCRV), des locaux de la base territoriale de la Police cantonale de St-Maurice et d'un projet routier permettant la gestion des flux de véhicules s'y rapportant à St-Maurice (Beschluss betreffend die Gewährung eines Verpflichtungskredites zur Verwirklichung eines Schwerverkehr-Kompetenzzentrums (SVKZ), eines Schwerverkehr-Stauraums (SVS), eines regionalen Fahrzeug-Kontrollzentrums (RFKZ), von Räumlichkeiten der Territorialbasis der Kantonspolizei St-Maurice sowie eines Strassenprojektes zur Bewirtschaftung des diesbezüglichen Fahrzeugverkehrsflusses in St-Maurice), MAI 2009, entrée en matière (06.05.2009)*

---

**Cina Jean-Michel, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET):**

*Développement résolution urgente 4.001 Mathias Reynard (suppl.), MAI 2009 (08.05.2009)*

**Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):**

*Décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la réalisation d'un centre de compétence trafic lourd (CCTL), d'une place de stockage des poids lourds (SPL), d'un centre de contrôle régional des véhicules (CCRV), des locaux de la base territoriale de la Police cantonale de St-Maurice et d'un projet routier permettant la gestion des flux de véhicules s'y rapportant à St-Maurice, MAI 2009, entrée en matière (06.05.2009) / débat final (07.05.2009)*

*Développement interpellation 1.289 German Eyer, MAI 2009 (08.05.2009)*

*Heure des questions, MAI 2009 (08.05.2009)*

**Roch Claude, conseiller d'Etat, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS), et président du Gouvernement:**

*Décision concernant l'octroi d'une subvention pour l'assainissement complet du centre scolaire régional de Bammatta à Naters, MAI 2009, entrée en matière (06.05.2009) / débat final (07.05.2009)*

*Développement interpellation 3.159 Didier Cachat, MAI 2009 (06.05.2009)*

*Développement interpellation 3.160 Yves Mabillard (suppl.), MAI 2009 (06.05.2009)*

*Développement interpellation 3.161 Laura Kronig (suppl.), MAI 2009 (06.05.2009)*

*Développement interpellation 3.165 Urs Kuonen, MAI 2009 (06.05.2009)*

*Heure des questions, MAI 2009 (08.05.2009)*

**Tornay Maurice, conseiller d'Etat, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):**

*Décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la modernisation des programmes informatiques du SCC, la remise des déclarations fiscales par Internet et l'automatisation des procédures de taxation, MAI 2009, entrée en matière (06.05.2009) / discussion de détail (07.05.2009) / débat final (07.05.2009)*

*Développement interpellation 1.280 Jean-Luc Addor, MAI 2009 (08.05.2009)*

*Heure des questions, MAI 2009 (08.05.2009)*

**Waeber-Kalbermatten Esther, conseillère d'Etat, cheffe du Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI):**

*Rapports sur l'administration de la justice pour l'exercice 2008 (Berichte über die Rechtspflege für das Jahr 2008), MAI 2009, discussion générale (07.05.2009)*

*Heure des questions, MAI 2009 (08.05.2009)*

# GRAND CONSEIL

## Session ordinaire de mai 2009

---

Séances des 6, 7 et 8 mai 2009

---

### Séance du mercredi 6 mai 2009

*Présidence:* M. le député Gilbert Loretan, CSPO.

Le Grand Conseil a été régulièrement convoqué en session ordinaire pour le mercredi 6 mai 2009, à 9 heures, en son local habituel du Casino, à Sion.

*Hr. Präsident Gilbert Loretan, CSPO, hält die folgende Eröffnungsansprache:*

Sehr geehrter Herr Staatsratspräsident

Sehr geehrte Frau Staatsrätin

Sehr geehrte Herren Staatsräte

Geschätzte Kolleginnen und Kollegen

Liebe Fernsehzuschauerinnen und -zuschauer

Mit Freude darf ich hiermit die erste Session meines Präsidialjahres eröffnen und Sie alle herzlich willkommen heissen.

Es ist für mich eine grosse Herausforderung und alles andere als selbstverständlich, dass Sie mich im März mit dieser Aufgabe betraut haben. Ich zähle natürlich auf Ihre Kooperation. Helfen Sie mit den Parlamentsbetrieb in bewährter Walliser Manier fair und kooperativ zu führen.

Gestatten Sie mir kurz darzulegen was mir das neue Amt bedeutet und skizzieren wie ich meine Aufgabe verstehe und diese auszuüben gedenke. Ich möchte Sie – und das ist mir ein grosses Anliegen – im kommenden Jahr leiten und nicht in irgend einer Weise belehren. Doch denken Sie, es ist leichter zu reden als etwas zu sagen. Dieses Sprichwort möge man sich aber zu Herzen nehmen.

Wir arbeiten als Parlament eng mit dem Staatsrat und der kantonalen Verwaltung zusammen. Sie sind unsere staatspolitischen Partner, denen wir den notwendigen Respekt und ein grundsätzliches Vertrauen entgegen bringen dürfen und sollten.

Dies gibt mir auch die Gelegenheit das Konzept "Wallis" für mein Präsidialjahr zu erklären.

Ziel ist es einerseits die Werte des Wallis näher zu bringen und gleichzeitig die kantonalen Dienststellen einzubinden. Gerade zu Beginn einer neuen Legislatur ist es wichtig, dass man jene Partner näher kennen lernt mit denen man in den thematischen Kommissionen eng zusammenarbeitet.

Hinter jeder Dienststelle sind Personen, die sich Tag für Tag für unseren Kanton einsetzen. Was liegt also näher, als dass man diese Personen auch kennen lernt. Aus diesem Grund wird die jeweilige Dienststelle sich im Saal der verlorenen Schritte präsentieren und auch die Schwerpunkte ihrer Arbeit dem Parlament näher bringen.

Wir beginnen heute mit dem Buchstaben "W" wie Wasser, Energie. Keine Woche, nicht ein Tag vergeht ohne dass Themen wie die Klimaerwärmung und die Nachhaltigkeit im Umweltbereich für Schlagzeilen sorgen. So gesehen stehen in Zukunft die Fragen in Zusammenhang mit der Energieeffizienz, der Wasserkraftnutzung und die Förderung der neuen erneuerbaren Energien im Vordergrund.

Was liegt also näher als die Dienststelle für Energie mit dieser Aufgabe zu betrauen. An dieser Stelle danke ich dem Departementvorsteher sowie Dienstchef Moritz Steiner mit seinen Mitarbeitern, dass sie sich dieser Mehrarbeit angenommen haben und sich präsentieren. Nutzen Sie die Gelegenheit die Arbeit zu begutachten und wir haben uns erlaubt, Ihnen eine Zusammenfassung der Präsentation auszuhändigen.

So weit meine Einführung und nun lassen Sie uns mit der Arbeit beginnen, getreu der Aussage von Marie von Ebner-Eschenbach:

"Müde macht uns die Arbeit die wir liegenlassen und nicht die, die wir tun".

Danke schön.

(...)

Bevor wir nun jetzt definitiv beginnen, schreiten wir noch zu einer **Vereidigung**: Frau **Doris Schmidhalter-Näfen**. Ich bitte Sie sich zu erheben. Die Eidesformel wird Ihnen vom 1. Vizepräsidenten Jean-François Copt verlesen.

*(Eidesformel und feierliches Gelöbnis, siehe Artikel 66 des Reglements des Grossen Rates.)*

Ich danke Ihnen.

Als weiteren Hinweis für jene die heute einen Grossrat vertreten. Sie finden auf Ihrem Pult die Ausweiskarte des Grossrates. Die Suppleanten können diese Karte gegen Ihre eigene bei der Weibelin, Frau Schmid, eintauschen.

Und als letzten Hinweis – Sie sehen auch hier in unserem Saal und auch beim Eingang verschiedene Bilder, die aufgehängt wurden. Sie wurden uns zur Verfügung gestellt vom Direktor der Mediathek Herr Jean-Henry Papilloud und seinem Mitarbeiter Herr Léopold Ballestraz. Die Ausstellung beinhaltet das Thema "die Walliser Schulen".

Ich danke Herrn Papilloud für diese schönen Bilder und bitte Sie, sich diese bei Gelegenheit näher zu betrachten.

*Ordre du jour:*

**Entrée en matière**

1. Décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la modernisation des programmes informatiques du SCC, la remise des déclarations fiscales par Internet et l'automatisation des procédures de taxation

**Eintretensdebatte**

Beschluss über die Gewährung eines Verpflichtungskredits zur Modernisierung der Informatikprogramme des KStV, zur Einreichung der Steuererklärungen via Internet und zur Automatisierung der Veranlagungsverfahren

**Entrée en matière**

2. Décision concernant l'octroi d'une subvention pour l'assainissement complet du centre scolaire régional de Bammatta à Naters

**Eintretensdebatte**

Beschluss betreffend die Gewährung eines Kantonsbeitrages für die Gesamtsanierung des Regionalschulhauses Bammatta in Naters

**Développements: Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS)**

**Entwicklungen: Departement für Erziehung, Kultur und Sport (DEKS)**

3. Postulat du groupe PS/AdG, par la députée Anne-Christine **BAGNOUD**, concernant la décharge d'heures d'enseignement sans préjudice sur le traitement (09.09.2008) (3.156)  
Postulat der PS/AdG-Fraktion, durch Grossrätin Anne-Christine **BAGNOUD**, betreffend Unterrichtsstundenentlastung ohne Lohneinbusse (09.09.2008) (3.156)
4. Postulat des groupes PDCB et PDCC, par le député Joël **GAILLARD**, concernant les bourses et prêts d'honneur – cas particuliers (11.09.2008) (3.157)  
Postulat der PDCB- und der PDCC-Fraktion, durch Grossrat Joël **GAILLARD**, betreffend Stipendien und Ausbildungsdarlehen – besondere Fälle (11.09.2008) (3.157)

5. Interpellation du député Didier **CACHAT** (GRL) concernant la gestion des remplacements par Ecole Services (08.10.2008) (3.159)  
Interpellation von Grossrat Didier **CACHAT** (GRL) betreffend Stellvertretungsmanagement in den Schulen mittels "Ecole Services" (08.10.2008) (3.159)
6. Interpellation du groupe GRL, par la députée (suppl.) Sandrine **CORDONIER**, concernant l'enseignement du sport dans les écoles (09.10.2008) **reprise par le député (suppl.) Yves Mabillard** (3.160)  
Interpellation der GRL-Fraktion, durch Grossrätin (Suppl.) Sandrine **CORDONIER**, betreffend Sportunterricht in den Schulen (09.10.2008) **übernommen von Grossrat (Suppl.) Yves Mabillard** (3.160)
7. Interpellation des députés Marc **KALBERMATTER** (suppl.) et Laura **KRONIG** (suppl.) concernant le partenariat public-privé "L'école sur le Net" – un cheval de Troie? (09.10.2008) (3.161)  
Interpellation von Grossrat (Suppl.) Marc **KALBERMATTER** und Grossrätin (Suppl.) Laura **KRONIG** betreffend Private Public Partnership "Schulen im Netz" – ein trojanisches Pferd? (09.10.2008) (3.161)
8. Postulat des députés Marc **KALBERMATTER** (suppl.) et Laura **KRONIG** (suppl.) concernant l'offensive de formation I – introduction d'une formation initiale obligatoire (09.10.2008) (3.162)  
Postulat von Grossrat (Suppl.) Marc **KALBERMATTER** und Grossrätin (Suppl.) Laura **KRONIG** betreffend Ausbildungsoffensive I – Einführung einer obligatorischen Erstausbildung (09.10.2008) (3.162)
9. Postulat de la députée Franziska **LUTZ-MARTI** (CVPO) et cosignataires concernant des classes pilotes pour le degré élémentaire (13.11.2008) **repris par le député Urs KUONEN** (3.164)  
Postulat von Grossrätin Franziska **LUTZ-MARTI** (CVPO) und Mitunterzeichnenden betreffend Schulversuch für Basisstufe (13.11.2008) **übernommen von Grossrat Urs KUONEN** (3.164)
10. Interpellation de la députée Franziska **LUTZ-MARTI** (CVPO) et cosignataires concernant l'enseignement des langues étrangères à l'école primaire (13.11.2008) **reprise par le député Urs KUONEN** (3.165)  
Interpellation von Grossrätin Franziska **LUTZ-MARTI** (CVPO) und Mitunterzeichnenden betreffend Fremdsprachenunterricht an der Primarschule (13.11.2008) **übernommen von Grossrat Urs KUONEN** (3.165)
11. Postulat des députées Virginie **CRETENAND** (suppl.), Graziella **WALKER SALZMANN**, Claudine **OGGIER**, Marie-Madeleine **BONVIN** et cosignataires concernant: l'histoire aux oubliettes? (13.11.2008) (3.166)  
Postulat der Grossrätinnen Virginie **CRETENAND** (Suppl.), Graziella **WALKER SALZMANN**, Claudine **OGGIER**, Marie-Madeleine **BONVIN** und Mitunterzeichnenden betreffend: damit die Geschichte nicht im hintersten Winkel endet (13.11.2008) (3.166)

### **Entrée en matière**

12. Décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la réalisation d'un centre de compétence trafic lourd (CCTL), d'une place de stockage des poids lourds (SPL), d'un centre de contrôle régional des véhicules (CCRV), des locaux de la base territoriale de la Police cantonale de St-Maurice et d'un projet routier permettant la gestion des flux de véhicules s'y rapportant à St-Maurice

### **Eintretensdebatte**

Beschluss betreffend die Gewährung eines Verpflichtungskredites zur Verwirklichung eines Schwerverkehr-Kompetenzzentrums (SVKZ), eines Schwerverkehr-Stauraums (SVS), eines regionalen Fahrzeug-Kontrollzentrums (RFKZ), von Räumlichkeiten der Territorialbasis der Kantonspolizei St-Maurice sowie eines Strassenprojektes zur Bewirtschaftung des diesbezüglichen Fahrzeugverkehrsflusses in St-Maurice

13. Naturalisations  
Einbürgerungen
14. Recours en grâce (*à huis clos*)  
Begnadigungen (*unter Ausschluss der Öffentlichkeit*)

### **Entrée en matière**

#### **1. DECISION**

**concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la modernisation des programmes informatiques du SCC, la remise des déclarations fiscales par Internet et l'automatisation des procédures de taxation**

### **Eintretensdebatte**

#### **BESCHLUSS**

**über die Gewährung eines Verpflichtungskredits zur Modernisierung der Informatikprogramme des KStV, zur Einreichung der Steuererklärungen via Internet und zur Automatisierung der Veranlagungsverfahren**

*Commission de l'économie et de l'énergie (EE) /  
Kommission für Volkswirtschaft und Energie (VE)*

*et / und*

*Commission des finances / Finanzkommission*



## **Discussion sur l'entrée en matière:**

*M. le député Laurent Léger, PDCB:*

Je profite de cette prise de parole pour saluer, au nom des membres du groupe PDCB, l'entrée en fonction du nouveau Conseil d'Etat. Nous vous souhaitons, et plus particulièrement aux nouveaux membres de ce Conseil, une très grande satisfaction dans l'exercice de votre ministère.

Le groupe PDCB a étudié avec toute l'attention requise le projet de décision pour l'octroi d'un crédit d'engagement concernant la modernisation des programmes informatiques, la remise des déclarations fiscales par Internet et l'automatisation des procédures de taxation.

Le groupe PDCB est favorable à ce projet, attendu, il faut le dire, depuis quelque temps. En effet, il est grand temps que les contribuables valaisans soient égaux au niveau des taxations fiscales. Ce Parlement a déjà soulevé maintes fois les dysfonctionnements du Service cantonal des contributions. Il est important que les contribuables puissent obtenir leurs taxations le plus rapidement possible, car les retards sur les taxations engendrent, par exemple, des subventionnements de caisse maladie versés tardivement, des difficultés lors d'une demande d'emprunt, etc.

Le groupe PDCB trouve la situation actuelle inacceptable et salue le projet d'automatisation des procédures de taxation. Il souhaite que les ressources en taxation se concentrent davantage sur les gros contribuables ou sur les taxations plus complexes au lieu de perdre un temps inadéquat sur les taxations des salariés par exemple.

Notre groupe émet, toutefois, quelques remarques.

Le projet, tel que présenté, prévoit la création de six postes de travail supplémentaires. Nous comprenons ce besoin de personnel pour la réalisation du projet, mais qu'advient-il de ces postes à la fin du projet? Le message ne précise rien à ce sujet. Nous sommes d'avis que ces postes doivent être temporaires pour la durée du projet, car si l'on introduit un outil informatique performant, celui-ci devra engendrer une baisse des ressources humaines.

Concernant l'amélioration des conditions de travail et un nouvel aménagement des locaux, nous sommes d'avis qu'une étude devra être effectuée après la mise en fonction des nouveaux systèmes informatiques. En effet, si ceux-ci engendrent une baisse des ressources humaines nécessaires, les solutions à proposer peuvent être différentes. Notre groupe est aussi d'avis que si le service devait déménager pour trouver des locaux plus spacieux, une étude devrait être menée pour des solutions délocalisées. En effet, une centralisation du service à Sion n'est aujourd'hui et avec les futurs moyens informatiques mis à disposition plus nécessaire. Une ville comme Martigny, par exemple, pourrait très bien accueillir ce service.

Nous avons quelques questions de détail.

Qu'advient-il du système TAO actuel?

Jusqu'à présent, combien le Service cantonal des contributions a-t-il investi, soit en totalité, soit par année, dans le système informatique?

A-t-on comparé avec des systèmes placés dans d'autres cantons le coût par contribuable de ce système informatique ainsi que ses charges d'exploitation?

En attendant les réponses à ses interrogations et en étant conscient que le projet devrait simplifier la prise en charge et le traitement des déclarations fiscales des contribuables valaisans, le groupe PDCB accepte l'entrée en matière.

Merci pour votre écoute.

*Hr. Grossrat Erno Grand, CVPO:*

Auch wir begrüßen den Staatsrat in seiner neuen Zusammensetzung.

Die CVPO hat die Botschaft zum Verpflichtungskredit über 18 Millionen Franken und dem Nachtragskredit von zwei Millionen Franken zum Budget 2009 sorgfältig geprüft.

Wir sind überzeugt, dass die Umstellung der Informatik-Plattform BS2000 auf die neue Plattform SAP baldmöglichst vollzogen werden muss. In den vergangenen Jahren hat die CVPO mehrmals ein angepasstes Informatiksystem für die Steuerverwaltung gefordert.

Diese Informatikumstellung mit einem Nachtragskredit zu beginnen, hinterlässt jedoch einen bitteren Beigeschmack. Wir stimmen der FIKO zu, wenn sie die Einhaltung der drei Kriterien, die Unvorhersehbarkeit, die Notwendigkeit und die Dringlichkeit, als fraglich bezeichnet. Wir sind aber einverstanden – ausnahmsweise – eine weiche Variante der Kriterien anzuwenden. Dies insbesondere mit dem Kriterium " Unvorhersehbarkeit ". Dies ist bei den Haaren herbeigezogen.

Im Wissen um die Wichtigkeit des vorgelegten Projekts befürworten wir das rasche vorwärts gehen. Das Budget 2009 erlaubt diesen Zusatzkredit von zwei Millionen. Es bleibt immer noch ein Budgetüberschuss von 4,2 Millionen Franken. Die doppelte Schuldenbremse ist eingehalten. Wir fordern aber die FIKO auf, in Zukunft alle Kriterien der Vergabe der Nachtragskredite hart zu prüfen um nicht die Glaubwürdigkeit zu verlieren.

Eine Frage an den Staatsrat haben wir aber noch.

Die Einführung einer neuen und leistungsstärkeren Informatik sollte später zu Einsparungen führen. Wie hoch sind diese Einsparungen und wie viel Personal ersetzt das neue System?

Die CVPO ist für Eintreten.

Danke für Ihre Aufmerksamkeit.

*M. le député André Vernay, PLR:*

Tout d'abord, nos félicitations, Madame la conseillère d'Etat, première femme à accéder à ce poste, le parti libéral-radical se réjouit de collaborer avec vous.

Félicitations également aux deux nouveaux conseillers d'Etat, MM. Maurice Tornay et Jacques Melly. Le parti libéral-radical vous assure de sa totale coopération.

Félicitations, pour terminer, au nouveau duo présidentiel, à M. le président Claude Roch, à qui va toute notre sympathie suite au décès de sa maman, et à M. le vice-président Jean-Michel Cina.

Nous formons le vœu pour que cette nouvelle équipe sache amener le paquebot Valais sur la ligne de front des réformes nécessaires à ce canton.

Avant d'aborder le projet d'informatisation qui est proposé à notre étude, nous aimerions obtenir des précisions sur quatre mesures citées à la page 4 du message du Conseil d'Etat et reprises dans le rapport de la commission thématique – il est évident que si vous ne nous donniez pas de réponse aujourd'hui, nous le comprendrions:

1. la mise en place d'une nouvelle organisation avec restructuration de la taxation permettant d'assurer un traitement uniforme des dossiers fiscaux;
2. l'assurance d'une égalité de traitement entre les contribuables;
3. l'offre d'un service optimal aux contribuables;
4. l'amélioration des conditions de travail et un nouvel aménagement des locaux.

Ces quatre mesures sont en cours de réalisation. Pouvez-vous, Monsieur le conseiller d'Etat, nous donner l'état d'avancement de chaque mesure, le catalogue des décisions ainsi que le calendrier de mise en place de ces décisions?

Quant au projet lui-même, il a suscité un certain nombre de questions que voici:

- Quels sont les avantages pour le contribuable valaisan, mais aussi pour le service de la remise des déclarations par Internet et cela comparé au VSTax actuel?
- Quels seront les gains en productivité au terme de l'opération? On peut espérer qu'un projet d'une telle ampleur, avec un tel financement, permettra soit d'économiser du personnel, soit d'augmenter le nombre de taxations par employé.
- Quelle sera votre attitude vis-à-vis des communes: obligation de se raccorder à l'Intranet de l'Etat ou autre voie?
- Les employés ont-ils été consultés par le COPIL informatique?
- La notion d'imprévisibilité a suscité de très vives réactions. Il nous est difficile de comprendre qu'un tel projet n'ait pas été prêt pour le budget 2008. Des directives claires et précises auraient dû être données pour que ce délai soit respecté impérativement.

Notre dernière remarque sera à l'attention de la commission thématique – et nous sommes certains que ce sera fait avec compétence – qui devra veiller à mettre en place les bons indicateurs afin de suivre l'avancement du projet.

Le groupe PLR accepte l'entrée en matière et proposera pour l'article 2 un retour au texte du Conseil d'Etat. En effet, le préavis de la commission des finances est connu et la réserve quant à son approbation du projet n'est plus utile.

De plus, le maintien de la mention des six postes auxiliaires dans le projet de décision nous paraît essentiel. Leur statut est clair: ce sont des auxiliaires engagés pour une durée déterminée et pour faire un travail limité dans le temps; c'est la définition même du statut d'auxiliaire. Libre au Conseil d'Etat de revenir devant le Grand Conseil au terme des travaux en 2013 avec les justificatifs nécessaires s'il s'avérait utile de les engager définitivement. Les exigences de transparence seront ainsi respectées.

*Hr. Grossrat Christoph Michlig, CSPO:*

Auch ich begrüsse den Staatsrat in seiner neuen Konstellation.

Aufgrund des Berichts der GPK vom November 2006 wurde dem Staatsrat der Auftrag gegeben, die Strukturen der kantonalen Steuerverwaltung zu hinterfragen sowie eine Einführung von Rationalisierungs-, Vereinheitlichungs- und Vereinfachungsmassnahmen, aber auch den Zusammenschluss der Informatik der kantonalen Steuerverwaltung und der kantonalen Dienststelle für Informatik zu prüfen.

Durch eine Arbeitsgruppe wurden die wichtigsten Massnahmen wie Sicherstellung der Gleichbehandlung der Steuerpflichtigen, Neudefinierung der Zusammenarbeit zwischen Kanton und Gemeinden, optimieren der Dienstleistungen an den Steuerpflichtigen, Ausarbeiten einer Informatikstrategie und Planung der durchzuführenden Entwicklungsschritte etc. bearbeitet und sind teilweise realisiert.

Da das gegenwärtige Informatiksystem seit 1974 in Betrieb ist und der Support nicht mehr gewährleistet werden kann, besteht Handlungsbedarf.

Ein zu schaffendes zentrales Adressenregister wird den nötigen Datenaustausch mit den Gemeinden ermöglichen, aber auch ein Austausch von Informationen zwischen Steuerpflichtigen – Gemeinde – Beauftragte – Ausgleichskassen und Arbeitgeber ist vorgesehen. Dem Steuerpflichtigen wird die Möglichkeit gegeben seine Steuererklärung via Internet zu übermitteln.

Bis 2013 soll das neue System etappenweise eingeführt sein, was ein sehr ehrgeiziges Ziel ist. Diese Investitionen sind natürlich nicht umsonst zu haben und kosten uns 18,34 Millionen Franken, was rund 1,6 Prozent der gesamten Kantons- und Bundessteuerrechnungen ausmacht.

Die Frage steht im Raum welche Einsparungen durch die Einführung des neuen Systems gemacht werden können.

Die CSPO ist für Eintreten, verlangt jedoch, dass im Zusammenhang mit dieser Neustrukturierung die Arbeitsplatzverhältnisse verbessert werden und dass keine Hilfsstellen geschaffen werden. Das Personal soll im Beamtenstatus angestellt werden.

Besten Dank für Ihre Aufmerksamkeit.

*M. le député Pascal Gaillard, PDCC:*

Avant d'aborder le sujet qui nous concerne ce matin, permettez-moi, au nom du groupe PDCC, de souhaiter à M<sup>me</sup> Waeber-Kalbermatten ainsi qu'à MM. Tornay et Melly une excellente bienvenue dans ce Parlement. Que l'accomplissement de leurs nouvelles tâches leur procure beaucoup de satisfactions et que la collaboration avec le Parlement soit aussi fructueuse qu'elle l'était avec leurs prédécesseurs!

Nous souhaitons également beaucoup de satisfactions au nouveau duo présidentiel.

Revenons au projet de décision pour l'octroi d'un crédit d'engagement concernant la modernisation des programmes informatiques, la remise des déclarations fiscales par Internet et l'automatisation des procédures de taxation.

Le groupe PDCC salue ce projet de modernisation en rappelant qu'il répond à une demande de la commission de gestion de 2006.

Néanmoins, nous sommes un peu déçus de constater que le message du Conseil d'Etat porte essentiellement sur des considérations techniques et qu'il n'aborde quasiment pas du tout l'aspect de la réorganisation du Service cantonal des contributions.

Nous relevons les quelques éléments suivants:

Ce projet, aux coûts importants, devra marquer le début d'un renouveau au niveau informatique. Notre groupe s'étonne que l'on puisse attendre près de 35 ans avant de s'interroger sur un renouvellement du système informatique.

Le nombre de programmes utilisés nous interpelle également. Nous regrettons, tout comme la commission EE, que pour les développements à effectuer le service n'ait pas demandé d'autres offres. De plus, nous désirerions savoir s'il est prévu, au niveau de SAP, de faire appel, dans la mesure du possible, au centre de compétence de la HEVs à Sierre. Notre canton dispose de ces ressources, pourquoi ne pas les utiliser?

Le coût total du projet de 18,4 millions contient un montant de 2,2 millions (15%) pour l'indexation au coût de la vie et les imprévus; est-ce suffisant? L'avenir nous le dira.

Concernant le personnel, le groupe PDCC soutient la proposition de la commission de ne pas engager les six personnes nécessaires en qualité d'auxiliaires. En effet, cette position va dans le sens des demandes répétées de ce Parlement et permettra au service de bénéficier de personnel qualifié. Néanmoins, nous invitons le Conseil d'Etat à prendre en compte, lors des départs naturels de fonctionnaires, le fait qu'après la fin du projet ce personnel sera disponible pour d'autres tâches du service.

Nous déplorons qu'à une question de la commission EE concernant les emplois temporaires, la réponse se limite à un renvoi à un rapport remis au chef du DFIS dont la commission n'a pas connaissance (je fais référence au rapport de la commission p. 6).

Notre groupe désirerait également obtenir quelques compléments d'information sur la question de l'aménagement des places de travail pour les nouveaux collaborateurs. Pourquoi le coût n'est-il pas intégré au crédit d'engagement? Les services disposent-ils de la place nécessaire?

Concernant les relations canton-communes, au niveau des taxations, nous désirerions savoir si cet important changement modifiera cette collaboration.

Le groupe PDCC estime qu'il est primordial de prendre en compte les problématiques des communes afin qu'une fois le projet achevé, les collaborations soient renforcées et que l'amélioration des procédures permette d'accélérer les taxations et de résorber le retard.

Le groupe PDCC salue le fait que ce projet s'intègre dans celui plus général du "e-government", ce qui permettra d'aboutir à un système de votations et élections électronique. Nous souhaitons vivement que le Conseil d'Etat ne relâche pas ses efforts afin de faire avancer ce projet le plus rapidement possible.

Pour terminer, rappelons que, lors de l'examen du compte 2001, la commission des finances demandait d'intégrer au plus vite toute la gestion financière de l'Etat sur SAP. Avec ce projet, nous avançons dans la bonne direction.

Le groupe PDCC accepte l'entrée en matière concernant le crédit d'engagement.

Pour le crédit supplémentaire, notre groupe partage le scepticisme de la commission des finances au sujet du critère de l'imprévisibilité de la dépense, mais nous nous rallions à la position de cette commission et acceptons l'entrée en matière.

Merci de votre attention.

*M. le député Jean-Luc Addor, UDC:*

On n'est pas frappé par la rapidité avec laquelle l'ancien Conseil d'Etat et, en particulier, l'ancien chef du Département des finances ont mis en œuvre les mesures qui avaient été demandées par la commission de gestion dans son rapport du 8 novembre 2006.

On n'est pas non plus frappé par le caractère explicite des indications qui nous ont été données dans les documents dont nous disposons au sujet des mesures de réorganisation envisagées pour améliorer le fonctionnement d'un service qui nous faisait soucier depuis assez longtemps déjà et qui nous donne toujours pas mal de soucis. Mais ce n'est pas le lieu d'épiloguer trop longuement sur ces questions ici, je crois. C'est simplement le lieu de dire que ce service donnera du travail d'abord au Conseil d'Etat dans son ensemble, évidemment au nouveau chef du département (eh bien!, laissons-lui l'occasion de se mettre au travail, mais, là, nous avons bien peur qu'il y en aura) et puis ça donnera du travail au chef de service qui, lui aussi, est relativement frais dans cette fonction.

Cela dit, le projet qui nous est soumis aujourd'hui, qu'il s'agisse du crédit d'engagement ou du crédit supplémentaire, est un projet dont la nécessité sur le fond nous paraît, à nous aussi, indiscutable sans qu'il soit besoin de la développer plus que cela a déjà été fait jusqu'ici.

C'est surtout la question du crédit supplémentaire qui peut prêter à discussion, en particulier sur la question de savoir si finalement cette dépense était réellement imprévisible. A ce sujet, nous aussi, nous avons quelques doutes quant aux explications qui ont été données par l'ancien chef du département. Mais, pour nous, l'intérêt public à éviter qu'un projet nécessaire ne prenne du retard l'emporte sur des arguties juridiques, donc liées à l'application des critères liés au crédit supplémentaire.

C'est la raison pour laquelle le groupe UDC va entrer en matière aussi bien sur le crédit d'engagement que sur le crédit supplémentaire, avec toutefois une réserve, qui a déjà été évoquée par d'autres groupes avant nous: c'est la question du statut des six personnes qui devront être engagées. A ce sujet, nous sommes un peu surpris de la position de la commission EE d'abord et puis en tout cas du groupe PDCC parce que pour nous, comme pour le groupe PLR tout à l'heure, par exemple, il est absolument clair que quand bien même nous avons nous aussi combattu les abus du recours aux auxiliaires, eh bien!, il est clair pour nous que nous avons affaire dans ce qui est proposé sous le couvert de ce crédit supplémentaire à des tâches déterminées et limitées dans le temps, ce qui, pour nous, correspond à la définition même de l'auxiliaire et ce qui permet d'éviter de surcharger l'effectif du personnel de l'Etat avec des tâches dont la durée n'est pas indéterminée.

C'est donc avec cette réserve que le groupe UDC entre en matière sur les deux aspects de ce projet.

*M<sup>me</sup> la députée Anne-Christine Bagnoud, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):*

Tout d'abord, comme les groupes précédents, j'aimerais vous dire le plaisir de voir une femme au perchoir, souhaiter la bienvenue aux nouveaux conseillers d'Etat et une législature fructueuse à l'ensemble du Conseil d'Etat.

Quant à ce projet, c'est avec intérêt que le groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS) a pris connaissance de cette décision qui répond notamment au rapport de la commission de gestion de novembre 2006 sur le Service cantonal des contributions.

Au vu de la technicité de ce dossier, notre réflexion ne peut guère se porter sur l'option du système qui nous est proposé et nous adhérons au projet préconisé par le comité de pilotage en charge de la stratégie informatique du Service cantonal des contributions qui, lors de la séance de la commission, nous a fourni toutes les explications utiles et nous l'en remercions.

Nous relevons avec satisfaction le fait, de par ce projet, de regrouper sur la même plate-forme les éléments financiers du Service cantonal des contributions avec ceux de l'Etat ainsi que la collaboration prévue entre le Service cantonal des contributions et les communes, tant par la création d'un registre central des adresses que par la mise à disposition du logiciel et la participation aux cours.

Le groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS) relève également l'importance de garantir la possibilité de recevoir la déclaration fiscale sur papier pour les personnes qui le souhaitent, même si les contribuables qui utilisent Internet pour le faire sont de plus en plus nombreux.

Si le projet informatique en soi ne soulève pas de remarque particulière, la question qui nous préoccupe concerne les très mauvaises conditions de travail du personnel du Service cantonal des contributions qui ont été maintes fois relevées. Certes, ce crédit comblera une partie des lacunes au niveau technique puisque, en comparaison avec d'autres cantons, les taxateurs valaisans actuellement traitent pratiquement le double de dossiers, et cette surcharge de travail provoque stress et maladies. Par contre, sur le plan de l'environnement de travail, rien n'est prévu concrètement à ce jour pour remédier à cette situation difficile. Au contraire.

Dans ce sens, à l'instar de la commission, le groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS) ne peut admettre que les frais liés aux infrastructures futures, mobilier et postes de travail pour les six personnes nécessaires à la nouvelle manière de fonctionner du Service cantonal des contributions ne soient pas prévus dans ce crédit et doivent être trouvés dans le budget ordinaire des différents services. Il nous paraît totalement incohérent, au vu de la dépense de plus de 18 millions de francs, de n'avoir pas inclus dans ce projet une rubrique prévoyant la somme nécessaire à ces investissements indispensables. Cela ajoutera encore au climat pesant déplorable lié à la vétusté du bâtiment et au manque de place.

Le groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS) soutient également la proposition de la commission quant aux postes d'auxiliaires des six personnes qui seront engagées.

Le groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS) souhaite recevoir des informations concernant les investissements et les modifications qui seront faits au niveau des bâtiments puisque l'architecte cantonal a été mandaté pour faire un rapport, si ce n'est pas durant cette session, durant celle de juin si possible, et nous dire quelle est la teneur de ce projet.

Compte tenu de ces remarques et en remerciant d'ores et déjà le chef du département pour sa réponse, le groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), à l'unanimité, accepte l'entrée en matière de ce projet.

**La discussion est close.**

*M. le député David Théoduloz, PDCC, président de la commission des finances:*

Les trains de mesures relatifs à la réorganisation du Service cantonal des contributions se suivent mais, fort heureusement, ne se ressemblent pas.

Depuis le rapport de la commission de gestion datant du 8 novembre 2006, nous devons reconnaître que d'importants efforts organisationnels ont été entrepris.

Ainsi, c'est aujourd'hui l'étape suivante qui nous occupe, celle de l'informatisation du service. Vous l'avez constaté au travers du message ainsi que des rapports des commissions de l'économie et de l'énergie ainsi que des finances, ce projet de décision est scindé en deux parties: l'une traitant du crédit d'engagement global de 18'340'000 francs pour l'ensemble des travaux informatiques répartis sur cinq ans et l'autre, ressortant de ce montant, une somme de 2 millions à imputer sur l'exercice 2009 sous la forme d'un crédit supplémentaire.

A ce stade, nous pouvons affirmer que ce dernier ne mettrait pas en péril le double frein aux dépenses et à l'endettement.

La commission des finances a donc analysé le bien-fondé de ce crédit supplémentaire selon les trois critères bien connus de notre Parlement, à savoir la nécessité, l'urgence et l'imprévisibilité.

Si les deux premiers critères d'examen peuvent être démontrés, il n'en va pas tout à fait de même pour l'analyse de l'imprévisibilité. Il s'avérerait, en effet, difficile, voire téméraire, de prétendre que cet investissement, incontestablement nécessaire actuellement, n'était pas prévu au moment de l'élaboration du budget 2009 et de la PIP 2009-2012.

Cependant, la commission des finances, tout comme le Parlement aujourd'hui, s'est retrouvée face à deux impératifs discordants: celui du respect des trois critères face à la présentation d'un crédit d'engagement global crédible. En d'autres termes, si l'investissement était connu lors de l'élaboration du budget, l'évaluation de l'effort financier à consentir ne l'était pas véritablement. Ainsi a primé pour la commission des finances l'établissement du crédit d'engagement global nous permettant d'identifier l'effort financier à réaliser pour l'ensemble du projet plutôt que l'imputation au budget 2009 d'un seul montant très approximatif omettant le solde des investissements à opérer.

Je rappelle à l'ensemble des groupes politiques que cette méthode de saucissonnage des investissements a, par ailleurs, toujours été décriée par le Parlement et l'aurait été en la matière.

Au-delà de ces arguments justifiant partiellement l'imprévisibilité, nous avons la conviction que ce projet doit démarrer immédiatement et ne souffrir d'aucun retard. Il s'agit ici de répondre aux attentes fixées par le Parlement.



En cas d'acceptation du crédit supplémentaire à l'issue de la lecture de la décision, nous demandons d'ores et déjà au Conseil d'Etat d'intégrer les investissements avec une planification réaliste dans la PIP actuelle.

Enfin, la commission des finances rappelle que le budget ne doit pas devenir un exercice alibi, auquel nous nous contenterions d'ajouter des crédits supplémentaires au gré des besoins et surtout des prévisions d'excédents de revenu et de financement calculés durant l'année.

Nous serons donc attentifs à ce que ce type de situation reste exceptionnel et attendons du nouveau Conseil d'Etat une budgétisation correspondant au mieux à la réalité.

Compte tenu de l'ensemble de ces remarques, la commission des finances a accepté le crédit supplémentaire demandé et encourage le Parlement à entrer en matière.

Merci pour votre attention.

*M<sup>me</sup> la députée Marie-Noëlle Massy Mittaz, PDCC, présidente de la commission thématique de l'économie et de l'énergie (EE):*

Suite au rapport de la commission de gestion, le Conseil d'Etat a entrepris avec le Service cantonal des contributions une remise en question des structures du service. Nous regrettons que les informations portent essentiellement sur les mesures techniques et se préoccupent peu des autres éléments essentiels à la bonne marche de ce service. En effet, six postes de travail seront créés et financés par le crédit supplémentaire pour l'exercice 2009 déjà alors que le Conseil d'Etat souhaite étudier dans les cinq ans qui viennent la construction d'un nouveau bâtiment. Dans l'intervalle, la commission s'interroge sur la localisation de ces nouveaux postes et se préoccupe du fait que les conditions de travail du personnel du service demeureront difficiles. Durant la période de Pâques, nous avons appris que le Service cantonal des contributions était fermé pour cause de déménagement. Nous souhaitons obtenir des informations sur les mesures déjà entreprises.

Une des principales forces des entreprises comme des services de notre Administration cantonale est leurs collaborateurs. La commission souhaite que les collaborateurs qui seront engagés ne le soient pas sous le statut d'auxiliaire. En effet, ces personnes auront accès à des données sensibles et le recours à du personnel stable permet d'assurer la protection de ces données. De plus, l'engagement sous le statut de fonctionnaire ou d'auxiliaire de longue durée plutôt que d'auxiliaire est un élément important pour ces collaborateurs tant au niveau du recrutement que du travail. Durant la période de développement, les départs volontaires devraient permettre de maintenir ces postes de travail tout en contenant les effectifs du service.

La commission s'étonne que 61% des contribuables valaisans remplissent leurs taxations par ordinateur, mais qu'aucun résultat d'économies réelles n'en résulte. La remise des déclarations fiscales par Internet nous paraît un élément important ainsi que l'extension au projet "e-government" qui prévoit entre autres les votations et élections électroniques.

La planification de tout le projet doit d'ores et déjà être revue à cause du retard pris. La commission sera donc particulièrement attentive à l'avancement des travaux et souhaite être informée régulièrement sur l'atteinte de cette mesure prioritaire.

Le coût du projet devisé à 18'340'000 francs représente 1,6% du total des impôts cantonaux et fédéraux notifiés en 2007. Nous devons donner à ce service qui encaisse plus d'un milliard de francs les moyens d'assurer sa pérennité. Certes, le coût de ce projet est important, mais des éléments impératifs, soit le remplacement du système BS2000 devenu obsolète et dont la maintenance ne sera bientôt plus assurée, l'amélioration de l'outil de travail des collaborateurs du Service cantonal des contributions, l'égalité de traitement de tous les contribuables de notre canton, l'amélioration des échanges informatiques avec les différents partenaires, le retour par Internet des déclarations fiscales ainsi que la bonne image de l'Etat, le rendent nécessaire pour notre canton.

Je remercie tous les groupes parlementaires d'entrer en matière sur ce projet de décision.

Concernant les amendements déposés, ils seront traités par la commission à la fin de cette séance.

Quant aux remarques des différents groupes, je laisse le soin au Conseil d'Etat d'y répondre.

Merci de votre attention.

*M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):*

C'est bien sûr avec un grand plaisir que je vais répondre aux différentes interventions et que je vous salue tous, pour la première fois, très cordialement dans cette salle dans une place qui n'était pas la mienne jusqu'à maintenant.

J'aimerais remercier, au préalable, l'ensemble des groupes non seulement d'avoir accepté l'entrée en matière, ce qui est bien sûr le plus important, mais d'avoir souhaité au Gouvernement une bonne politique durant les quatre prochaines années. Je pense que ce Gouvernement vous a déjà démontré, en répartissant très rapidement les différentes tâches, que l'ambiance entre les cinq membres du Conseil d'Etat était optimale et que cela était un signe tout à fait excellent pour l'approche de ces grands défis qui, chaque période, attendent le Gouvernement et le Parlement.

Je répondrai bien sûr à un certain nombre de questions, sachant que je peux compter sur votre compréhension pour l'un ou l'autre des points sur lesquels je n'arriverai pas à vous répondre avec beaucoup de précisions puisque, bien sûr, je n'ai pas participé aux travaux de la commission, mais j'ai néanmoins pris un certain nombre d'informations qui me permettront de vous répondre.

Première des remarques: Nous ne sommes pas en train de doter le Service cantonal des contributions de ressources humaines supplémentaires. On donne au Service cantonal des contributions des moyens techniques supplémentaires. C'est fondamental parce que, rappelez-vous, j'ai été député et je partage toutes les préoccupations qui ont été ici développées quant à la rapidité des taxations, quant à l'égalité de traitement des divers contribuables, et je sens bien que nous avons largement débordé dans ce débat d'entrée en matière sur des aspects qui ne sont pas liés directement à ces nouveaux moyens techniques que l'on va donner au Service cantonal des contributions. Mais, il est absolument clair que dans la compréhension du projet qui vous est présenté, il faut prendre en considération que nous donnons des moyens techniques et non pas des ressources supplémentaires.

Je viens tout de suite sur les postes d'auxiliaires. C'est justement parce que c'est une tâche définie dans le temps que ce statut a été arrêté. Nous aviserons lorsqu'il faudra les transformer. Soit à travers le budget, soit à travers les commissions thématiques, les informations viendront. Mais, nous ne pouvons pas, pour des tâches qui sont temporaires et limitées dans le temps, vous dire que l'on va modifier l'organigramme de l'Etat et *ad vitam aeternam* mettre de nouveaux postes au Service cantonal des contributions. Non, ce n'est pas la volonté de mon prédécesseur, ce n'est pas la volonté du Gouvernement actuel et ce n'est pas non plus la mienne.

Mais, j'aimerais quand même dire à ce sujet – pour prendre une des dernières remarques de la présidente de la commission EE – qu'il n'est pas forcément certain que du personnel chargé de faire essentiellement de l'encodage puisse, à la fin de cette activité de trois, quatre ou cinq ans (il y a 600 programmes informatiques à modifier), se transformer en taxateurs. Ce n'est pas du tout certain que la qualification soit la même. De ce côté-là, il y a donc une première remarque à faire.

Pour ce qui est du deuxième élément assez général qui est revenu dans les diverses interventions: est-ce qu'il y aura des gains de productivité, est-ce qu'il y aura des baisses d'effectif au Service cantonal des contributions par rapport au personnel, la réponse est claire. J'ai posé les mêmes questions. Bien sûr, le volume des nouveaux contribuables, les difficultés de l'application d'un droit public qui est en permanence en mouvement font qu'il n'est pas possible aujourd'hui de pouvoir, pour le chef du département, s'engager dans cette ligne-là. Non, nous mettons en place le transfert du système BS2000, qui date de 1974. J'ai entendu que l'on avait fait peut-être un peu long pour le changer. Je rappelle qu'il n'y a jamais eu de couacs au niveau du Service cantonal des contributions, qu'il n'y a jamais eu de notifications contrairement à ce qui s'est passé dans d'autres cantons qui ont investi des centaines de millions, qu'il n'y a jamais eu de difficultés, et moi je prends cela comme vous: c'est quasiment un exploit que d'avoir encore des programmes de 1974 qui fonctionnent encore en 2009. Il faut bien le prendre de manière positive, cette situation est tout à fait favorable et nous avons pu ainsi l'utiliser pendant de très nombreuses années. Vous pensez bien qu'après 35 ans, un système informatique est amorti, eh bien!, tant mieux pour les finances de l'Etat.

Il y a donc clairement de la part du chef du Service cantonal des contributions et moi j'avais envie, comme vous, d'intituler ce projet: pour des taxations délivrées le plus rapidement possible, c'est la volonté bien sûr du chef du département, mais ce n'est pas l'objet de cette décision qui est de mettre à la disposition du Service cantonal des contributions des moyens techniques nouveaux.

Troisième grande question qui a été abordée: les locaux. Il y a deux types de problèmes par rapport aux locaux, d'abord les notions immédiates de locaux: comment est-ce que les auxiliaires seront logés durant la phase de travail qui, je vous le rappelle, durera plusieurs années? Et puis, non pas pour s'excuser qu'il y aura du retard, mais sachant que nous commençons déjà avec pratiquement huit mois de retard sur la planification initiale, eh bien!, forcément qu'il faut aujourd'hui, et du reste ça ne s'appelle plus "Service des contributions 2013", déjà envisager les choses objectivement. Pour revenir au bâtiment, une première urgence: comment loger les personnes qui devront, pour un statut transitoire, obtenir un toit? Il y a des idées dans l'air, par exemple celle de louer un appartement pendant une durée déterminée correspondant à celle des travaux. Nous aurons à ce moment-là pu trouver une

solution pour ceux qui sont auxiliaires. Après, il y a le problème plus général de la localisation – j'ai entendu le groupe PDCB sur ce sujet – du bâtiment du Service cantonal des contributions. Vous l'avez vu, pour l'instant, je n'ai pas pu me faire une opinion parce que je n'ai pas les cartes en main, mais il y a un mandat qui a été attribué à l'architecte cantonal ayant pour objectif d'étudier bien sûr l'ensemble des besoins de l'Etat et pas forcément et uniquement ceux du Service cantonal des contributions, fussent-ils urgents.

Autres remarques par rapport à la notion de localisation et surtout par rapport à la notion d'organisation: il y a eu, *grosso modo* fin avril, une période où le service a été fermé. C'est justement parce que l'organisation initiale a été mise en œuvre de manière différente pour donner suite à des propositions de la commission de gestion du reste et pour permettre aussi au nouvel organigramme du service de se mettre en place. Vous savez que toute une réflexion a été lancée à la suite des remarques de la commission de gestion en 2006. Je me réjouis aujourd'hui que le Service cantonal des contributions ait pu initier ce projet. Je ferai tout, je peux vous l'assurer, pour que l'on aille encore plus rapidement dans cette direction. Je voudrais saluer cet investissement qui va justement être la base nécessaire permettant d'avoir des taxations plus rapides, d'avoir un service à la clientèle aussi plus performant. Il y a des problèmes de réponse au téléphone. Imaginez le professionnel qui ne répond au téléphone que l'après-midi et puis le Service cantonal des contributions qui fait l'inverse en ne répondant que le matin! On va passer des mois sans s'entendre. C'est donc un réel problème. Il faudra que l'on discute aussi de ces mécanismes-là.

Pour ce qui est de la taxation assistée par ordinateur, ce qu'il faut savoir c'est que le confort qui est recherché ici est surtout celui du contribuable et pas forcément celui du Service cantonal des contributions, tout en sachant – et je l'ai entendu de la part de la porte-parole du groupe ADG – qu'il y a toujours des personnes qui remplissent leurs déclarations d'impôts sur du papier. Il y a donc une telle diversité dans la volonté des contribuables que la palette devra rester toujours ouverte à une taxation transmise par Internet et à une taxation transmise par le biais d'une déclaration faite selon les habitudes sur papier.

Un mot aussi sur la notion des 2 millions de crédit supplémentaire. C'est important. Je partage bien sûr l'avis de la commission des finances sur la rigueur nécessaire dans ce domaine; je l'ai toujours partagé. Ce qu'il faut savoir ici, c'est qu'afin de connaître de manière précise quel est le coût (18'340'000 francs), le Service cantonal des contributions a attendu de connaître cette nouvelle au lieu et c'est ce qui a fait que, pour avancer, on est aujourd'hui dans l'obligation de vous présenter une demande de 2 millions de crédit supplémentaire. Il y a une autre variante qui est toujours possible: on met dans un projet un investissement de 25 millions et puis après on n'a plus besoin de crédit supplémentaire, mais lorsque l'étude est faite, on s'aperçoit que l'on n'a besoin que de 17 millions. Alors, lorsque cela va dans ce sens, pas de difficulté, mais imaginez que l'ancien chef du département ait mis au budget 15 millions, afin d'éviter ces notions de crédit supplémentaire, et que lorsque l'offre finale arrive l'on en est à 18'340'000 francs, on n'a pas non plus résolu le problème. Je remercie le groupe UDC de faire passer l'intérêt public par rapport à ces notions parfois, c'est vrai, difficiles, mais la rigueur est nécessaire. Et que la commission des finances ne se fasse pas du souci dans ce domaine, je pense partager souvent les approches qu'elle fera. Voilà pour les éléments liés aux 2 millions, ce qui les justifie aujourd'hui alors qu'il y a 35 ans à peu près qu'on sait qu'un jour il aurait fallu changer le système informatique. Il est évident que, dans cette vision-là, il n'y a

aucune imprévisibilité. Cela est absolument clair. Ce ne sont pas ces éléments que je vais contester. Mais, c'est pour donner, dans le cadre du budget 2009, une enveloppe correcte à l'ensemble du projet que l'on se trouve aujourd'hui dans la nécessité de demander ces 2 millions. Premier élément. Deuxième élément, et vous l'avez compris et je vous en remercie, cela permet d'avancer dans le projet sans prendre une année de retard. C'est cela l'enjeu. Sans ces 2 millions, il n'est pas possible de mettre en œuvre l'ensemble du projet dès l'année 2009, mais seulement en 2010, et cela, c'est vraiment un aspect qui est des plus importants lorsque l'on a envie de combattre toutes les taxations tardives.

Pour ce qui est des mesures et du calendrier, questions du groupe PLR présentées par le député André Vernay, les avantages du contribuable viendront essentiellement de la possibilité offerte à ceux qui le souhaitent de remplir les taxations par le biais d'Internet, tout en sachant qu'il y aura toujours dans ce système-là l'obligation de néanmoins déposer des annexes. Comment voulez-vous transmettre un certificat de prévoyance par Internet? Tout le monde n'a pas forcément un scanner chez lui. Il y a donc une limite technique et de justification au remplissage de la déclaration d'impôts par Internet, mais c'est néanmoins un avantage vers lequel on veut aller.

Un souci important qui a aussi été émis par l'ensemble des intervenants: celui de la relation avec les communes. C'est une relation privilégiée que l'on entend mettre en œuvre avec justement la reconnaissance des travaux qui sont faits dans un certain nombre de communes, notamment les communes villes. Il y a là un réel progrès à faire. Nous avons des personnes très compétentes dans les communes villes qui sont capables de taxer. Il n'y a pas de volonté actuellement de la part du Gouvernement de demander à ce que le Service cantonal des contributions reprenne derrière ce travail. Il y aura donc une reconnaissance des travaux effectués dans les communes par le Service cantonal des contributions, bien entendu lorsque ces travaux sont de qualité, ce qui, semble-t-il, est le cas.

Je voudrais aussi dire que la notion de consultation des employés du Service cantonal des contributions – c'est aussi une question du groupe PLR – s'est faite à travers le comité de pilotage, dans lequel le Service cantonal des contributions est fortement représenté et pour cause puisqu'il est le premier concerné.

Pour ce qui est de la prévisibilité et de la notion de la stratégie, j'ai essayé de vous expliquer qu'il valait mieux finalement connaître l'enveloppe globale, quitte à venir avec un crédit supplémentaire plutôt que de partir dans le budget avec des chiffres qui n'étaient pas suffisamment élaborés.

C'est vrai, par rapport aux notions d'égalité de traitement – c'est le député Christoph Michlig qui est intervenu à ce sujet – qu'il y a une volonté permanente. Nous ne sommes pas en train de traiter des données, et j'ai aussi entendu parler de la confidentialité qu'il y avait dans les données qui étaient traitées par du personnel auxiliaire, c'est bien sûr un élément important auquel nous devons faire attention, mais il y a, en contrepartie, la nécessité aussi d'engager du personnel qui veut bien pour une durée déterminée s'engager, ce qui n'est pas toujours le statut social le plus agréable, soit dire à quelqu'un qu'on l'engage, mais pour une durée déterminée et pas avec un statut de droit public.

La réorganisation du Service cantonal des contributions, et je me plais à relever qu'un nouveau chef de service est entré en fonction en même temps que le chef du département et je suis convaincu que c'est un nouveau souffle qui sera donné à ce service et que ce nouveau souffle va passer à travers tous les étages et à travers tous les bureaux de l'Administration cantonale des contributions. Cela apportera de la qualité supplémentaire, de la rapidité supplémentaire et des compétences supplémentaires.

Concernant – et c'est une intervention du député Pascal Gaillard – une liaison des compétences avec la HES, je ne suis pas en mesure de répondre à cette question; j'en prends note et, cas échéant, nous pourrions en rediscuter, car je n'ai pas les données nécessaires pour répondre à cette question.

L'adaptation à l'indice des prix à la consommation est-elle suffisante? Lorsque j'ai entendu cette intervention, je me suis dit: mais j'espère qu'elle est trop importante lorsque j'examine uniquement ce projet de décision. Mais, de l'autre côté, avoir à l'esprit que finalement les prix reculent parce que l'économie recule, parce que l'activité économique recule, c'est évidemment une vision beaucoup trop restrictive. Je serais donc presque enclin à dire que la prévision est juste et presque enclin à souhaiter finalement que l'indice des prix à la consommation augmente parce que, globalement, c'est évidemment un signe des plus positifs.

Les nouveaux salariés ne sont pas dans le crédit budgétaire: oui, c'est une volonté que nous avons de présenter au Parlement les crédits relatifs à la masse salariale à travers le budget ordinaire. D'un côté, il y a la technique et, de l'autre, il y a les ressources humaines. Les ressources humaines viendront dans le cadre du budget 2010 sous la rubrique relative aux ressources humaines.

Voilà, je crois avoir pratiquement fait un petit peu le tour des questions.

Je remercie ceux qui ont trouvé que la commission de gestion avait finalement enfoncé un point important en 2006. Le Gouvernement précédent avait relativement pris rapidement les mesures nécessaires pour donner un deuxième souffle.

Comme l'entrée en matière n'est pas combattue et que finalement j'ai pu quasiment répondre à toutes vos questions, mais si vous avez des éléments complémentaires, c'est bien entendu volontiers que je le ferai, je vais terminer ici en vous remerciant de ne pas avoir combattu cette entrée en matière, en vous remerciant de donner des outils qui permettront au Service cantonal des contributions d'offrir un service toujours amélioré à ses clients, c'est-à-dire à vous et à moi.

Merci de votre attention.

*Der Präsident:*

Danke Herr Departementvorsteher.

**Eintreten ist nicht bestritten** und wir werden dann morgen die Lesung dieses Beschlusses durchführen.

(Suite et fin de l'examen, *séance du jeudi 7 mai 2009.*)

Wir fahren weiter mit Punkt 2.

**Entrée en matière**

## **2. DECISION**

**concernant l'octroi d'une subvention pour l'assainissement complet  
du centre scolaire régional de Bammatta à Naters**

**Eintretensdebatte**

## **BESCHLUSS**

**betreffend die Gewährung eines Kantonsbeitrages für die  
Gesamtsanierung des Regionalschulhauses Bammatta in Naters**

*Commission de l'éducation, de la formation, de la culture et des sports (EFCS) /  
Kommission für Erziehung, Bildung, Kultur und Sport (EBKS)*

### **Discussion sur l'entrée en matière:**

*Hr. Grossrat Felix Ruppen, CVPO:*

Die Gemeinde Naters hat sich entschieden das Sekundarschulhaus Bammatta nach 37 Jahren zu sanieren.

Folgende Überlegungen haben zu diesem Entschluss geführt:

1. Sanierung der Gebäudehülle und der Haustechnik.

Mit dieser Sanierung will man den Energieverbrauch markant vermindern und damit die Betriebskosten senken und die Umwelt schonen.

2. Erdbeben- und Feuersicherheit

Die Gemeinde Naters will die geforderten Sicherheitsstandards zum Schutz unserer Schülerinnen und Schüler erfüllen.

3. Infrastruktur

Mit einer zeitgemässen Installation für EDV und Internet will man den Grundsatz "die Schulen ans Netz" sowie die entsprechende Ausbildung in der Informatik ermöglichen.

Das Projekt der Sanierung des Regionalschulhauses Naters kommt zudem zeitlich optimal. Von allen Seiten wird von der öffentlichen Hand antizyklisches Verhalten bei den Investitionen verlangt. Mit diesem Projekt zeigt Naters den guten Willen die drohende Wirtschaftskrise aktiv zu bekämpfen.

Wir hier im Grossen Rat können mit unserer Zustimmung zum Kantonsbeitrag das Unsere beitragen.

Die CVPO-Fraktion stimmt diesem Geschäft vorbehaltlos zu. Danke.

*Der Präsident:*

Danke Herr Grossrat.

Ich wäre Ihnen dankbar, wenn Sie sich ein bisschen mit dem Lärmpegel zurückführen. So hätte ich nämlich die Gelegenheit die Glocke nicht zu benutzen.

*M<sup>me</sup> la députée Anne-Marie Sauthier-Luyet, PLR:*

Construit en 1972, le bâtiment de Bammatta a subi déjà plusieurs rénovations, notamment l'assainissement du toit plat dès 1992/1993. On peut s'étonner – comme mentionné dans le message du Conseil d'Etat – qu'il s'agissait d'une réfection provisoire avec garantie de cinq à dix ans! Le terme "provisoire" nous a surpris. Nous serions d'ailleurs intéressés à connaître le coût de cette réfection provisoire.

Aujourd'hui, même si le bâtiment paraît à première vue en relativement bon état, des lacunes en matière de sécurité parasismique et en cas d'incendie (des problèmes d'isolation notamment) sont évidentes.

Le groupe PLR est conscient de la nécessité d'effectuer ces travaux. Nous constatons, cependant, que le caractère historique du bâtiment impose une consolidation intérieure des murs, ce qui engendre forcément un renchérissement des travaux même si ceux-ci sont subventionnés.

Quant à la dérogation au standard Minergie, les explications fournies par les commissaires ont répondu à nos attentes. Les modifications proposées par la commission thématiques témoignent de son analyse pertinente.

Une question s'est néanmoins posée au sein du groupe PLR à propos de la régression du nombre d'élèves dans les communes de Naters, Birgisch et Mund. Le département a, semble-t-il, effectué des projections sur le développement démographique de la région. Est-ce que, à long terme, des synergies de fonctionnement sont envisageables avec d'autres écoles voisines?

Néanmoins, soucieux de la sécurité des élèves, le groupe PLR approuve l'entrée en matière.

Merci de votre attention.

*Hr. Grossrat Franz Ruppen, SVPO/Freie Wähler:*

Die Fraktion SVPO/Freie Wähler ist für Eintreten auf den Beschluss betreffend die Gewährung eines Kantonsbeitrags für die Gesamtanierung des Regionalschulhauses Bammatta in Naters.

Das Orientierungsschulhaus wurde 1972 erbaut. Es weist heute vor allem energetische und technische Mängel auf, die behoben werden müssen, um den Energieverbrauch wesentlich einzuschränken.

Das Gebäude entspricht auch nicht mehr den geltenden Normen und aktuellen Standards zur Erdbeben- und Feuersicherheit.



Zudem muss eine behindertengerechte Renovation der Sanitär- und WC-Installationen vorgenommen sowie ein IV-gängiger Lift eingebaut werden.

Aufgrund des Zustands des bald 40-jährigen Gebäudes, der baulichen Konzeption der 70er Jahre sowie der veränderten Vorschriften in den Bereichen Sicherheit und Energie ist die Notwendigkeit der Sanierung klar gegeben.

Das renovierte Gebäude wird zudem in Bezug auf seine Grösse dem künftigen Bedarf der betroffenen Gemeinden Naters, Birgisch und Mund entsprechen.

Der Kostenvoranschlag für die Sanierung beläuft sich auf knapp neun Millionen Franken. Davon kann ein Betrag von 7,3 Millionen für die Subventionierung in Betracht gezogen werden. Der Kantonsbeitrag schliesslich beläuft sich auf knapp 2,2 Millionen Franken.

Da der Gemeinde Naters hier Kosten von fast sieben Millionen Franken verbleiben, wird der Staatsrat ersucht, den Kantonsbeitrag nach Möglichkeit möglichst bald nach Genehmigung der Bauabrechnung zu leisten.

Falls der Grosse Rat diesem Kantonsbeitrag heute zustimmt, kann die Sanierung des Schulhauses Ende Juni beginnen. Bis im Sommer 2010 sollten dann die Sanierungsarbeiten abgeschlossen sein.

Die Bevölkerung und insbesondere die Jugendlichen von Naters, Birgisch und Mund sind Ihnen für Ihre Unterstützung sicherlich dankbar.

In diesem Sinne sind wir für Eintreten.

Ich danke Ihnen.

*M<sup>me</sup> la députée Marie-Anne Levrard, PDCC:*

Le groupe PDCC a pris connaissance avec intérêt du projet de décision concernant l'octroi d'une subvention pour l'assainissement complet du centre scolaire régional de Bammatta à Naters desservant les communes de Naters, Birgisch et Mund.

Nous remercions l'ancienne commission de l'éducation, de la formation, de la culture et des sports pour le rapport détaillé qui nous a été soumis, avec des tableaux statistiques de l'évolution des élèves dans les prochaines années et justifiant les besoins de ce projet.

Du point de vue technique, le bâtiment datant de 1972 ne répond plus aux normes de sécurité, en particulier sismiques et incendie. Les travaux prévus permettront d'y remédier et d'améliorer l'enveloppe thermique du bâtiment tendant vers les valeurs Minergie. Divers aménagements intérieurs (installations sanitaires, câblages électriques, remplacement du mobilier) viendront compléter, après 36 ans d'occupation, l'assainissement et permettre de prolonger l'utilisation de ce bâtiment pour les 30 années à venir.

Ce projet, nettement plus économique qu'une nouvelle construction, est une bonne solution.

Nous déposerons deux amendements qui sont de légères corrections d'ordre rédactionnel.

Le groupe PDCC entre en matière et vous remercie de votre attention.

*Frau Grossrätin Maria Oester-Ammann, CSPO:*

Auch die CSPO-Fraktion gratuliert dem neuen Staatsratskollegium und hofft auf eine gute Zusammenarbeit zum Wohle unseres Kantons.

1972 wurde das Schulhaus Bammatta in Naters erbaut und in den 90er Jahren erstmals einer provisorischen Renovation unterzogen. Heute genügt das Gebäude den Sicherheitsanforderungen wie Erdbebensicherheit, Energieverbrauch, Brandschutz, Fluchtwege etc. nicht mehr. Die Sanierung sollte die Benutzung des Gebäudes für weitere dreissig Jahre sicherstellen. Die Urversammlung der Gemeinde Naters hat dem Baukredit bereits im Mai 2008 zugestimmt. Die vorgesehenen Kantonssubventionen betragen rund 2,2 Millionen Franken. Ein Neubau würde hingegen auf rund 19 Millionen Franken zu stehen kommen. Darum hat die Gemeinde Naters die kostengünstigere Variante ausarbeiten lassen.

Die Sanierungsarbeiten sollten innerhalb eines Jahres, von Juli 2009 bis August 2010 fertig gestellt sein. Der Schulbetrieb muss somit für ein Schuljahr ausgelagert werden, was die Schulbehörde und die Gemeinde vor grosse organisatorische und finanzielle Herausforderungen stellt. Das Konzept der Auslagerung ins Ornavasso-Schulhaus und in Container wurde der Kommission dargelegt und als vertretbar anerkannt.

Die CSPO weist in diesem Zusammenhang darauf hin, dass die geltende Gesetzgebung bei Schulhausbauten – was die Subventionen der Vorbereitungsarbeiten betreffen – neu überprüft werden sollte. Wie im vorliegenden Projekt dargelegt, handelt es sich oftmals um einschneidende Vorbereitungsmaßnahmen, wie die Auslagerung des Schulbetriebs, bei welchen die Gemeinden einen grossen finanziellen Aufwand in Kauf nehmen müssen und diese laut Gesetz nicht subventionsberechtigt sind, obwohl es sich bei der Sanierung um Sicherheitsvorkehrungen wie Erdbebensicherheit, Brandschutz etc. handelt. Die Auszahlung soll nach Annahme der Bauabrechnung erfolgen.

Die CSPO fordert den Staatsrat auf, angesichts der schwierigen wirtschaftlichen Lage, die Gemeinde zu entlasten und allfällige a conto Zahlungen vorzusehen, spätestens aber am 31. Dezember 2013 die zugute stehende Subvention auszurichten.

Die CSPO-Fraktion ist für Eintreten.

Ich danke.

*M. le député (suppl.) Jérôme Dubois, PDCB:*

Le bâtiment scolaire de Bammatta a été construit en 1972. Il présente, depuis un certain temps déjà, des signes évidents de vieillissement tant sur les plans de son confort, de sa sécurité que de sa consommation énergétique ou encore de son accessibilité.

Un premier projet d'assainissement a été développé en 1996, mais le malheureux incendie d'un autre bâtiment scolaire de Naters en 2000 a contraint la commune à investir dans les réparations d'urgence de ce bâtiment incendié et donc à repousser les investissements prévus pour le centre scolaire de Bammatta.

Ce projet peut enfin redémarrer en 2005 et sa réalisation est acceptée par les citoyens de Naters en 2008. Le dernier contretemps a eu lieu récemment, en février 2009, lorsque le Grand Conseil n'a pas trouvé une place dans l'ordre du jour de la session pour traiter ce projet de décision.

Dans ce contexte, il est fort compréhensible que la commune de Naters attende avec une certaine impatience une décision rapide, cela dans l'espoir déclaré de commencer les travaux à la fin du mois de juin 2009, sachant que ces travaux d'assainissement s'étaleront sur une année.

Le groupe PDCB accepte, à l'unanimité, cette entrée en matière.

Merci de m'avoir prêté une oreille attentive.

*Hr. Grossrat German Eyer, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):*

Vor rund vierzig Jahren wurde das Schulhaus Bammatta in Naters eingeweiht. Ich gehörte seinerzeit zu den ersten Jahrgängen, die in das neue Schulhaus einzogen.

Jetzt ist das Schulhaus ein Sanierungsfall. Da merkt man, dass man älter wird.

Zum vorliegenden Beschluss kann man ja oder nein sagen. Abänderungsanträge kann man keine stellen, mindestens drei Abänderungen würden sich jedoch aufdrängen.

1. Der Kanton Wallis hat in den letzten Jahren den Minergie Standard forciert. Unter anderem auch darum, weil das Energiedepartement in den letzten zwölf Jahren von SP Staatsräten geführt wurde. Jetzt hat die SP das Energiedepartement nicht mehr und das Schulhaus Bammatta entspricht nicht dem Minergie Standard. Das ist schade.

2. Entscheidend für die Qualität eines Schulhauses ist die gute Luftqualität in den Schulzimmern. Schlechte Luft und wenig Sauerstoff schmälern das Aufnahmevermögen der Schülerinnen und Schüler. Der Minergie Standard sorgt dafür, dass das Klima in den Schulräumen stimmt. Auch das wird mit dem vorliegenden Projekt verpasst.

3. Der Bund will mit einem dritten Konjunkturprogramm gerade in die Energieeffizienz investieren. Das konkrete Programm des Bundes liegt noch nicht auf dem Tisch. Es stellt sich darum die Frage, ob in Bezug auf die Finanzierung nicht vorerst dieses Programm hätte abgewartet werden müssen.

Trotz diesen drei Vorbehalten ist die SPO/Linke Allianz für Eintreten auf die Vorlage.

Danke schön.

**La discussion est close.**

*M<sup>me</sup> la députée Véronique Maret, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), présidente de la commission thématique de l'éducation, de la formation, de la culture et des sports (EFCS):*

En tant que nouvelle présidente de la commission EFCS, je tiens, tout d'abord, à remercier l'ancienne commission qui a travaillé sur ce sujet.

Ce projet, dont la nécessité a suffisamment été démontrée soit dans le message du Conseil d'Etat, soit dans le rapport de la commission, semble avoir convaincu l'ensemble de cette Haute Assemblée. Je remercie ainsi tous les groupes d'être entrés en matière.

Pour les questions qui concernent le standard Minergie, la commission a aussi été interpellée par cette problématique, mais je laisserai M. le conseiller d'Etat répondre à toutes les remarques à ce sujet.

Comme des amendements ont été déposés, je donne rendez-vous aux membres de la commission dans cette même salle dès la fin des débats.

Je vous remercie.

*Der Präsident:*

Danke Frau Grossrätin.

Bevor ich das Wort Herrn Staatsratspräsident Claude Roch erteile, möchte ich noch einen Zusatz abgeben.

Freud und Leid liegen sehr nahe beieinander. Wie bereits hier erwähnt, ist die Mutter unseres Staatsratspräsidenten verstorben. Seitens des Parlaments sprechen wir Ihnen, Herr Staatsratspräsident Roch, unser herzliches Beileid aus und wünschen Ihnen und Ihrer Familie viel Kraft in dieser nicht so einfachen Zeit.

Sie haben das Wort.

*M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS), et président du Gouvernement:*

Merci, Monsieur le président du Grand Conseil, merci, Mesdames et Messieurs, de ce message et des messages que vous m'adressez.

Evidemment, lorsqu'une maman nous quitte, même si elle est âgée, c'est toujours une rupture qu'il faut bien assumer, mais la vie continue, et je vous remercie de poursuivre avec le souvenir de nos aïeux.

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, Chers collègues, pour répondre aux différentes questions qui ont été posées sur ce projet de décision pour Naters, je voudrais rappeler que c'est un entretien lourd que nous voulons faire et que la commune veut faire parce que, pour répondre à la députée Anne-Marie Sauthier-Luyet, en 1993, le toit a été réparé parce qu'un toit plat nécessite des transformations plus fréquentes. Il s'agissait d'un entretien lourd et peut-être la terminologie de "réfection provisoire" n'est-elle pas tout à fait correcte, car il s'agissait de la réfection du toit complet. Pour le reste du bâtiment, les problèmes de sécurité, sismiques, incendie ou les problèmes énergétiques n'ont pas été discutés en 1993.

Aujourd'hui, l'ensemble du dossier est mis à notre disposition. Je n'ai pas le coût que vous avez demandé pour 1993, mais le problème du toit est un problème qui s'est résolu de façon indépendante. Il n'a pas d'influence sur le dossier d'aujourd'hui.

Quant aux questions qui sont posées sur la réduction du nombre d'élèves dans le Haut-Valais notamment, je crois que le bâtiment mérite une réfection entre autres pour les trois problèmes que je viens de mentionner: sismiques, énergétiques et de sécurité et il est indépendant du problème du nombre d'élèves. Les communes, actuellement, discutent ensemble pour savoir quelles synergies on peut trouver sachant que nous voulons, dans la

mesure du possible, en tenant compte de la qualité de l'école, maintenir le maximum de classes dans tous les villages. C'est une discussion que nous avons. Nous avons, cette semaine, avec la région de Riederalp, avec la présidente de Riederalp et avec les présidents et le président de la commission scolaire de Mörel, discuté des problèmes de ces écoles. Mais la solution que nous préconisons n'est pas en conflit avec la réduction du nombre d'élèves; elle est complémentaire. C'est un travail que l'on doit réaliser pour résoudre les problèmes, notamment les problèmes d'économie d'énergie.

Quant aux questions des députés Franz Ruppen et Maria Oester-Ammann sur le paiement, tout d'abord des acomptes sont versés régulièrement. C'est le système actuel. Si la commune nous envoie un décompte provisoire, évidemment que nous ne payons que sur la base de factures et de décomptes provisoires, mais les acomptes sont régulièrement faits. La fin des paiements est prévue en 2013. Notre planification financière a été modifiée dès l'exercice 2009 de façon à ce que nous puissions être plus ou moins à jour avec le système de subventionnement et ne pas revenir avec un crédit complémentaire comme nous avons dû le faire durant la dernière période.

La question posée par la députée Maria Oester-Ammann sur la refonte du système de subventionnement, je crois que la RPT II devrait résoudre ce problème parce que c'est tout le lien de la responsabilité entre la commune et le canton. Nous pensons que, dans le futur, les questions logistiques devront plus appartenir aux communes et les questions d'école ou de scolarité plus à l'Etat. Mais c'est un dossier qui est ouvert et qui va se discuter dans le cadre de chaque département sur la RPT II, un dossier qui sera discuté durant la législature 2009-2012. C'est la raison pour laquelle je prends note de l'intervention, mais elle doit se cadrer dans des objectifs globaux du canton sur cette réorganisation ou ces liens entre les communes et le canton.

Au député German Eyer, je voudrais rappeler que c'est l'ancien Conseil d'Etat qui a fixé les règles de ce décret. Je voudrais rendre hommage à M. Thomas Burgener pour avoir systématiquement respecté les marges de Minergie, mais aussi pour avoir eu une certaine souplesse parce que, dans le cas présent, Minergie est respecté de façon très élégante puisque la seule dérogation qui ne permet pas d'avoir un statut total Minergie, c'est la pose d'aération dans les classes qui n'était pas rentable, mais les questions énergétiques sont probablement mieux résolues qu'avec le standard. Par contre, le standard ne peut pas être accepté. C'est le département de M. Thomas Burgener qui a vérifié, qui a été sur place. Nous l'avons discuté avec la commission. Je crois que c'est une solution qui a été mise en place par M. Thomas Burgener qui nous permettra de répondre. Et ce n'est pas parce qu'il y a changement de chef de département que les problèmes Minergie ne seront pas résolus, sachez-le, Monsieur le député.

Concernant le programme de soutien, je crois qu'il est important de dire que le cadre qui est mis pour la réfection de l'école de Naters entre dans les budgets d'investissement et de fonctionnement normaux de l'Etat et que les crédits qui seront mis en place par la Confédération sont des crédits extraordinaires. Je ne souhaite pas que Naters dévalorise le soutien qui sera fait par les programmes de la Confédération. Ce crédit entrera donc dans le budget normal du département sur les investissements qui sont prévus.

Je crois ainsi avoir répondu à l'ensemble des questions qui ont été posées, en vous remerciant d'entrer en matière sur ce projet de décision et en souhaitant que la commune puisse réaliser, dès le mois de juillet, les travaux.

Merci aux deux commissions, puisque l'ancienne commission a traité le dossier et l'a transféré à la nouvelle commission thématique. Ce transfert, je crois, s'est fait en parfaite harmonie comme nous le souhaitons dans notre projet de concordance.

Merci.

*Der Präsident:*

Danke Herr Departementvorsteher.

**Eintreten ist nicht bestritten.**

(Suite et fin de l'examen, *séance du jeudi 7 mai 2009.*)

Wir können also weiterfahren zu Punkt 3.

**Développements:**

**Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS)**

**Entwicklungen:**

**Departement für Erziehung, Kultur und Sport (DEKS)**

### **3. POSTULAT**

**du groupe PS/AdG, par la députée Anne-Christine Bagnoud, concernant  
la décharge d'heures d'enseignement sans préjudice sur le traitement  
(09.09.2008) (3.156)**

#### **POSTULAT**

**der PS/AdG-Fraktion, durch Grossrätin Anne-Christine Bagnoud,  
betreffend Unterrichtsstundenentlastung ohne Lohneinbusse (09.09.2008)  
(3.156)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*M<sup>me</sup> la députée Anne-Christine Bagnoud, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):*

Le texte déposé est assez explicite.

Juste peut-être rappeler les faits.

Ces mesures de donner trois heures de décharge ont été prises par décision du Conseil d'Etat, au vu du rapport du groupe de travail concernant les mesures complémentaires pour les mesures prises au niveau de la LPP et au vu de la situation qui prévalait avant les mesures d'économies à l'Etat du Valais en 1992. Il est vrai que lorsque l'on arrive au terme d'une carrière d'enseignant, ces trois heures de décharge par semaine sont quand même assez bienvenues et c'est tout bénéfique aussi pour les élèves qui ont en face d'eux des personnes mieux ressourcées et plus en forme.

Donc, ce n'est pas sur la mesure bien sûr que je veux discuter, mais c'est par rapport à certaines contraintes.

Pour les enseignants, c'est 58 et 60 ans; cela dépend de la caisse à laquelle ils appartiennent et du degré d'enseignement.

Mais, le point de référence pour l'âge et pour le stade où l'on a atteint le degré de cotisation de la LPP est pris à la rentrée des classes. Et c'est cela qui ne joue pas très bien. Tout d'abord, toutes les rentrées des classes n'ont pas lieu en même temps. Il y a donc des classes qui commencent un peu plus tôt au mois d'août et d'autres un peu plus tard. En outre, il arrive, dans ce genre de situation, que deux enseignants qui ont à la limite un seul jour de différence, celui qui est un jour après la rentrée des classes ne bénéficie pas de cette mesure alors que celui qui est un jour avant la rentrée des classes en bénéficie.

Pour ma part, je trouve qu'il serait quand même plus équitable aussi à l'interne quand les gens travaillent ensemble et qu'ils sont de la même année de fixer au 1<sup>er</sup> janvier la date de référence.

Il y a une autre chose aussi qui est un petit peu inéquitable: les enseignants des degrés primaires qui sont affiliés à la caisse de retraite du personnel enseignant bénéficient de ces heures alors que ceux des degrés secondaires n'en bénéficient pas. Or, il n'y a pas de raison, la fatigue est la même pour tout le monde. Cette mesure devrait pouvoir être appliquée à tout le monde.

Il y a encore une autre distorsion. Une personne qui a commencé à travailler plus tard qui, à 62 ans, n'a pas pu prendre sa retraite et qui travaille au-delà parce qu'elle n'a pas le nombre d'années de cotisation n'en bénéficie pas même si elle est plus âgée que les autres. Alors, je trouve que ce serait une mesure qui serait vraiment encore plus utile dans la pratique.

Encore une chose, que je n'ai pas relevée dans le texte du postulat mais qu'on m'a fait remarquer plus tard: pour bénéficier de ces trois heures de décharge, il faut, durant les cinq dernières années, avoir travaillé à 75% au moins. Or, nombre de femmes arrêtent durant une période et reprennent. Je peux vous dire que, dans la pratique, il est rarissime qu'une femme quand elle a élevé sa famille et s'est occupée de l'intendance à la maison puisse reprendre à 100% parce qu'il y a des charges qu'elle devra continuer à assumer. Et dans bien des cas – j'ai été présidente de la commission scolaire de la ville de Sion, je connais ça –, il n'y a pas possibilité de donner un emploi à plein temps. Cela veut dire que des femmes travailleront en

dessous. Ainsi, la proposition, qui n'est pas inscrite dans le texte du postulat, serait pour ces personnes qui sont au-dessus de 50% mais pas à 75% de donner la possibilité de les décharger en fin de carrière professionnelle de deux heures par semaine par exemple.

Voilà, je vous remercie de répondre favorablement à ce postulat.

*Der Präsident:*

Danke Frau Grossrätin.

Das Postulat wird nicht bestritten und somit an den Staatsrat zur Behandlung überwiesen.

**4. POSTULAT**  
**des groupes PDCB et PDCC, par le député Joël Gaillard,**  
**concernant les bourses et prêts d'honneur – cas particuliers (11.09.2008)**  
**(3.157)**

**POSTULAT**  
**der PDCB- und der PDCC-Fraktion, durch Grossrat Joël Gaillard,**  
**betreffend Stipendien und Ausbildungsdarlehen – besondere Fälle**  
**(11.09.2008) (3.157)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*M. le député Joël Gaillard, PDCB:*

Ce qui est demandé dans ce postulat, dont le texte précis est autant difficile à digérer que le sujet est compliqué et délicat, ne concernerait que quelques rares cas par année. C'est donc à la connaissance de ces cas particuliers que nous avons déposé notre demande d'assouplissement d'application de l'article 9 de la loi sur les bourses et prêts d'honneur. La dernière phrase de cet article stipule que des prêts peuvent être accordés si des circonstances particulières le justifient, en l'occurrence, souvent des situations familiales complexes et difficiles à gérer pour les jeunes concernés.

Dans notre proposition, nous demandons que cet assouplissement soit lié avec l'accord des directions d'école concernées. Cela représente – entre guillemets – une "caution morale" supplémentaire vis-à-vis de l'Office des bourses et prêts d'honneur.

Merci de votre attention et de votre soutien.

*Der Präsident:*

Danke Herr Grossrat.

Auch dieses Postulat wird nicht bestritten und somit an den Staatsrat zur Behandlung überwiesen.



**5. INTERPELLATION**  
**du député Didier Cachat (GRL) concernant**  
**la gestion des remplacements par Ecole Services (08.10.2008) (3.159)**  
**INTERPELLATION**  
**von Grossrat Didier Cachat (GRL) betreffend**  
**Stellvertretungsmanagement in den Schulen mittels "Ecole Services"**  
**(08.10.2008) (3.159)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*M. le député Didier Cachat, PLR:*

Lorsque j'ai déposé cette interpellation au mois d'octobre 2008, je ne pensais pas qu'elle déclencherait un si grand intérêt et mériterait une page dans le Nouvelliste.

Mon intention était simplement de relever qu'un directeur d'école, soucieux de régler le problème récurrent de la gestion des remplaçants, avait pris l'initiative de mettre au point un programme informatique complet, novateur et performant, pour aider les commissions scolaires, les directeurs d'école et les enseignants en recherche de travail.

Je me suis étonné, et je m'étonne toujours, que le département n'ait pas profité de ce travail, d'ailleurs reconnu, pour établir une collaboration ou même prendre à son compte cette plate-forme comme cela a été le cas pour le programme de gestion des notes développé par un collègue de Monthey.

Maintenant, je m'étonne encore plus en entendant que le département est en train de créer son propre programme, un programme en phase pilote qui offre beaucoup moins de prestations.

Ne s'agit-il pas ici d'un gaspillage des deniers publics puisque le but est d'offrir – à condition qu'on y parvienne – un produit identique à celui qui existe déjà?

Je repose ma question: ne serait-il pas plus simple et moins onéreux de profiter du produit fini et efficace? Ou bien y a-t-il autre chose derrière tout cela?

Ne devrait-on pas encore à ce stade établir un comparatif de l'état actuel des systèmes puisqu'il serait, à mon avis, absurde de renoncer à un système déjà financé par les communes et qui donne entière satisfaction à ses utilisateurs pour le remplacer par un système moins complet et insatisfaisant?

*M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS), et président du Gouvernement:*

Je suis un petit peu surpris aussi de cette polémique autour d'un projet d'Etat.

J'aimerais rappeler deux principes au moins.

Tout d'abord, les enseignants sont aujourd'hui sous la responsabilité des communes.

Ensuite, les directeurs sont aussi sous la responsabilité des communes.

Vous comprenez peut-être pourquoi nous souhaiterions changer le statut de ce personnel enseignant et de ces directeurs: parce que nous aurions une meilleure mainmise sur les projets d'école.

Ce que nous souhaitons, c'est une solution cantonale et pas une solution régionale, aussi pour le Haut-Valais. Ce que nous voulons, c'est résoudre le problème avec des systèmes existants.

Monsieur le député, vous dites que la solution que l'on met en place aura moins de prestations. C'est, à mon avis, gratuit parce que vous la connaissez peut-être mieux que moi.

En ce qui concerne le projet qui a été mis en place, c'est un projet privé que l'Etat devrait partiellement financer, aussi dans le fonctionnement. Comment voulez-vous résoudre le problème des enseignants pour la mise à jour des fichiers lorsque tous les fichiers sont chez nous, lorsque nous faisons le paiement des enseignants? C'est la raison pour laquelle sur le projet qui nous a été présenté terminé, nous ne pouvions entrer en matière. Et c'est la raison pour laquelle nous avons utilisé notre système pour essayer d'avoir un système uniforme pour l'ensemble du canton du Valais.

Cette solution, me semble-t-il, est à la fois peu onéreuse, plus rationnelle et plus logique.

Merci.

## **6. INTERPELLATION**

**du groupe GRL, par la députée (suppl.) Sandrine Cordonier, concernant l'enseignement du sport dans les écoles (09.10.2008)**

*reprise par le député (suppl.) Yves Mabillard (3.160)*

## **INTERPELLATION**

**der GRL-Fraktion, durch Grossrätin (Suppl.) Sandrine Cordonier, betreffend Sportunterricht in den Schulen (09.10.2008)**

*übernommen von Grossrat (Suppl.) Yves Mabillard (3.160)*

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*M. le député (suppl.) Yves Mabillard, PLR:*

La pratique du sport à l'école a été jusqu'à présent légiférée par la Confédération. Mais, avec la révision totale de la loi fédérale, la souveraineté en matière d'enseignement échoirait aux cantons.

Il paraît important de rappeler la différence fondamentale qui existe entre éducation physique scolaire obligatoire pour tous et dont les objectifs sont orientés sur le développement global de l'individu et le sport par le biais de clubs réservé plutôt à une élite dont l'objectif principal est la performance.

Le groupe PLR a pris connaissance avec inquiétude des statistiques qui annoncent le taux d'obésité qui frappe notre jeunesse depuis quelques années.

Il apparaît donc nécessaire de maintenir les heures d'éducation physique dans les programmes scolaires hebdomadaires. En effet, les heures d'éducation physique représentent les seuls moments de mouvement pour les enfants et jeunes adultes touchés par ces problématiques. En outre, cette activité permet aussi le développement de la personne et l'intégration d'un groupe.

Dans le futur, les cantons seraient partiellement habilités à définir l'enseignement du sport et à en fixer les normes qualitatives et quantitatives.

Le groupe PLR se pose certaines questions:

1. Le Conseil d'Etat a-t-il déjà pris des mesures face à cette problématique?
2. Le Conseil d'Etat estime-t-il judicieux de soutenir les heures d'éducation physique obligatoires pour tous à l'école encore plus lors de l'introduction de la nouvelle grille horaire liée à l'introduction du plan d'études romand?
3. Ne serait-il pas nécessaire d'intégrer à ce processus des cuisiniers de cantine? La prévention contre l'obésité est-elle coordonnée entre les Départements de la santé et de l'éducation? Si oui, de quelle manière?

Merci de votre attention.

*M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS), et président du Gouvernement:*

Je suis évidemment d'accord avec le député (suppl.) Yves Mabillard.

La question qui se pose est une modification de la Constitution qui prendra un certain temps. Pour le moment, c'est une approche qui est faite au niveau des Chambres ou du Conseil fédéral.

Nous nous préparons évidemment à maintenir le système et à maintenir le sport obligatoire dans les classes qui est d'ailleurs comme toutes les branches un sport d'école et nous voulons avoir un contrôle quantitatif comme nous l'avons pour les autres branches.

D'ailleurs, avec Jeunesse&Sport, il est complété avec "J+S kits" qui se met en place pour les jeunes de 5 à 10 ans. C'est un programme sur lequel le canton du Valais a accepté d'entrer en matière.

Avec d'autres départements, notamment le Département de la santé, nous avons un programme qui s'appelle "Centre alimentation et mouvements" et qui nous permet de travailler le problème du bien-être du jeune et de la santé du jeune à travers le sport.

Les programmes qui se mettent en place pour les nouveaux plans, soit le "Lehrplan 21" pour le Haut-Valais et le PER "plan d'études romand", donne dans "corps et mouvements" (c'est le programme HarmoS) les conditions qui seront mises en place pour maintenir le sport à l'école à tous les niveaux. Le détail, vous l'avez soit à travers, pour le Haut-Valais, le plan qui est en consultation actuellement, soit à travers le PER qui se discute (la consultation est terminée), mais aucune revendication n'a été faite sur le programme "corps et mouvements", donc le sport sera maintenu dans les programmes qui seront mis en place au niveau HarmoS et au niveau suisse.

En ce qui concerne les cuisiniers des cantines, 41% des cantines scolaires sont régies par le label Fourchette verte. Nous espérons que d'ici à 2012, nous aurons l'ensemble des établissements qui auront ce label, ce qui permettra d'avoir cette union entre les différents départements et d'avoir un système cohérent pour la formation sportive et le bien-être de nos jeunes.

## **7. INTERPELLATION**

**des députés Marc Kalbermatter (suppl.) et Laura Kronig (suppl.)  
concernant le partenariat public-privé "L'école sur le Net" –  
un cheval de Troie? (09.10.2008) (3.161)**

### **INTERPELLATION**

**von Grossrat (Suppl.) Marc Kalbermatter und Grossrätin (Suppl.) Laura  
Kronig betreffend Private Public Partnership "Schulen im Netz" – ein  
trojanisches Pferd? (09.10.2008) (3.161)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*Frau Grossrätin Doris Schmidhalter-Näfen, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):*

Private Unternehmen haben den Schulen den Anschluss ans Internet mit über 200 Millionen Franken gesponsert – nicht ganz uneigennützig, versteht sich. Nun haben die Schulen das Geschenk.

Für die installierten Software-Produkte – namentlich von Microsoft – werden für die Schulen inzwischen periodisch hohe Lizenzgebühren fällig.

Für die Eltern der Kinder, die mit den teuren Microsoftprodukten geschult werden, fallen für den heimischen Computer nochmals saftige Kosten an, wenn sie ihre Maschinen zu Übungszwecken mit der benötigten Software ausrüsten wollen.

Schliesslich führt der systematische Einsatz von Microsoft-Anwendungen in der Schule zur Festigung des Quasi-Monopols des milliardenschweren Konzerns im Bereich der Office Software und zur Indoktrination unserer Jugend hinsichtlich dieser Programme. Inzwischen gibt es zu Microsoft Office Open Source Alternativen wie beispielsweise das Open Office, welche kostenlos denselben Funktionsumfang, dieselbe Benutzerführung und eine hohe Kompatibilität zu Microsoft Office Dokumenten bieten.

Vor kurzem hat der Kanton Genf beschlossen seine Schulen auf die Gratissoftware Open Source umzustellen. Im Oberwallis haben diesen Schritt auch schon einige Schulen getan.

Ist der Staatsrat bereit, sich im Interesse der öffentlichen Finanzen, der Chancengleichheit sowie der Portemonnaies der Familien mit schulpflichtigen Kindern dafür einzusetzen, dass künftig im obligatorischen Unterricht nach Möglichkeit nur noch Open Source Software eingesetzt wird?

*M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS), et président du Gouvernement:*

Sur le principe, nous sommes d'accord avec la proposition de la députée Doris Schmidhalter-Näfen. Par contre, il faudra un peu de temps pour passer d'un système à un autre.

Je vous rappelle deux choses. Tout d'abord, ce sont les communes pour l'école obligatoire qui sont responsables de l'achat, de l'appel d'offres et qui ont la responsabilité de choisir le matériel qu'elles souhaitent. Il faut aussi rappeler que les entreprises privées qui ont facilité l'introduction de l'informatique à l'école ont donné une impulsion importante et il fallait aussi les remercier parce que, sans cette impulsion, il est possible que l'ensemble des cantons suisses n'auraient pas eu cet avantage qu'a l'école aujourd'hui sur l'avancement de l'informatique à l'école.

Aujourd'hui, nous essayons de passer d'un système à l'autre puisque, effectivement, les licences peuvent coûter cher et elles coûtent d'autant plus cher que l'on n'a pas cette solution pour les jeunes qui veulent travailler à la maison.

Nous avons fait déjà un premier grand pas parce que, pour la formation des enseignants, nous utilisons déjà un système libre. Nous aimerions, avec le temps, passer du système actuel à une formation déjà en libre et avec des logiciels qui soient libres, de façon à ce que, à travers l'incitation, nous puissions inciter les communes, chaque fois qu'il y a un changement, à passer d'un système à l'autre.

Nos enseignants seront formés sur le système libre et ce pas-là nous permettra aussi de faire de grands pas dans le temps.

Mais, je vous rappelle qu'il faudra un peu de temps pour passer du système actuel au système libre.

**8. POSTULAT**  
**des députés Marc Kalbermatter (suppl.) et Laura Kronig (suppl.)**  
**concernant l'offensive de formation I – introduction d'une formation**  
**initiale obligatoire (09.10.2008) (3.162)**

**POSTULAT**  
**von Grossrat (Suppl.) Marc Kalbermatter und Grossrätin (Suppl.) Laura**  
**Kronig betreffend Ausbildungsoffensive I – Einführung einer**  
**obligatorischen Erstausbildung (09.10.2008) (3.162)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*Frau Grossrätin Doris Schmidhalter-Näfen, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):*

Die faulen Hypotheken der USA haben die Weltwirtschaft durcheinander gebracht und eine globale Finanzkrise ausgelöst. Täglich häufen sich Meldungen aus der Wirtschaft über Verluste und Entlassungen. Erfahrungsgemäss trifft es in Krisensituationen jene am ersten, die bei der Jobsuche keine guten Karten, sprich keine qualifizierte Ausbildung haben. Jetzt ist also der Staat gefordert, mit einer Ausbildungsoffensive jene zu stärken, die von der Krise am meisten betroffen sind.

Wir fordern die Regierung auf, Schritte gegen diese Problematik zu unternehmen. Ein erster Schritt kann beispielsweise in der Einführung einer obligatorischen qualifizierenden Erstausbildung bestehen. Damit wird einerseits jedes einzelne Individuum in die Pflicht genommen, sich für die Zukunft zu rüsten und sich nicht mit einem obligatorischen Schulabschluss zu begnügen.

Andererseits würde dies – und das ist zentral – einer Verpflichtung für die Allgemeinheit gleichkommen, auch jenen Personen eine qualifizierende Erstausbildung zu ermöglichen, die dies in der Jugend verpasst haben oder noch keine Chance dazu hatten.

Die Vision unseres Kantons sollte sein, dass es jeder Person möglich sein muss, eine qualifizierte Erstausbildung zu machen, unabhängig von ihrer finanziellen Situation.

Wir ersuchen den Staatsrat die Möglichkeit zu prüfen, den Abschluss einer nachobligatorischen Ausbildung als obligatorisch zu erklären.

*Der Präsident:*

Danke Frau Grossrätin.

Das Postulat wird bekämpft.

*M<sup>me</sup> la députée Marianne Maret, PDCB:*

Améliorer la formation de base des personnes en déficit d'apprentissage via l'introduction d'une formation initiale obligatoire est un objectif louable en soi. Toutefois, et au-delà du paradoxe d'une formation post-obligatoire qui serait obligatoire, l'idée même est une fausse bonne idée.

Sachant que les jeunes qui ne trouvent pas leur voie ont aujourd'hui à leur disposition un panel de structures qui vont des semestres de motivation et d'intégration aux classes de préapprentissage en passant par l'école préprofessionnelle, la question qui doit se poser ne réside donc pas en termes d'offres de formation, mais bien davantage en termes de motivation personnelle. Par ailleurs, les adolescents qui quittent la scolarité obligatoire ont quasiment tous un projet pour la suite de leur formation. C'est donc très souvent ultérieurement qu'ils mettent prématurément un terme à leur cursus. Une notion d'obligation ne résoudrait pas ces problèmes. Inversement, l'atteinte à leur liberté risquerait bien davantage d'annihiler leurs éventuelles velléités.

Je prendrai la liberté de conclure en précisant qu'il n'appartient pas systématiquement à la société ou à ses structures de se substituer à l'autorité parentale.

C'est pourquoi je vous invite, Chers collègues, au nom du groupe PDCB, à rejeter ce postulat.

*Der Präsident:*

Danke Frau Grossrätin.

Da das Postulat bestritten ist, müssen wir zur Abstimmung schreiten.

**Par 83 voix contre 16, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, le postulat 3.162 de la députée (suppl.) Laura Kronig.**

## **9. POSTULAT**

**de la députée Franziska Lutz-Marti (CVPO) et cosignataires concernant  
des classes pilotes pour le degré élémentaire (13.11.2008)**

*repris par le député Urs Kuonen (3.164)*

### **POSTULAT**

**von Grossrätin Franziska Lutz-Marti (CVPO) und Mitunterzeichnenden  
betreffend Schulversuch für Basisstufe (13.11.2008)**

*übernommen von Grossrat Urs Kuonen (3.164)*

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*Hr. Grossrat Urs Kuonen, CVPO:*

In unserem gegenwärtigen Schulsystem gelten Jahrgangsklassen als Standard und jahresübergreifende Klassen sind fast ausschliesslich einfache Notlösungen zum Erhalt einer Schule in einer Randregion. Jahrgangsübergreifende Klassen machen aber auch aus pädagogischer Sicht Sinn, denn die Heterogenität in den Klassen in Kindergärten und Schulen nimmt zu und die Entwicklungsunterschiede bei Kindern im selben Alter werden immer grösser.

Zehn Deutschschweizer Kantone haben bereits Versuche mit der Basisstufe lanciert und eine pädagogische und organisatorische Neukonzeption der Eingangsstufe erprobt. Die Lehrpersonen und die Eltern zeigten sich trotz anfänglichen Befürchtungen sehr zufrieden.

Das Konkordat HarmoS sieht eine Einführung der Basisstufe vor, deren Umsetzung ist aber für die Kantone nicht zwingend. Trotzdem müsste auch das Wallis diesen Schulversuch wagen und evaluieren.

Die Einführung dieses Basisstufenunterrichts kann sicher unterschiedlich beurteilt werden, allerdings kann es nicht schaden, entsprechende Versuche zu starten, um Erfahrungen zu sammeln. Wichtig ist dabei, dass die Ressourcen genügend hoch sind, sonst sind Versuche zum Vornherein zum Scheitern verurteilt.

Um Schulschliessungen in den Randregionen sowohl im Unter- wie im Oberwallis vorzubeugen und aufgrund der zufrieden stellenden Erprobungen ist ein Schulversuch im Kanton Wallis dringend notwendig.

Das DEKS ist aufgefordert die Schaffung von Pilotklassen einer richtigen Basisstufe zu prüfen und gezielt umzusetzen.

*Der Präsident:*

Danke Herr Grossrat.

Das Postulat wird nicht bestritten und somit an den Staatsrat zur Behandlung überwiesen.

## **10. INTERPELLATION**

**de la députée Franziska Lutz-Marti (CVPO) et cosignataires concernant  
l'enseignement des langues étrangères à l'école primaire (13.11.2008)**

*reprise par le député Urs Kuonen (3.165)*

### **INTERPELLATION**

**von Grossrätin Franziska Lutz-Marti (CVPO) und Mitunterzeichnenden  
betreffend Fremdsprachenunterricht an der Primarschule (13.11.2008)**

*übernommen von Grossrat Urs Kuonen (3.165)*

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**



*Hr. Grossrat Urs Kuonen, CVPO:*

Die Bildungs- und Erziehungsdirektoren der sechs Pässepartout Kantone haben die Lektionenzahl für den Französisch- und Englischunterricht für die 3. – 9. Klasse und 5. – 9. Klasse definitiv beschlossen.

Nebst Französisch soll ab 2013 auch Englisch an der Primarschule unterrichtet werden. Zurzeit fehlen seitens des DEKS klare Informationen über die Anforderungen gegenüber der Ausbildung und der Kompetenzen.

Viele Fragen sind offen. So unter anderem wichtige Fragen wie:

- Welche Englischdiplome werden vom Primarlehrer verlangt, damit er ab 2013 in seiner Klasse Englisch unterrichten kann?

- Wie soll der Englischunterricht eingeführt werden, in Pilotklassen, schrittweise ab der 5. Klasse oder für alle Klassen zusammen?

- Wie soll der Fremdsprachenunterricht generell organisiert werden?

- Wird es in der Mittel- und Oberstufe noch Generalisten geben oder sollen Fachlehrer für den Fremdsprachenunterricht eingesetzt werden?

- Werden die Kompetenzen für den Französischunterricht auch neu definiert werden, d.h. müssen Lehrpersonen mit einer Unterrichtstätigkeit von mehr als 20 Jahren in Französisch ein neues Diplom erlangen?

All diese Fragen bewegen einen Teil der Lehrerschaft. Sie vermisst eine klare Information über die bevorstehende Neuorganisation des Fremdsprachenunterrichts.

Diese Lehrerschaft hat Freude an ihrem Unterricht und verdient eine klare Information und Beantwortung dieser Fragen.

*M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS), et président du Gouvernement:*

La semaine passée, une séance d'information a été organisée pour un certain nombre de personnes pour leur montrer le concept qui sera présenté au Conseil d'Etat dans les années à venir. Ce concept prévoit un certain nombre de groupes de travail, un comité de pilotage, un groupe de travail pour le Haut et un groupe de travail pour le Bas avec les principes qui ont été mis en place par la CDIP. Vous savez que c'est un problème suisse et que nous devons suivre, au niveau suisse, les solutions qui sont mises en place aussi bien pour les compétences, pour la mise en application et pour le suivi avec le "Lehrplan 21" ou avec le PER (plan d'études romand).

Une parenthèse: Vous trouverez dès cette fin de semaine ou dès la semaine prochaine sur notre site Internet toute l'information qui a été donnée la semaine passée à ces associations. Si bien que les enseignants pourront avoir en tout cas la base du concept avant les décisions du Conseil d'Etat puisque nous devons organiser une formation dès 2009/2010 de façon à ce qu'en 2012/2013 nous soyons prêts avec ces formations.

En ce qui concerne le statut des enseignants, nous prévoyons une phase transitoire avec probablement des spécialistes de branche. Mais, pour les nouveaux enseignants, nous voulons maintenir les généralistes. Je crois que c'est une nécessité pour le canton du Valais pour l'ensemble des régions de maintenir des généralistes sans quoi nous aurions une perte de qualité, notamment dans les vallées. Les généralistes permettront aux directeurs d'école aussi d'avoir une organisation par établissement ou par groupe d'établissements.

Dans la phase intermédiaire, les spécialistes nous permettront de passer d'une étape à l'autre puisque la formation des enseignants se fera progressivement.

Ce que nous allons demander aux nouveaux enseignants, c'est la formation européenne pour les langues, c'est-à-dire C1 pour l'ensemble des langues. Par contre, pour les enseignants qui sont en fonction actuellement, nous allons nous arrêter au B2 (vous trouvez sur Internet ce que signifient ces normes internationales, les degrés de compétence) qui est un degré moindre parce que nous voulons que nos enseignants puissent approfondir les langues et nous allons laisser une certaine liberté aux enseignants qui sont en fonction de choisir l'une ou l'autre langue, c'est-à-dire, pour le Haut-Valais, français/anglais et, pour le Valais francophone, allemand/anglais, de façon à ce que nous ayons des compétences assez rapidement mises en place mais qui puissent être à la fois équilibrées au niveau de la géographie et de bonne qualité pour l'ensemble de nos régions.

Ensuite, en ce qui concerne les ressources, évidemment dans les années à venir, nous allons mettre l'effort principal sur la formation continue. Je vous rappelle que celle-ci est partiellement obligatoire pour les enseignants puisque, dans les statuts que nous prévoyons, 10% du temps est réservé à la formation continue. Nous allons essayer de mettre ces langues, la dialectique des langues dans le programme de formation, de façon à ce que cela entre dans un programme correct. Mais, il est vrai que le budget pour la formation continue va augmenter dans les années à venir parce que pour la formation linguistique, y compris des stages puisque certaines personnes vont faire des stages, nous voulons être des partenaires.

Dans le système mis en place pour les cantons alémaniques, nous avons le système "Passepartout" qui va nous donner la base. Les cantons romands étudient actuellement la solution pour transporter "Passepartout" avec la langue francophone pour l'allemand et l'anglais. Cela permettrait d'être rationnel et d'avoir le maximum de synergies pour mettre en place ces langues. Dès la fin avril 2009, l'information sera faite puisque tous les enseignants pourront consulter notre site Internet. Et puis, dès le mois de mai, nous allons faire des rencontres régionales pour montrer, après la décision du Conseil d'Etat, à la fois la planification dans le temps de l'introduction de ces langues, quel système de formation nous voulons mettre en place et quelles seront les compétences qui seront données aux enseignants avec évidemment la collaboration de notre HEP qui sera très impliquée dans ce cheminement.

## 11. POSTULAT

**des députées Virginie Crettenand (suppl.), Graziella Walker Salzmann, Claudine Oggier, Marie-Madeleine Bonvin et cosignataires concernant: l'histoire aux oubliettes? (13.11.2008) (3.166)**

### POSTULAT

**der Grossrätinnen Virginie Crettenand (Suppl.), Graziella Walker Salzmann, Claudine Oggier, Marie-Madeleine Bonvin und Mitunterzeichnenden betreffend: damit die Geschichte nicht im hintersten Winkel endet (13.11.2008) (3.166)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*M<sup>me</sup> la députée (suppl.) Virginie Crettenand, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):*

Des anciens abattoirs ou halles industrielles à Sierre, un poulailler désaffecté à St-Maurice, des anciennes usines ou fabriques à Fully et Martigny, une ferme, un ancien pénitencier à Sion accueillent aujourd'hui la jeunesse et la culture valaisannes.

Comme le disait si bien mon collègue ex-député Gabriel Bender, il y a de cela dix ans lors du transfert de la Médiathèque Valais dans les locaux de l'ancien arsenal: "Les espaces dédiés à la culture investissent le plus souvent des bâtiments à l'abandon. Il est réjouissant de constater que le recyclage de bâtiments sauve de la destruction des lieux témoins d'un Valais en mouvement. Il est inquiétant, par contre, de constater qu'on n'ose pas construire du neuf pour la culture. On se contente de bricoler à l'intérieur de coquilles abandonnées. Quel témoignage architectural notre canton ces dernières années va-t-il laisser et qu'en dira-t-on? Une prison neuve, un bâtiment neuf pour les percepteurs, de nombreux ponts et d'innombrables ouvrages de génie civil, deux centres autoroutiers, mais dans la culture point: aucun musée, aucune bibliothèque, aucun grand théâtre, aucune école d'art, aucun lieu d'exposition, rien de tout cela. La culture n'a pas été une priorité et n'est toujours pas une priorité."

Cela fait qu'assez souvent les locaux ne sont pas pratiques, souvent exigus, humides et les investissements mal rentabilisés à l'image de notre musée cantonal d'histoire du Valais nous surplombant sur les hauts de Valère. Ce dernier est éloigné, difficile d'accès pour les personnes à mobilité réduite et accueille difficilement des classes d'école entières.

Chères et Chers collègues, nos musées cantonaux regorgent de témoignages poignants de notre passé. Des richesses fabuleuses sont à découvrir dans ces lieux de culture et nous n'en sommes que peu conscients. Nous ne nous donnons pas la chance de profiter d'une valeur ajoutée que représente cette foison de culture pour notre canton touristique. Mettons à disposition du canton les moyens nécessaires pour la faire vivre.

C'est pourquoi le groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS) demande au Conseil d'Etat de se pencher sur cette question et d'améliorer sa stratégie concernant les musées cantonaux, de réfléchir à des moyens pour mettre encore plus en avant notre offre culturelle et, pourquoi pas, de construire de nouveaux locaux et de développer des partenariats privés-publics si les deniers de l'Etat ne devaient pas suffire, et finalement de rendre à Valère ce qui est à Valère.

J'espère que vous accepterez ce postulat et vous remercie pour votre attention.

*Der Präsident:*

Danke Frau Grossrätin.

Das Postulat wird nicht bestritten und somit dem Staatsrat zur Behandlung überwiesen.

**Entrée en matière**

## **12. DECISION**

**concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la réalisation d'un centre de compétence trafic lourd (CCTL), d'une place de stockage des poids lourds (SPL), d'un centre de contrôle régional des véhicules (CCRV), des locaux de la base territoriale de la Police cantonale de St-Maurice et d'un projet routier permettant la gestion des flux de véhicules s'y rapportant à St-Maurice**

**Eintretensdebatte**

## **BESCHLUSS**

**betreffend die Gewährung eines Verpflichtungskredites zur Verwirklichung eines Schwerverkehr-Kompetenzzentrums (SVKZ), eines Schwerverkehr-Stauraums (SVS), eines regionalen Fahrzeug-Kontrollzentrums (RFKZ), von Räumlichkeiten der Territorialbasis der Kantonspolizei St-Maurice sowie eines Strassenprojektes zur Bewirtschaftung des diesbezüglichen Fahrzeugverkehrsflusses in St-Maurice**

*Commission de l'équipement et des transports (ET) /*

*Kommission für Bau und Verkehr (KBV)*

## **Discussion sur l'entrée en matière:**

*Hr. Grossrat Georges Schnydrig, CSPO:*

Der Bund hat im Jahr 2003 beschlossen aufgrund eines Gesamtkonzepts des ASTRA an den bedeutenden Verkehrsachsen unseres Landes Schwerverkehrszentren einzurichten. Der Simplon und der Grosse St. Bernhard gehören zu diesen Achsen. Der Standort St-Maurice wurde dementsprechend zur Einrichtung eines solchen Zentrums bestimmt. Mit der Einbindung eines Schwerverkehrstauraums, eines regionalen Fahrzeugkontrollzentrums, Räumlichkeiten für die Kantonspolizei und dem Strassenprojekt zur Bewirtschaftung des Verkehrsflusses, sind die Synergien zwischen Bund und Kanton ideal genutzt worden, namentlich was den Standort, die Bewirtschaftung sowie den Betrieb der Anlagen betrifft. Die CSPO hat auch erkannt, dass überdies die Zusammenlegung und Aufstockung des Personals in ein neues Zentrum verschiedene Vorteile nach sich zieht. Erwähnenswert ist dabei die Aufstockung des Personals bei gleichzeitiger Feststellung, dass der Betriebsaufwand vollumfänglich durch die erhobenen Gebühren gedeckt wird. Die Gesamtkosten der Anlagen belaufen sich auf 32,5 Millionen Franken, wobei sich der Bund mit zirka 19 Millionen und der Kanton mit zirka 13,5 Millionen zu beteiligen haben.

Die CSPO stellt im weiteren fest, dass die Schwerverkehrskontrollen im neuen Zentrum auf vier Kontrollarten vorgesehen sind.

Die Kontrolle im Bereich der gründlichen technischen Untersuchung der Fahrzeuge für den Süd-Nord Verkehr über den Simplon bleiben im neuen Schwerverkehrskontrollzentrum weiterhin nicht geregelt. Die CSPO verlangt deshalb die Prüfung, in Gondo im speziellen eine technische Kontrollstelle für Fahrzeuge für den Süd-Nord Verkehr einzurichten. Die sich häufenden und hier in diesem Saal bereits mehrfach angesprochenen Unfälle auf der Simplonpassstrecke rechtfertigen eine solche Kontrollstelle in jedem Fall.

Die CSPO unterstützt das vorliegende durchdachte Projekt und ist für Eintreten auf die Vorlage.

Ich danke.

*M. le député Pascal Bridy, PDCC:*

Le groupe PDCC applaudit des deux mains la réalisation de ce centre attendu depuis longtemps déjà.

Je ne vais pas résumer le message du Conseil d'Etat, mais je vais apporter nos remarques le plus concisément possible.

Les contrôles techniques des véhicules connaissent depuis de longues années des retards considérables qui ont déjà valu à ce Parlement de larges débats sur les solutions à apporter, délégation au TCS ou aux garagistes notamment.

Ce nouveau centre devrait permettre de combler le retard actuel, mais nous nous posons la question de savoir si le nombre de pistes prévues sera suffisant pour contenir l'évolution du parc automobile du canton.

Pour le modèle de financement, la clé de répartition nous semble, en l'état actuel, peu claire. Quelles parts iront exactement aux contrôles poids lourds, donc à la Confédération, ou au Service des automobiles ou à la police? De la même manière, quelles seront les parts des contrôles ponctuels et des contrôles planifiés?

Quant aux frais de fonctionnement, le message nous indique que les émoluments suffiront à les contenir alors que les débats sur la délégation des compétences au TCS nous assuraient une part bénéficiaire de ces contrôles. Nous demandons au Conseil d'Etat sinon des chiffres ou de chiffrer ces bénéfices au moins de se souvenir que nous en attendrons dès la mise en activité du centre de contrôle.

Nous demandons, par la même occasion, d'introduire dans les rapports de controlling des indicateurs de performance correspondants.

Pour le surplus, nous nous référons au message pour constater la perspicacité de la planification qui ne devrait induire aucune nuisance sur le plan de la circulation routière. Mais ne connaissant pas la procédure de formation des experts (les experts contrôleurs), nous ne pouvons qu'espérer que les délais de formation seront acceptables de manière à pouvoir procéder aux engagements nécessaires pour la mise en activité du site.

Enfin, pour terminer, nous osons espérer que l'OFROU a effectivement donné son approbation puisque, dans le message, la date de cette décision n'a pas été complétée par rapport au premier jet du message.

*Hr. Grossrat Hans-Ulrich Weger, CVPO:*

Unzählige Unfälle von Schwerverkehr auf den Walliser Strassen, insbesondere am Simplon, sind bis heute glimpflich ausgegangen. Oftmals sind die Unfälle auf nicht fahrtüchtige Lastwagen zurückzuführen. Bis heute fehlt für die Kontrolle des Schwerverkehrs ein gut ausgerüsteter Standort und genügend Personal. Das Kontrollzentrum ist ein wichtiger Pfeiler für diese Kontrollen.

Aus diesem Blickwinkel begrüsst die CVPO das sich in St-Maurice durch den Bund in Planung befindliche Kompetenzzentrum.

Ein Schritt zur Verbesserung der Sicherheit im Schwerverkehr wird folgen.

Dass unser Kanton Teile dieses Zentrums mitnutzen will, das das regionale Fahrzeugkontrollzentrum, den Polizeiposten integriert, ist eine gute Lösung. Synergien müssen genutzt werden.

Unser Kanton profitiert von dieser Lösung mehrfach. Er spart Steuergelder, es werden neue Arbeitsplätze durch den Bund geschaffen und nicht zuletzt die Sicherheit auf den Hauptverkehrsachsen in unserem Kanton verbessern sich.

Die entstehende Kostenbelastung für den Kanton von 13,6 Millionen ist in Anbetracht des Nutzens gut investiertes Geld.

Aus all diesen Gründen ist die CVPO für Eintreten.

Ich danke.

*M. le député Moreno Centelleghé, PLR:*

Le projet de décision concernant la réalisation d'un centre de compétence trafic lourd et les projets s'y attachant à St-Maurice ont été étudiés avec attention par le groupe PLR.

En préambule, nous estimons que le site de St-Maurice, qui a été retenu pour la construction de ce centre, est particulièrement bien adapté puisqu'il constitue un passage obligé pour tous les véhicules lourds en transit dans notre canton. Pour mémoire, 1'800 camions passent chaque jour à St-Maurice.

Le centre de contrôle du trafic lourd ainsi que son fonctionnement, après analyse, nous paraissent adaptés. Ils assureront de nombreux contrôles sur les poids lourds, contrôles importants pour la sécurité de tous les usagers de la route (routiers et automobilistes).

La bonne fluidité du trafic sera assurée par les nombreuses améliorations apportées au niveau des routes, tels les ronds-points et les nouvelles voies de circulation.

Concernant la place de stockage des poids lourds, elle permettra de ne plus utiliser la zone de stockage aux abords du CERM de Martigny qui engendre de nombreuses nuisances dans la ville et elle permettra aussi de pouvoir stocker les véhicules dans le cas de fermeture des axes du Simplon et du Grand-St-Bernard ainsi que lors de l'activation de la phase rouge au Gothard.

Le centre de contrôle régional des véhicules pour le Service de la circulation routière et de la navigation permettra, lui, d'atteindre les 92'000 contrôles par année afin de respecter les délais légaux. En outre, les locaux utilisés actuellement par le service à St-Maurice sont vétustes et peu adaptés aux besoins. Leur remplacement s'avère urgent.

Enfin, la création d'un poste de police cantonale permettra le déménagement de la base territoriale sur le site du CCTL et apportera de nombreux avantages pour le développement des synergies de travail entre la base territoriale, les agents du centre et les partenaires du CCTL, sans oublier bien sûr les nombreuses améliorations au service des citoyens.

En conclusion, ces nombreux points positifs ainsi qu'un concept architectural attrayant, un respect des normes en termes de construction adaptée aux personnes handicapées, l'alignement au standard Minergie et, last but not least, des charges d'exploitation entièrement couvertes par les émoluments générés par son activité font que ce projet a toute notre faveur.

C'est la raison pour laquelle le groupe PLR accepte l'entrée en matière.

Merci de votre attention.

*M. le député François Bressoud, PDCB:*

Le groupe PDCB a pris connaissance avec satisfaction du projet de décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement de 13'641'000 francs destiné à financer la part cantonale d'un centre de contrôle régional pour poids lourds et véhicules, d'une place de stockage et de locaux pour la police cantonale, le tout permettant la gestion des flux de véhicules.

Rien que l'énumération de ces projets montre l'utilité et la nécessité d'un tel centre. Il relève particulièrement la pertinence de l'emplacement lié aux deux axes principaux que sont le Simplon et le Grand-St-Bernard ainsi que la proximité de l'accès à l'autoroute et les surfaces disponibles pour répondre aux différents besoins. Il relève également la qualité du projet pour l'intégration harmonieuse de tous ces services ainsi que le respect des normes Minergie et l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

La mise à disposition de ces nouveaux locaux permettra également l'engagement de six experts supplémentaires et de trois collaborateurs administratifs, ce qui devrait permettre une gestion optimisée de 90'000 véhicules. De plus, les charges d'exploitation seront entièrement couvertes par les émoluments générés par l'activité du centre.

C'est à l'unanimité que le groupe PDCB accepte cette entrée en matière.

*M. le député Claude-Alain Richard, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):*

Le groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS) a examiné attentivement ce projet de décision.

C'est suite à une décision du Conseil fédéral datant de 2003 de créer des centres de contrôle des poids lourds sur les axes les plus importants de notre pays que St-Maurice, de par sa situation, a été retenu pour la construction d'un tel centre.

L'attribution des ressources nécessaires au fonctionnement de ce centre fera l'objet d'une convention entre l'OFROU et l'Etat du Valais, accord qui prévoit notamment un financement total de la part de la Confédération des postes dédiés au centre de compétence trafic lourd (CCTL).

Le groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS) salue la décision du Conseil d'Etat de profiter de la réalisation du CCTL pour construire un nouveau centre de contrôle régional des véhicules dans le Bas-Valais. En effet, le parc cantonal des véhicules est en constante augmentation et les installations utilisées par le Service de la circulation routière et de la navigation sont insuffisantes, particulièrement dans le Bas-Valais où le service ne dispose que d'une seule piste. Nous espérons que, dans quelques années, avec cette nouvelle construction qui est destinée à la gestion des véhicules des districts de Martigny, Entremont, St-Maurice et Monthey, soit environ 90'000 véhicules, le Service de la circulation routière avec l'aide du TCS aura rattrapé les retards concernant les expertises des véhicules et que celles-ci pourront à nouveau être confiées uniquement au service public.

Autre satisfaction du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS): le déménagement de la base territoriale sur ce même site, ce qui apportera de nombreux avantages, d'ailleurs très bien stipulés en page 6 du message. A cet effet, les locaux destinés à la police cantonale accueillent deux entités:

- la base territoriale de St-Maurice avec un effectif de six agents et
- le groupe technique de la circulation, arrondissement Bas-Valais, qui se trouve actuellement dans le centre de l'Indivis à Charrat, avec un effectif également de six personnes.



Concernant la place de stockage des poids lourds, celle-ci permettra de stocker jusqu'à 120 poids lourds, principalement lors de la fermeture des axes du Simplon et du Grand-St-Bernard ainsi que lors de l'activation de la phase rouge au Gothard. Elle permettra également de ne plus utiliser la place de stockage aux abords du CERM de Martigny qui engendre de nombreuses nuisances dans la ville.

Coût total de l'investissement: 35'013'100 francs

Part du canton: 13'641'000 francs

Comme représentant du district de St-Maurice, je dois rappeler que de nombreux postes de travail y ont été supprimés ces dernières années, notamment au sein des régies fédérales (CFF et Poste) ainsi qu'à l'armée. Je me réjouis donc de l'apport de 15 postes de travail sur la commune de St-Maurice via l'installation de ce centre de contrôle. Parmi ces 15 postes, il y aura la création de 9 nouveaux postes rattachés au Service de la circulation routière et de la navigation (6 experts + 3 collaborateurs administratifs).

C'est donc tout naturellement que le groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS) entre en matière sur cet objet.

Merci de votre attention.

*M. le député Charles Clerc, UDC:*

Vu les retards pris ces dernières années dans le contrôle périodique des véhicules à moteur, la nécessité d'un tel complexe pour le Valais n'est plus à démontrer. L'augmentation du parc des véhicules motorisés immatriculés dans notre canton va en grandissant. Il est donc d'autant plus urgent, afin de respecter les délais légaux entre ces contrôles périodiques, que le canton se dote d'un outil de travail performant.

Un premier point positif de ce projet, c'est qu'il rassemble sur un même site ces différentes prestations pour bénéficier des synergies offertes par le regroupement sous un même toit de différents services utilisant des compétences et des infrastructures similaires.

Autre point positif: le choix du site de St-Maurice. Depuis toujours passage obligé pour le franchissement des Alpes, St-Maurice, avec son défilé, est un lieu géographique stratégique, mais c'est aussi une région qui mérite d'être soutenue et qui le sera grâce à la réalisation et à l'exploitation des infrastructures projetées.

Permettez-nous tout de même d'aborder deux points particuliers qui nous semblent avoir été négligés.

Comme indiqué dans le message du Conseil d'Etat, le centre de compétence trafic lourd avec sa place de stockage ne doit pas avoir qu'un seul objectif qui est de police et de contrôle des véhicules lourds, mais aussi de pouvoir réguler la circulation en cas de fermeture des axes du Simplon et du Grand-St-Bernard ainsi que lors de l'activation de la phase rouge au Gothard. Le site de Bois homogène SA à St-Maurice se trouve en bordure de la voie CFF. La possibilité d'y créer un quai de chargement pour le transfert de la route au rail a-t-elle été étudiée? En effet, au lieu de bloquer des camions se rendant en Italie en transitant par le Simplon ou le Grand-St-Bernard, le transfert sur rail permettrait aux camions, en cas de fermeture de ces points de passage, de poursuivre la traversée des Alpes via le tunnel du Simplon.

En ce qui concerne le bâtiment en lui-même dans son concept Minergie, la réflexion n'est pas allée au bout du raisonnement. A l'heure où tout le monde nous parle de développement durable, où l'Etat, par tous les moyens, cherche à diminuer les émissions de CO<sub>2</sub> soit par l'introduction de taxes ou de normes incitatives, le choix d'une structure en acier va à l'encontre du message que l'on veut faire passer. Nous disposons dans notre canton d'une matière première qui est offerte par dame nature et qui est le bois, un matériau écologique car renouvelable, sans compter que, grâce à la photosynthèse, la forêt consomme du dioxyde de carbone et rejette de l'oxygène. Ainsi, la construction d'un bâtiment en bois nécessite trois fois moins d'énergie qu'une construction métallique. Le fait de construire un bâtiment au standard Minergie peut nous donner bonne conscience. Mais, même avec un tel label, la construction et le recyclage d'un bâtiment en poutrelles d'acier absorbent une bonne partie du capital de CO<sub>2</sub> que l'on veut réduire.

Cependant, ces quelques considérations liées à des choix de construction ou à des options architecturales n'enlèvent rien à la nécessité de cet investissement pour notre canton et pour la région de St-Maurice en particulier.

Le groupe UDC va donc évidemment entrer en matière.

### **La discussion est close.**

*M. le député Jean-Didier Roch, PDCB, président de la commission thématique de l'équipement et des transports (ET):*

"La réalisation de ce projet par la Confédération et le canton du Valais permet de répondre aux besoins de l'Office fédéral des routes en termes de contrôle et de stockage des véhicules lourds sur les axes routiers nord-sud, mais également au canton de se greffer sur cette infrastructure pour y implanter son nouveau centre de contrôle régional des véhicules pour le Bas-Valais. A l'avenir la base territoriale de la police cantonale à St-Maurice y sera également localisée. Cette cohabitation sur un seul et même site permet de trouver des synergies importantes au niveau opérationnel."

Cette phrase tirée du message du Conseil d'Etat pourrait résumer, à elle seule, le projet qui nous est soumis.

Le Conseil fédéral a décidé, en 2003, de créer des centres de contrôle des poids lourds sur les axes les plus importants de notre pays. Le Valais compte deux axes importants pour le trafic des poids lourds en provenance de l'étranger: le Simplon et le Grand-St-Bernard. De par sa situation géographique, le site de St-Maurice a été retenu pour la construction d'un tel centre. Ces éléments ont été relevés par les députés Claude-Alain Richard et Charles Clerc.

Le député Georges Schnydrig a fait mention de la possibilité d'un centre dans la région de Gondo. La commission ne s'est jamais penchée sur ce type de projet, mais estime que le projet de St-Maurice est, dans un premier temps, le projet le plus adapté. Mais rien n'empêche ce groupe de faire des interventions ultérieurement.

Dans ce projet, nous avons plusieurs atouts:

- tout d'abord, des surfaces stratégiques en suffisance et proches des axes routiers empruntés par les camions;
- ensuite, nous disposons d'experts connaissant parfaitement les prescriptions techniques applicables aux véhicules lourds.

Les surfaces achetées serviront pour la construction du centre bien évidemment, mais aussi de place de stockage pour les poids lourds en cas de fermeture du col du Simplon et du Grand-St-Bernard.

Pour répondre à l'intervention du député Charles Clerc, je renvoie simplement la possibilité de charger les camions par la voie des CFF. Ce transfert, je ne sais pas s'il est possible, mais je renvoie simplement votre proposition au département.

Parallèlement, il s'avère que les installations du centre de contrôle régional des véhicules à St-Maurice sont insuffisantes et n'arrivent plus à couvrir les besoins en contrôle (puisque, actuellement, nous n'avons qu'une seule piste et que c'est limité en plus en hauteur). Sans compter qu'il n'est plus possible d'augmenter les surfaces des locaux administratifs qui ne sont actuellement plus adaptées pour recevoir une clientèle toujours plus nombreuse.

Etant donné que le Service de la circulation routière et de la navigation compte, dans son effectif, des experts spécialement formés pour ces contrôles et que les installations techniques dont la police a besoin sont identiques à celles utilisées par ce service, il est apparu que des synergies importantes pouvaient être développées entre les projets de construction du CCTL et du CCRV.

Le centre abritera les locaux pour la police cantonale avec deux entités bien distinctes:

- la base territoriale de St-Maurice avec un effectif de 6 agents;
- le groupe technique de la circulation, arrondissement du Bas-Valais, avec un effectif de 6 hommes également. Ce groupe se trouve actuellement dans le centre de l'Indivis à Charrat.

La construction respectera les normes pour l'accès aux personnes handicapées et les exigences liées à la résistance aux séismes, et répond au standard Minergie. Par contre, effectivement, la commission ne s'est pas penchée sur la possibilité de construire ces locaux en bois, Monsieur le député Charles Clerc. Je transmets donc cette question pour réponse au Conseil d'Etat.

Finalement, il y a la construction du projet routier permettant les accès au centre de contrôle avec ses 3 ronds-points. Le devis a été actualisé suite à une extension du périmètre routier demandée par le canton, dans lequel les adaptations à entreprendre sont à la charge de la Confédération.

Ainsi, les coûts actuels de réalisation, y compris l'achat des terrains, atteignent 35 millions. Effectivement, c'est légèrement différent par rapport au montant qui est inscrit dans le message du Conseil d'Etat. Vous avez vu qu'il y a une part de ces travaux qui a été demandée par le canton et financée par la Confédération, et ce montant est encore appelé à être modifié. Ainsi, les coûts pour le canton seront fixés et n'excéderont pas 13'641'000 francs.

Monsieur le député Claude-Alain Richard, vous faites état de ces 30'000 contrôles par année. Effectivement, si nous voulons assurer ces examens de véhicules, en plus des examens théoriques et pratiques des jeunes élèves, nous aurons besoin de ces 6 postes supplémentaires et cela atteindra, au final, 9,5 postes, dont un demi-poste est financé par la Confédération. Il est à noter aussi que, pour la partie administrative, il est nécessaire d'engager 3 collaborateurs qui compléteront l'équipe actuelle.

Il est à noter que les charges d'exploitation de ce centre de St-Maurice seront entièrement couvertes par les émoluments générés par son activité.

Le projet entraînera des mesures de compensation dans le secteur qui seront prises en charge par la Confédération.

Concernant le projet de décision, la commission a décidé de supprimer, à l'article 1, la mention entre parenthèses. Cette mention n'est déjà plus d'actualité pour les raisons que j'ai évoquées tout à l'heure concernant le projet de construction routière.

Le projet a été accepté à l'unanimité des membres présents de la commission.

Pour conclure, je souhaite mettre en évidence non seulement la qualité du projet, mais aussi que ce projet vient à point nommé pour redonner un coup de fouet à l'économie locale qui, dans certains secteurs, souffre déjà d'une certaine morosité.

Ici, j'ai encore quelques réactions par rapport à ce qu'a dit le député Pascal Bridy. La clé de répartition n'est pas claire: effectivement, elle est assez complexe vu qu'il y a plusieurs acteurs qui vont occuper ces locaux. Nous n'avons pas été dans le détail, mais peut-être que M. le conseiller d'Etat pourra sans autre donner la réponse.

Concernant le chiffre du bénéfice que nous réaliserons peut-être, je transmets également cette question au Conseil d'Etat.

Concernant les indicateurs de performance, cet automne, nous allons en parler dans le cadre de la commission. Je vous remercie en tout cas déjà de cette intervention.

Pour le reste, je n'ai pas de remarques supplémentaires.

Je vous remercie de votre attention.

*M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):*

C'est avec un immense plaisir que je prends, pour la première fois, la parole aujourd'hui devant le Parlement, avec aussi un peu de nostalgie parce que cela me rappelle, en ayant été assis à votre place, toutes ces émotions qui nous ont parcourus durant ces quatre dernières années.

C'est également une première aujourd'hui pour moi puisque je vais répondre à ces interventions..., tout au moins à celles que m'aura laissées le député Jean-Didier Roch, portant sur un dossier que j'ai traité lors de ma dernière séance en commission comme député et que je traite aujourd'hui lors de ma première séance comme chef du département – comme on dit: au départ du shoot et sur la ligne de but. Ce qui m'aura permis d'avoir également les réponses de

l'ancien chef du département et aussi de souscrire à tout ce qui vient d'être dit, très brièvement d'ailleurs, par le nouveau président de la commission, que je salue aujourd'hui, le député Jean-Didier Roch.

J'ai pratiquement entendu tous les groupes parler de sécurité, parler de synergie, souligner la qualité du site, souligner également la qualité du projet qui permet de couvrir les frais d'exploitation par l'exploitation elle-même, et par le côté indispensable que revêt cette réalisation. Je ne vais donc pas reprendre tous ces éléments. Je crois que, à vous entendre, vous avez tous parfaitement compris la problématique, vous avez tous parfaitement lu le message. Votre position unanime derrière l'entrée en matière de ce projet me convainc qu'il n'est pas nécessaire de revenir sur l'ensemble du dossier.

Peut-être quelques petites explications par rapport à des interventions spécifiques.

On a parlé du Simplon, on a parlé de Gondo. Effectivement, c'est un élément qui n'a pas été soulevé lors de notre séance de commission. Il faut savoir qu'une telle implantation nécessite une grande surface géographique. Alors, si vous connaissez le site de Gondo, vous comprendrez qu'il serait relativement difficile d'implanter un centre de stockage pour une centaine de poids lourds. Peut-être un arrangement avec l'Italie permettrait de solutionner partiellement le problème, mais on sait que les rapports avec la police cantonale et avec la police frontière permettent déjà de contrôler certains véhicules au niveau administratif, de retenir certains véhicules qui ne satisfont pas aux normes administratives et surtout aux normes de sécurité. Cette proximité et cette collaboration avec les milieux de la police nous permettent déjà de répondre aux problèmes du trafic sud-nord.

Dans l'autre sens, il y a également un problème dans le Haut-Valais, qui n'a pas été soulevé, mais actuellement il y a une place de stockage de poids lourds dans la région de Rarogne. Je sais, parce que nous en avons parlé avec l'OFROU, lorsque les discussions porteront sur l'aménagement du futur restoroute dans le Haut-Valais, il est prévu, en tout cas l'OFROU entre en matière pour coupler une place d'arrêt poids lourds, une place de retenue qui serait réalisée dans les environs et qui permettrait, sans devoir mettre en place une infrastructure hors emprise autoroutière, de répondre partiellement à ces exigences, tout en sachant que l'on ne va pas dans l'immédiat – ce n'est pas dans les directives de la Confédération; vous l'avez tous souligné, c'est un projet confédéral – créer un deuxième centre de contrôle de ce genre en Valais. La porte d'entrée, et vous l'avez souligné, est bel et bien St-Maurice. A St-Maurice, les 1'800 poids lourds transitent; à St-Maurice, on peut les arrêter, on peut procéder à ces contrôles.

Dans le Haut-Valais, il y a un centre de contrôle à Viège qui permet déjà aujourd'hui de répondre en tout cas largement si ce n'est pas totalement aux exigences des contrôles dans le Haut-Valais. Il y a deux pistes plus une piste louée au TCS. Avec le complément qui sera réalisé à St-Maurice, nous devrions aujourd'hui, comme ceci a également été souligné, réussir d'abord à rattraper le retard et ensuite à tenir le rythme nécessaire aux contrôles de l'état de notre parc de véhicules.

Pour les remarques concernant la construction, je précise que c'est un concours qui a permis de sélectionner le type de construction et le constructeur, un concours lancé non pas par le canton mais par l'OFROU – il faut savoir que c'est un projet à la base fédéral – qui a donné mandat à l'Etat du Valais pour l'assister, pour le réaliser. Maintenant, c'est une question de professionnel de savoir s'il vaut mieux à cet endroit-là du bois... peut-être comme il y avait

Bois homogène, mais je crois que la relation n'est pas à ce niveau-là... ou de l'acier. En tout cas, le projet est de très grande qualité. Vous l'avez vous-mêmes souligné, il correspond aux normes Minergie, il correspond à toutes les normes modernes d'accessibilité aux handicapés et autres. Et, si vous avez eu la curiosité d'examiner le plan, il est également extrêmement convenable au point de vue technique.

On a parlé de la répartition. Le député Pascal Bridy, pour le groupe PDCC, a souligné le flou qui régnait et qui a été confirmé par le président de la commission. Il n'y a pas de flou; il y a simplement des répartitions qui ont été réglées avec l'OFROU. La convention est signée depuis début mars. Il n'y a donc pas de flou, mais, effectivement, ça porte pour chaque objet de manière différente, ce n'est pas utile de le faire figurer dans le message.

De même, dans le message ou dans le rapport de la commission figurait le plan des travaux avec des mises à l'enquête. Si vous avez eu la curiosité de regarder le Bulletin Officiel du 1<sup>er</sup> mai dernier, il y a la mise à l'enquête du secteur routier. Les bâtiments ont eu un petit peu de retard; en fait, ils seront mis à l'enquête le 8 mai 2009 parce que nous attendions le feu vert de l'OFROU. En effet, encore une fois, la synergie est bien là, mais nous devons également tenir compte de notre partenaire principal, en l'occurrence la Confédération.

Voilà, j'ai beaucoup de plaisir à considérer que cet objet est accepté, tout au moins pour son entrée en matière, à l'unanimité.

S'il y a d'autres questions, c'est bien volontiers que le département pourra y répondre mais, dans l'immédiat, en vous remerciant de votre attention, je vais terminer ici.

*Der Präsident:*

Danke Herr Staatsrat.

**Eintreten ist nicht bestritten.** Wir können also somit morgen das Geschäft behandeln.

(Suite et fin de l'examen, *séance du jeudi 7 mai 2009.*)

## 13. NATURALISATIONS / EINBÜRGERUNGEN

### LISTE DES DEMANDES DE NATURALISATION

*Commission de justice / Justizkommission*

*M. le député Michel Rothen, PDCC, président de la sous-commission naturalisations, recours en grâce et surveillance des établissements pénitentiaires:*

A ce point de l'ordre du jour, j'aimerais dire ma gratitude aux membres de la commission de justice qui se sont engagés dans la sous-commission des naturalisations que je

préside. En effet, l'audition des candidats à la naturalisation, soit près de 450 personnes, a nécessité de la part de ces députés un engagement soutenu durant plus de 12 demi-journées. Merci donc à ces politiciens de milice pour leur engagement et leur disponibilité.

Pour ces dernières naturalisations, notre travail a été facilité par le nouveau système du droit de cité que notre Parlement cantonal a soutenu. Les communes valaisannes se sont investies avec sérieux dans la nouvelle procédure qui leur demande un nouvel effort dans le domaine de l'intégration et de son contrôle.

Grâce à cette mission bien comprise, toutes les candidatures présentées à notre commission répondaient aux exigences en vigueur et elles ont pu ainsi franchir agréablement cette dernière étape vers la naturalisation.

Que les communes concernées en soient ici remerciées.

Quant à mes collègues de la commission qui ont, lors de ces entretiens, partager avec les candidats des moments de vie, des parcours parfois passionnants, surprenants, émouvants et même parfois frappés de drames révoltants, ils se joignent à moi pour vous demander d'approuver les demandes qui vous sont soumises.

Merci pour votre confiance.

J'aimerais aussi, pour cette dernière série de naturalisations placées sous la responsabilité et la direction de M<sup>me</sup> Françoise Gianadda, lui dire ici toute notre reconnaissance pour son travail précieux. J'ai eu le plaisir de collaborer depuis quatre ans avec son service, qu'elle a dirigé avec une compétence rare et, je l'affirme, avec une sensibilité et une dimension humaine exemplaires. Nous lui souhaitons une magnifique retraite, riche de nouvelles découvertes.

Et pour conclure, Mesdames et Messieurs les députés, je vous remercie pour votre patiente attention.

*Der Präsident:*

Danke Herr Grossrat.

Wünscht noch jemand das Wort?

Wenn nicht, schlage ich vor, dass wir für diese neuen Bürger gemäss der Liste in globo abstimmen.

Wer einverstanden ist diesen neuen Bürgern das Schweizer Bürgerrecht zu erteilen, bitte ich dies mit der grünen Taste zu bestätigen. Die, welche dagegen sind, bitte die rote Taste benützen. Die Abstimmung ist frei.

(...)

**Mit 116** – also einstimmig – **haben Sie** (es sind nicht Schweizer Bürger, sondern Walliser Bürger) **die neuen Walliser Bürger aufgenommen.**

Ich gratuliere diesen neuen Wallisern und hoffe, dass sie ihre Rechte und Pflichten auch wahrnehmen und wünsche ihnen hier bei uns alles Gute.

## 14. RECOURS EN GRÂCE (à huis clos)

### BEGNADIGUNGEN (unter Ausschluss der Öffentlichkeit)

*Commission de justice / Justizkommission*

*Der Präsident:*

Die Begnadigungen finden gemäss Artikel 78 unseres Reglements **unter Ausschluss der Öffentlichkeit** statt.

Da dies das erste Mal ist, gebe ich Ihnen auch den Artikel 78 im Detail bekannt: "Das Büro, der Staatsrat oder zehn Abgeordnete können geheime Beratung verlangen, wenn der Schutz wichtiger Staatsinteressen oder Gründe des Persönlichkeitsschutzes es rechtfertigen. Eine geheime Beratung erfolgt wenn der Grosse Rat über Antrag auf geheime Beratung die Begnadigungsgesuche, die Aufhebung der Immunität oder über die Ermächtigung zu gerichtlichen Belangen eines Staatsratsmitglieds berät. Wird die geheime Beratung Gegenstand einer Verhandlung oder wird sie ohne solche beschlossen, muss jede Person, die nicht eine offizielle Funktion im Saal ausübt, sich zurückziehen. Die Aufzeichnung und die Übertragung der Beratung werden unterbrochen. Ist geheime Beratung beschlossen, wird das Protokoll der Sitzung nicht veröffentlicht und das Memorial der Sitzung gibt die Beratung nicht wieder. Alle anwesenden Personen sind an das Amtsgeheimnis gebunden, ausser der Grosse Rat beschliesst öffentlich und ohne Beratung etwas anderes".

Soweit der Text unseres Reglements.

Ich danke den Medienvertretern, den Gästen auf der Tribüne für das Verständnis.

Ich wünsche ihnen jetzt schon einen schönen Tag und sobald wir hier unter uns sind, würden wir dann weiterfahren.

Danke.

(...)

*Der Präsident:*

Ich danke Ihnen auch für die speditive Erledigung des heutigen Morgens, wünsche Ihnen noch einen schönen Nachmittag und dann bis morgen.

Danke schön.

**La séance est levée à 11 h 50.**



# Séance du jeudi 7 mai 2009

*Présidence:* M. le député Gilbert Loretan, CSPO.

*Ouverture de la séance:* 9 heures.

## *Ordre du jour:*

### **Lecture**

1. Décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la modernisation des programmes informatiques du SCC, la remise des déclarations fiscales par Internet et l'automatisation des procédures de taxation

### **Lesung**

Beschluss über die Gewährung eines Verpflichtungskredits zur Modernisierung der Informatikprogramme des KStV, zur Einreichung der Steuererklärungen via Internet und zur Automatisierung der Veranlagungsverfahren

### **Lecture**

2. Décision concernant l'octroi d'une subvention pour l'assainissement complet du centre scolaire régional de Bammatta à Naters

### **Lesung**

Beschluss betreffend die Gewährung eines Kantonsbeitrages für die Gesamtsanierung des Regionalschulhauses Bammatta in Naters

### **Lecture**

3. Décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la réalisation d'un centre de compétence trafic lourd (CCTL), d'une place de stockage des poids lourds (SPL), d'un centre de contrôle régional des véhicules (CCRV), des locaux de la base territoriale de la Police cantonale de St-Maurice et d'un projet routier permettant la gestion des flux de véhicules s'y rapportant à St-Maurice

### **Lesung**

Beschluss betreffend die Gewährung eines Verpflichtungskredites zur Verwirklichung eines Schwerverkehr-Kompetenzzentrums (SVKZ), eines Schwerverkehr-Stauraums (SVS), eines regionalen Fahrzeug-Kontrollzentrums (RFKZ), von Räumlichkeiten der Territorialbasis der Kantonspolizei St-Maurice sowie eines Strassenprojektes zur Bewirtschaftung des diesbezüglichen Fahrzeugverkehrsflusses in St-Maurice

**Election des magistrats de l'ordre judiciaire / Wahl der Gerichtsbehörden:**

4. 11 juges cantonaux / 11 Kantonsrichter
5. 10 juges cantonaux suppléants / 10 stellvertretende Kantonsrichter
6. Président et vice-président du Tribunal cantonal / Präsident und Vizepräsident des Kantonsgerichts
7. 6 procureurs / 6 Staatsanwälte
8. Procureur général / Generalstaatsanwalt

**Election des commissions avec fonction judiciaire / Wahl der Kommissionen mit gerichtlicher Funktion:**

9. 7 membres et 7 membres-suppléants de la commission cantonale de recours en matière d'impôts / 7 Mitglieder und 7 Ersatzmitglieder der kantonalen Steuerrekurskommission
10. Président et deux vice-présidents de la commission cantonale de recours en matière d'impôts / Präsident und zwei Vizepräsidenten der kantonalen Steuerrekurskommission
11. 9 membres de la commission de recours en matière agricole et de remaniements parcellaires / 9 Mitglieder der kantonalen Rekurskommission für den Bereich Landwirtschaft und Landumlegung
12. 5 membres de la commission cantonale de protection des données / 5 Mitglieder der kantonalen Datenschutzkommission
13. 7 membres de la commission cantonale paritaire Eglises-Etat / 7 Mitglieder der kantonalen paritätischen Kommission Kirchen-Staat
14. Président de la commission cantonale paritaire Eglises-Etat / Präsident der kantonalen paritätischen Kommission Kirchen-Staat
15. Rapports sur l'administration de la justice pour l'exercice 2008  
Berichte über die Rechtspflege für das Jahr 2008
16. Rapport d'activité de la Commission cantonale de protection des données et de transparence  
Jahresbericht der kantonalen Datenschutz- und Öffentlichkeitskommission

*Der Präsident:*

Sehr geehrte Herren Staatsräte

Geschätzte Kolleginnen und Kollegen

Werte Zuschauerinnen und Zuschauer zuhause an den Bildschirmen

Ich begrüße Sie heute Donnerstagmorgen zu unserem zweiten halben Tag der Session. Wenn wir diese in einem guten Rhythmus durchführen können, haben wir diese Session gegen Mittag sicherlich fertig.

Wir gehen direkt über zu Punkt 1 unserer Tagesordnung.

**Lecture**

### **1. DECISION**

**concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la modernisation des programmes informatiques du SCC, la remise des déclarations fiscales par Internet et l'automatisation des procédures de taxation**

**Lesung**

### **BESCHLUSS**

**über die Gewährung eines Verpflichtungskredits zur Modernisierung der Informatikprogramme des KStV, zur Einreichung der Steuererklärungen via Internet und zur Automatisierung der Veranlagungsverfahren**

*Base de travail / Arbeitsgrundlage:*

*NOUVEAU TEXTE DE LA COMMISSION THEMATIQUE /  
NEUER TEXT DER THEMATISCHEN KOMMISSION*

*Commission de l'économie et de l'énergie (EE) /  
Kommission für Volkswirtschaft und Energie (VE)*

*et / und*

*Commission des finances / Finanzkommission*

*Der Präsident:*

Sie haben die Abänderungsanträge erhalten. Für die Detailberatung nehmen wir das weisse Blatt, das ebenfalls in Ihren Händen liegt.

*Titre et considérants, adoptés.*

*Article 1, adopté.*

## **Article 2**

*Proposition du groupe UDC par le député Jean-Luc Addor:*

*Proposition du groupe PLR par le député André Vernay (pas développée):*

*Nouvelle proposition de la commission / Neuer Vorschlag der Kommission:*

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

### **Discussion à l'article 2:**

*M. le député Moreno Centelleghé, PLR, rapporteur:*

Article 2

La proposition du groupe UDC, déposée par le député Jean-Luc Addor, a été refusée à l'unanimité par la commission.

*M. le député Jean-Luc Addor, UDC:*

Je crois qu'il y a ici quand même une question de principe parce que l'on doit faire attention avant de laisser l'effectif du personnel de l'Etat augmenter, avec toutes les conséquences budgétaires d'une telle situation.

Je ne veux pas répéter ce qui a déjà été dit hier par différents intervenants et que j'ai dit moi-même, mais je pense que nous nous trouvons là typiquement dans une situation où l'Etat est légitimé à engager des auxiliaires en raison de la nature limitée dans le temps des tâches en question.

Le statut d'auxiliaire est prévu dans la loi. Il n'est pas interdit à l'Etat de recourir à des auxiliaires. Ce que nous avons dénoncé, c'est seulement certains abus dans le recours à ce statut.

Encore une fois, je pense que nous nous trouvons typiquement dans une situation où il est naturel et il est bon que l'Etat n'engage que des auxiliaires. Les arguments qui ont été agités hier, liés par exemple à la nature sensible des données auxquelles ces gens auront accès, je pense que ces arguments ne tiennent pas la route parce qu'il y a bien des auxiliaires dans l'Etat qui ont accès eux aussi à des données sensibles sans que leur statut d'auxiliaire soit remis en cause.

J'aimerais dire une dernière chose à ce sujet: cette proposition, comme ceci ressort d'ailleurs de son libellé puisque l'on ne demande rien d'autre que le retour à la proposition initiale du Conseil d'Etat, n'a de ce fait évidemment rien de révolutionnaire.

C'est pour cela que nous demandons le vote.

### **La discussion est close.**

*Der Präsident:*

Wünscht die Präsidentin der thematischen Kommission das Wort?

Das ist nicht der Fall.

*M. le député David Théoduloz, PDCC, président de la commission des finances:*

Pour répondre à mon collègue, la commission des finances estime ici finalement que le statut n'importe pas trop. Nous sommes d'ailleurs la commission qui analyse le mandat de prestations. Alors quoi qu'il arrive, au moment de l'analyse du mandat de prestations, il est bien clair que la commission des finances analysera aussi l'opportunité de ces postes au terme de la réorganisation informatique.

Je pense que cela est vraiment clair pour tout le monde.

Merci.

*M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):*

Une précision concernant le statut d'auxiliaire. Effectivement, un règlement prévoit le statut d'auxiliaire, mais ce règlement dit aussi que, en principe, il ne doit pas excéder une durée d'une année.

C'est dans cette option-là que la commission et le Gouvernement pensent que la solution qui est proposée est la meilleure, sachant que le projet de lui-même va durer bien au-delà d'une année, d'une part. D'autre part, la commission elle-même, en page 8 du rapport, dit qu'il faut examiner ces postes supplémentaires pour fournir le transfert sur un nouveau système informatique et qu'ils doivent faire l'objet d'une appréciation qui est souple. Il y aura des pics dans cette activité qui vont monter jusqu'à 11,5 postes. Il est donc bien entendu qu'il n'est pas question d'introduire de manière définitive un certain nombre de postes supplémentaires à l'Etat et – ceci à l'attention du Parlement – il est bien entendu qu'à la fin de l'exercice, la procédure ordinaire budgétaire permettra, cas échéant, au Parlement de garder la

main sur le nombre de postes affectés. Ce qui est prévu en fin d'exercice, c'est que 4,5 postes (c'est la planification qui est prévue aujourd'hui) devraient résulter en finalité. Nous ne le savons donc pas de manière précise, mais les projections montrent que ce sont 4,5 postes qui, à la fin, devraient rester à disposition pour le suivi du projet.

Donc, le statut d'auxiliaire existe, c'est clair, mais il est réservé à des situations ne dépassant pas une année.

Le Conseil d'Etat vous propose ainsi d'engager ce personnel pour une durée indéterminée. C'est la meilleure des solutions.

Dernière précision à l'attention de tout le Parlement. Vous le savez, durant cette législature, le statut de fonctionnaire fera l'objet d'une révision. Selon toute vraisemblance, des modifications importantes vont intervenir.

Je vous propose donc de suivre bien entendu la proposition de la commission.

Merci.

*Der Präsident:*

Danke Herr Staatsrat.

Wird die Abstimmung nach diesen Ausführungen immer noch gewünscht?

(...)

Gut, dann stimmen wir ab.

**Par 94 voix contre 9 et 2 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition du groupe UDC défendue par le député Jean-Luc Addor.**

Sie haben dem Antrag der Kommission zugestimmt.

Wir gehen weiter.

*M. le député Moreno Centelleghé, PLR, rapporteur:*

Article 2

La proposition du groupe PLR, déposée par le député André Vernay, a été retirée après les explications données par M. le conseiller d'Etat à la commission.

**Nouvelle proposition de la commission**

Le membre de phrase "sous réserve de l'approbation par la commission des finances" a été supprimé puisque la commission des finances a proposé au Parlement ce crédit supplémentaire.

*Article 2, adopté avec la suppression proposée par la commission.*

*Article 3, adopté.*

**La discussion sur l'ensemble de la décision n'est pas utilisée.**

**Débat final:**

*M. le député Laurent Léger, PDCB:*

Le groupe PDCB est satisfait de ce projet ainsi que des décisions prises lors de cette lecture, décisions basées sur les explications données par le chef du département.

Il espère que les effets de ce projet se feront sentir rapidement et cela dans l'intérêt des contribuables valaisans.

Nous avons aussi pris note qu'une étude avait été demandée à l'architecte cantonal concernant les besoins en bâtiments pour le Service cantonal des contributions. Nous demandons donc que l'élément de décentralisation soit aussi pris en compte dans cette étude.

Pour la mise en application de ce projet, notre groupe sait qu'il peut compter sur la célérité et sur la clairvoyance du conseiller d'Etat en charge du département.

Merci.

*M. le député Pascal Gaillard, PDCC:*

Comme mentionné lors de l'entrée en matière, le groupe PDCC est satisfait du projet de décision pour l'octroi d'un crédit d'engagement concernant la modernisation des programmes informatiques, la remise des déclarations fiscales par Internet et l'automatisation des procédures de taxation.

Comme l'a justement rappelé M. le conseiller d'Etat hier, ce projet vise à doter le service de moyens techniques modernes lui permettant de remplir ses tâches de manière efficiente.

Dans ce débat final, nous voudrions néanmoins rappeler que la réorganisation de ce service devra être poursuivie en parallèle à sa modernisation technique.

Nous sommes confiants que le Conseil d'Etat gérera au mieux les ressources que le Parlement lui accorde aujourd'hui tant aux niveaux humain que technique.

Le groupe PDCC accepte ce crédit d'engagement et souhaite au nouvel argentier le meilleur pour ce premier dossier qui l'occupera toute la législature, voire plus.

Merci de votre attention.

**La discussion est close.**

*Der Präsident:*

Wünscht noch jemand das Wort?

Es gibt keine Wortmeldungen mehr.

Ich gebe daher das Wort Herrn Staatsrat Maurice Tornay.

*M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):*

Vous allez donc souscrire à trois éléments, et je peux l'imaginer avec force, qui vont permettre un futur informatique du Service cantonal des contributions stable, des développements dans le futur et surtout basés sur une vraie stratégie informatique, ce qui n'était pas forcément le cas avec le BS2000.

Deuxième point: vous allez également souscrire à des taxations automatisées qui permettront des améliorations dans les relations avec les communes et des améliorations avec ceux que le chef du département considère comme nos clients, c'est-à-dire les contribuables.

Et puis vous allez bien sûr grâce à cette décision permettre des déclarations par Internet. C'est le futur qui se dessine déjà dès aujourd'hui.

Je vous remercie donc de faire bon accueil à cette décision et à ce vote final.

Ne voulant pas prolonger les débats, je me permets de remercier la commission actuelle qui a pris le relais et celle de la législature précédente qui a étudié en détail la proposition du Gouvernement.

Merci déjà du soutien que vous allez apporter à ce projet.

**Ainsi décidé par 113 voix contre une et une abstention, dans la nouvelle mouture présentée par la commission thématique et tel que ressorti des délibérations, à Sion, le 7 mai 2009.**

*(Vote nominal/Namensabstimmung.)*

*M<sup>me</sup> la députée Marie-Noëlle Massy Mittaz, PDCC, présidente de la commission thématique de l'économie et de l'énergie (EE):*

Le Parlement a décidé de donner au Service cantonal des contributions les moyens nécessaires pour moderniser ses programmes informatiques. Nous souhaitons que ces moyens permettent aux contribuables valaisans d'être taxés dans les meilleurs délais, aux collaborateurs d'obtenir une amélioration de leur outil de travail, aux différents partenaires d'obtenir une amélioration des échanges informatiques et à l'Etat d'obtenir une bonne image.

Une migration est une étape importante dans le fonctionnement d'un service. Environ 650 programmes devraient migrer. Nous espérons que les travaux préparatoires permettront d'éviter un maximum de problèmes. Nous souhaitons également que cette migration s'effectue dans les meilleures conditions afin de ne pas causer trop de désagréments tant aux collaborateurs qu'aux contribuables de notre canton. Le Service cantonal des contributions encaisse plus d'un milliard de francs par année. Il est essentiel pour notre canton que cette migration ne perturbe pas le fonctionnement de ce service.



Je terminerai en remerciant le Département des finances, son chef, M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, les membres de l'ancienne commission économie et énergie ainsi que la nouvelle commission économie et énergie, notre rapporteur, le député Moreno Centelleghé, et vous, Mesdames et Messieurs les députés, d'avoir accepté cette décision.

**Lecture**

**2. DECISION**  
**concernant l'octroi d'une subvention pour l'assainissement complet**  
**du centre scolaire régional de Bammatta à Naters**

**Lesung**

**BESCHLUSS**  
**betreffend die Gewährung eines Kantonsbeitrages für die**  
**Gesamtsanierung des Regionalschulhauses Bammatta in Naters**

*Base de travail / Arbeitsgrundlage:*

*NOUVEAU TEXTE DE LA COMMISSION THEMATIQUE /  
NEUER TEXT DER THEMATISCHEN KOMMISSION*

*Commission de l'éducation, de la formation, de la culture et des sports (EFCS) /  
Kommission für Erziehung, Bildung, Kultur und Sport (EBKS)*

*Titre et considérants, adoptés.*

*Articles 1 et 2, adoptés.*

**Article 3**

*Propositions du groupe PDCC par la députée Marie-Anne Levrاند (par le député Pascal Gaillard):*

*Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge*

**Discussion à l'article 3:**

*M. le député Frédéric Mivelaz, PLR, rapporteur:*

Article 3

L'amendement présenté par la députée Marie-Anne Levrard au nom du groupe PDCC demande de remplacer "hausse officielle du prix de construction" par "hausse officielle des coûts de construction".

Bien que l'expression "coûts de construction" paraisse plus adéquate en français, la commission a décidé de refuser cette proposition pour le motif suivant: Elle souhaite clairement mettre en évidence que le Conseil d'Etat n'a pas la compétence pour subventionner des coûts supplémentaires pour des travaux non budgétés, mais uniquement pour adapter le prix de certaines prestations en fonction de l'évolution du marché par l'intermédiaire de l'indice suisse des prix de la construction.

*M. le député Pascal Gaillard, PDCC:*

Au vu des explications du rapporteur, nous retirons notre amendement qui n'est que d'ordre rédactionnel.

Merci.

*M. le député Frédéric Mivelaz, PLR, rapporteur:*

Article 3

Il y a une autre **proposition** de modification émanant **du groupe PDCC** à cet article.

Cet amendement ne concerne que la version française du texte. La dénomination officielle du service est bien Service des bâtiments, monuments et archéologie; raison pour laquelle la commission a **accepté** de supprimer "cantonal".

**La discussion est close.**

*Article 3*, adopté avec la proposition du groupe PDCC (supprimer "cantonal" dans la version française).

*Articles 4 et 5*, adoptés.

*M. le député Frédéric Mivelaz, PLR, rapporteur:*

La commission souhaite faire une remarque quant au libellé des futurs projets de décision.

Elle a, lors de la dernière législature, à plusieurs reprises, émis le vœu qu'une formule standard soit mise en place pour les projets de décision relatifs à la construction ou à la rénovation de bâtiments. Une formulation identique pour chaque projet éviterait ce genre de débat peu intéressant et permettrait au Parlement ainsi qu'aux services de gagner du temps.

La commission espère enfin être entendue.

Merci.

**La discussion sur l'ensemble de la décision n'est pas utilisée.**

**Le débat final n'est pas utilisé.**

*M<sup>me</sup> la députée Véronique Maret, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), présidente de la commission thématique de l'éducation, de la formation, de la culture et des sports (EFCS):*

Tout d'abord, je remercie les membres de la commission de l'ancienne législature et les membres de la nouvelle commission pour leur travail, ainsi que M. le chef du département et tous les collaborateurs du département qui ont travaillé sur ce projet.

Je ne peux que souscrire à la demande de mon rapporteur pour qu'il y ait harmonisation des textes, qu'en fait on ait une seule formule et que, à chaque fois, on n'ait pas besoin de réfléchir sur des problèmes de vocabulaire.

Dernière petite chose. Je me réjouis que ce projet semble faire l'unanimité puisque personne n'a pris la parole et que le premier acte de cette législature soit, en fait, au bénéfice des enfants de la commune de Naters.

Merci.

**Ainsi décidé par 115 voix dans la nouvelle mouture présentée par la commission thématique et tel que ressorti des délibérations, à Sion, le 7 mai 2009.**

*(Vote nominal/Namensabstimmung.)*

*M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS), et président du Gouvernement:*

Je voudrais remercier les deux commissions: la commission de la précédente législature et la commission actuelle thématique de l'éducation, de la culture et des sports pour le travail réalisé, m'engager à regarder les procédures et la terminologie pour les prochains projets de décision et je souhaite que nous puissions, à travers ce projet, réaliser un bel instrument de travail pour la jeunesse de Naters et de la région, en vous remerciant de votre partenariat et en souhaitant que nous puissions maintenir des classes dans la majorité de nos villages, sachant que les communes doivent entre elles aussi trouver des formules pour que les jeunes puissent maintenir la qualité de l'école, mais aussi pour que nous ayons la rationalité à travers les infrastructures scolaires.

Merci.

**Lecture**

### **3. DECISION**

**concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la réalisation d'un centre de compétence trafic lourd (CCTL), d'une place de stockage des poids lourds (SPL), d'un centre de contrôle régional des véhicules (CCRV), des locaux de la base territoriale de la Police cantonale de St-Maurice et d'un projet routier permettant la gestion des flux de véhicules s'y rapportant à St-Maurice**

**Lesung**

### **BESCHLUSS**

**betreffend die Gewährung eines Verpflichtungskredites zur Verwirklichung eines Schwerverkehr-Kompetenzzentrums (SVKZ), eines Schwerverkehr-Stauraums (SVS), eines regionalen Fahrzeug-Kontrollzentrums (RFKZ), von Räumlichkeiten der Territorialbasis der Kantonspolizei St-Maurice sowie eines Strassenprojektes zur Bewirtschaftung des diesbezüglichen Fahrzeugverkehrsflusses in St-Maurice**

*Base de travail / Arbeitsgrundlage:*

*NOUVEAU TEXTE DE LA COMMISSION THEMATIQUE /  
NEUER TEXT DER THEMATISCHEN KOMMISSION*

*Commission de l'équipement et des transports (ET) /*

*Kommission für Bau und Verkehr (KBV)*

*Titre et considérants, adoptés.*

*Articles 1 à 3, adoptés.*

**La discussion sur l'ensemble de la décision n'est pas utilisée.**

**Le débat final n'est pas utilisé.**

*M. le député Jean-Didier Roch, PDCB, président de la commission thématique de l'équipement et des transports (ET):*

Je souhaite que vous preniez la bonne décision tout à l'heure, mais il semblerait que, dans la salle, il n'y ait pas trop de soucis.

A n'en pas douter tout de même que ce centre de contrôle trouvera ses assises dans le Bas-Valais dans ma chère commune de St-Maurice, ville qui a été de tous les temps un lieu de passage et de contrôle entre le nord et le sud.

Plus de 35 millions de francs vont être investis dans ce canton pour ce centre de contrôle, montant qui vient à point pour notre économie, non seulement pour le canton mais pour le Bas-Valais.

Toutefois, avec la loi sur les marchés publics et les seuils que nous connaissons, je souhaite ardemment que la plupart des travaux se réaliseront avec des entreprises de notre canton et de notre région.

Je remercie les membres de l'ancienne commission de leur travail ainsi que les conseils avisés de l'ancien conseiller d'Etat, M. Jean-Jacques Rey-Bellet, qui nous a quittés ici dans cette salle pour une retraite bien méritée.

Merci à tous.

Merci de votre écoute.

**Ainsi décidé par 118 voix dans la nouvelle mouture présentée par la commission thématique, à Sion, le 7 mai 2009.**

*(Vote nominal/Namensabstimmung.)*

*M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):*

Je crois que l'importance du dossier n'a échappé à personne; votre vote le prouve.

On a largement débattu de ce dossier hier matin. Le président de la commission vient de résumer également les raisons pour lesquelles nous avons mis en place ce dossier. Je crois qu'il n'y a pas grand-chose à ajouter, si ce n'est peut-être tirer quelques conséquences. Effectivement, cette amélioration va avoir des conséquences au niveau de la fluidité du trafic bien sûr, au niveau du marché de l'emploi puisqu'il y a des places de travail qui vont être créées et, nous l'espérons, au niveau du marché du travail, comme cela vient d'être souligné, les travaux vont être mis en soumission. Il est bien sûr un enjeu très fort pour les entreprises locales que de se battre pour obtenir ces travaux.

Pour le reste, c'est un outil moderne à disposition de la police cantonale, à disposition également du citoyen et de l'autorité compétente qui pourra ainsi garantir l'état de notre parc de véhicules.

Schlussendlich möchte ich für das Vertrauen und die starke Unterstützung dieses Beschlusses allen Abgeordneten und besonders der Kommission herzlich danken. Ich freue mich im Voraus eine solche Unterstützung für die weiteren Projekte zu bekommen.

Je vous remercie de votre soutien et j'attendrai le même soutien, je le souhaite, pour nos prochains dossiers, avec la même atmosphère de collaboration.

## **ELECTION DES MAGISTRATS DE L'ORDRE JUDICIAIRE / WAHL DER GERICHTSBEHÖRDEN**

*Der Präsident:*

Das Kantonsgericht hat mit Schreiben vom 8.4.2009 die Vorschläge für die Wahl ihrer Mitglieder mitgeteilt.

### **4. 11 juges cantonaux / 11 Kantonsrichter**

*Der Präsident:*

Folgende Kantonsrichter sind somit zur Wiederwahl vorgeschlagen:

Eve-Marie Dayer-Schmid

Jacques Berthouzoz

Jean-Bernard Fournier

Françoise Balmer Fitoussi

Jérôme Emonet  
Hermann Murmann  
Jean-Pierre Derivaz  
Dr Stéphane Spahr  
Dr. Lionel Seeberger  
Jean-Pierre Zufferey  
Thomas Brunner

Liegen Vorschläge betreffend Kantonsrichter vor?

Wenn das nicht der Fall ist – gemäss Artikel 115 unseres Reglements – findet hier die stille Wahl statt. Somit sind diese Kantonsrichter wiedergewählt worden in stiller Wahl.

Ich bitte Sie, diesen Magistraten mit einem Applaus zu danken.

## **5. 10 juges cantonaux suppléants / 10 stellvertretende Kantonsrichter**

*Der Präsident:*

Als Ersatzrichter am Kantonsgericht sind folgende Mitglieder vorgeschlagen:

Jean-Michel Maillard  
Dr Marie-Claire Pont Veuthey  
Dr. Roland Fux  
François Vouilloz  
Uli Kalbermatter  
Geneviève Berclaz Coquoz  
Bertrand Dayer  
Frédéric Addy  
Béatrice Neyroud Dubuis  
Dr. Philipp Näpfli

Die Namen der Ersatzrichter haben Sie ebenfalls gehört. Haben Sie Vorschläge oder Änderungen anzubringen?

Ebenfalls nicht. Dann findet auch hier Artikel 115 unseres Reglements Anwendung und diese Mitglieder sind in stiller Wahl gewählt.

Ich bitte Sie, diesen Magistraten mit einem Applaus zu danken.

## **6. Président et vice-président du Tribunal cantonal / Präsident und Vizepräsident des Kantonsgerichts**

*Der Präsident:*

Die Wahl des Präsidenten und des Vizepräsidenten des Kantonsgerichts findet schriftlich statt. Ich bitte die Stimmzähler die Stimmzettel auszuteilen.

Zuerst wird der **Präsident** gewählt. Wir haben den Vorschlag gehört. Seitens des Kantonsgerichts wird Herr **Jacques Berthouzo** vorgeschlagen.

**Aucune autre proposition.**

Le scrutin donne les résultats suivants:

Bulletins délivrés 130

Bulletins rentrés 127

Bulletins blancs 4

Bulletins nuls 9

Bulletins valables 114

Majorité absolue 58

M. le juge cantonal **Jacques Berthouzo** est élu **président du Tribunal cantonal** avec 114 voix.

*Der Präsident:*

Ich gratuliere dem neuen Präsidenten und wünsche ihm viel Erfolg in seiner Tätigkeit.

*(Applaus)*

Wir gehen weiter zur Wahl des **Vizepräsidenten**. Vorgeschlagen ist Herr **Jean-Bernard Fournier**.

**Aucune autre proposition.**



Le scrutin donne les résultats suivants:

Bulletins délivrés	129
Bulletins rentrés	124
Bulletins blancs	14
Bulletins nuls	5
Bulletins valables	105
Majorité absolue	53

M. le juge cantonal **Jean-Bernard Fournier** est élu **vice-président du Tribunal cantonal** avec 105 voix.

*Der Präsident:*

Auch dem Vizepräsidenten wünsche ich viel Erfolg in seiner Tätigkeit.

*(Applaus)*

## **7. 6 procureurs / 6 Staatsanwälte**

*Der Präsident:*

Hier haben wir ebenfalls ein Schreiben erhalten.

Vorgeschlagen sind:

Jean-Pierre Gross

Martin Arnold

Olivier Elsig

Liliane Bruttin Mottier

Ferdinand Schaller

André Morand

Die sechs Staatsanwälte werden gemäss dieser Randbemerkung – die Mandatsdauer ist begrenzt bis zum Inkrafttreten der Einführungsgesetzgebung zur Vereinheitlichung der Zivil- und Strafverfahren – unter diesem Vorbehalt gewählt.

Liegen weitere Vorschläge vor?

Wenn das nicht der Fall ist, sind diese sechs Staatsanwälte mit dieser Vorbemerkung gemäss Artikel 115 in stiller Wahl gewählt.

Ich gratuliere ihnen und wünsche ebenfalls viel Erfolg in dieser Tätigkeit.

*(Applaus)*

## **8. Procureur général / Generalstaatsanwalt**

*Der Präsident:*

Die Wahl des **Generalstaatsanwalts** findet schriftlich statt. Ich bitte die Stimmzähler die Stimmzettel zu verteilen.

Vorgeschlagen ist Herr **Jean-Pierre Gross**.

**Aucune autre proposition.**

Le scrutin donne les résultats suivants:

Bulletins délivrés	130
Bulletins rentrés	126
Bulletins blancs	7
Bulletins nuls	8
Bulletins valables	111
Majorité absolue	56

M. **Jean-Pierre Gross** est élu **procureur général** avec 111 voix.

*Der Präsident:*

Gratulation an den Generalstaatsanwalt, Herrn Jean-Pierre Gross, für seine Wahl.

*(Applaus)*

## **ELECTION DES COMMISSIONS AVEC FONCTION JUDICIAIRE / WAHL DER KOMMISSIONEN MIT GERICHTLICHER FUNKTION**

*Der Präsident:*

Die proportionale Sitzverteilung dieser Kommissionen wurden durch die Fraktionspräsidenten an der Bürositzung beschlossen.

**9. 7 membres et 7 membres-suppléants de la commission cantonale de recours en matière d'impôts /  
7 Mitglieder und 7 Ersatzmitglieder der kantonalen Steuerrekurskommission**

*Der Präsident:*

Folgende Kandidaten sind gemeldet worden für die kantonale Steuerrekurskommission:

Ballestraz Marc-André

Bonvin Antoine

Detraz David

Imboden Philippe

Schnyder Philipp

Supersaxo Oscar

Vorpe Largey Laurence

Sind weitere Vorschläge als Mitglieder der kantonalen Steuerrekurskommission im Saal?

Wenn das nicht der Fall ist, sind diese Mitglieder in stiller Wahl gemäss Artikel 115 unseres Reglements gewählt und ich gratuliere diesem neu bestellten Gremium.

Danke schön.

*(Applaus)*

Als Mitglieder-Stellvertreter sind folgende Personen vorgeschlagen:

Cagnazzo Fabrice

Dubois Isabelle

Favre Christian

Mariéthoz Jacques

Planche Stefan

Spahr Stéphanie

Werlen Reto

Sind weitere Vorschläge im Saal?

Das ist nicht der Fall. Ebenfalls in stiller Wahl sind diese Ersatzmitglieder gewählt. Ebenfalls ein herzliches Dankeschön für die Bereitschaft, dieses Amt auszuführen.

*(Applaus)*

**10. Président et deux vice-présidents de la commission cantonale de recours en matière d'impôts /  
Präsident und zwei Vizepräsidenten der kantonalen Steuerrekurskommission**

*Der Präsident:*

Als **Präsident** der kantonalen Steuerrekurskommission ist Herr **Philipp Schnyder** vorgeschlagen.

Weitere Vorschläge?

Wenn das nicht der Fall ist, gratuliere ich Herrn Philipp Schnyder – unserem Kollegen – zur Wahl zum Präsidenten der kantonalen Steuerrekurskommission und wünsche ihm und seiner Kommission viel Erfolg. Ihr dürft auch applaudieren.

*(Applaus)*

Als **Vizepräsidenten** sind Herr **David Detraz** und Herr **Oscar Supersaxo** vorgeschlagen.

Liegen weitere Vorschläge vor?

Wenn das ebenfalls nicht der Fall ist, sind diese beiden Vizepräsidenten in stiller Wahl gewählt.

Danke schön.

*(Applaus)*

**11. 9 membres de la commission de recours en matière agricole et de remaniements parcellaires /  
9 Mitglieder der kantonalen Rekurskommission für den Bereich Landwirtschaft und Landumlegung**

*Der Präsident:*

Vorgeschlagen sind folgende Mitglieder:

Besson Jean-Michel

Broccard Christian

Comby Constantin Fabienne

Constantin Hans-Peter

Défago Jean-Bernard

Fagioli André

Schmid Gerhard  
Zumtaugwald Armin  
Vuadens Jean-Michel

Diese Mitglieder sind gemäss Beschluss des Staatsrats vom 22. April 2009 an den Grossen Rat zur Wahl vorgeschlagen worden.

Sind weitere Vorschläge?

Wenn das nicht der Fall ist, dann gratuliere ich den Mitgliedern zur Wahl. Sie sind ebenfalls in stiller Wahl gewählt.

*(Applaus)*

**12. 5 membres de la commission cantonale de protection des données  
/  
5 Mitglieder der kantonalen Datenschutzkommission**

*Der Präsident:*

Bei diesen fünf Mitgliedern handelt es sich um folgende Personen:

Bétrisey Claude-Alain, vorgeschlagen vom Verband der Walliser Gemeinden

Bonvin Emmanuel, vorgeschlagen von der Union des industriels valaisans

Lutz Norbert, vorgeschlagen durch den Walliser Ärzteverband

Biondo Sergio und

Salamin Jean-Paul, vorgeschlagen durch das Büro.

Sind weitere Vorschläge im Saal?

Wenn das nicht der Fall ist, sind diese fünf Mitglieder ebenfalls in stiller Wahl gewählt und wir gratulieren auch diesen für ihre Arbeit und die Bereitschaft das Amt auszuführen.

*(Applaus)*

**13. 7 membres de la commission cantonale paritaire Eglises-Etat /  
7 Mitglieder der kantonalen paritätischen Kommission Kirchen-  
Staat**

*Der Präsident:*

Für die römisch-katholische Kirche sind vorgeschlagen:

Abbé de Chastonay Bernard

Abbé Margelist Stefan

Für die evangelisch-reformierte Kirche:

Minger Raymond

Als Mitglieder sind vorgeschlagen:

De Preux Alain

Wyder Besson Jacqueline

Kalbermatter Marc

Métroz André

Sind weitere Vorschläge im Saal?

Dies ist ebenfalls nicht der Fall. Dann sind diese Mitglieder ebenfalls in stiller Wahl gewählt und meine Gratulation an diese Personen.

*(Applaus)*

#### **14. Président de la commission cantonale paritaire Eglises-Etat / Präsident der kantonalen paritätischen Kommission Kirchen- Staat**

*Der Präsident:*

Wir schreiten weiter zur Wahl des **Präsidenten** der kantonalen paritätischen Kommission Kirchen-Staat.

Vorgeschlagen ist **Herr André Métroz.**

Sind weitere Vorschläge im Saal?

Wenn das nicht der Fall ist, dann gratuliere ich Herrn André Métroz zur Wahl zum Präsidenten der kantonalen paritätischen Kommission Kirchen-Staat.

Danke schön.

*(Applaus)*

**15. RAPPORTS  
SUR L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE POUR  
L'EXERCICE 2008  
BERICHTE  
ÜBER DIE RECHTSPFLEGE FÜR DAS JAHR 2008**

RAPPORT DE LA COMMISSION DE JUSTICE /  
BERICHT DER JUSTIZKOMMISSION

**Discussion générale:**

*M. le député Jérémie Rey, PDCC:*

Amis des chiffres et des lettres, vous avez été gâtés en lisant les rapports sur l'administration de la justice, rapports truffés de détails, d'analyses, de chiffres comparés et de pourcentages transmis avec beaucoup de transparence. Pour la justice valaisanne, ces rapports représentent une belle vitrine.

Après cette lecture fouillée, le groupe PDCC s'associe à la commission de justice pour affirmer que la justice valaisanne dans l'ensemble fonctionne bien. De plus, nous signalons la bonne qualité du traitement des dossiers. Seulement 2% des cas traités par le Tribunal cantonal ont eu grâce auprès du Tribunal fédéral. Mais il y a lieu d'être très vigilant, tout peut évoluer rapidement en positif comme en négatif. D'ici à 2011, la justice valaisanne doit mettre en place la nouvelle organisation judiciaire qui nécessitera plus de moyens financiers, dans le domaine de l'informatique et surtout en personnel. Le groupe PDCC est prêt à doter la justice de moyens supplémentaires, mais nous attendrons les résultats de l'analyse de la charge de travail par dossier et selon le type de procédure, analyse qui permettra de planifier et d'attribuer les ressources nécessaires à la nouvelle organisation judiciaire. Il est important d'anticiper les besoins et de prendre les devants au niveau organisationnel. Gouverner, c'est prévoir.

S'agissant des sanctions chez les mineurs, les prestations de travail d'intérêt général ont toujours la faveur des juges qui sont d'avis que ces prestations demeurent l'une des sanctions les mieux adaptées pour permettre aux jeunes de s'amender en prenant conscience de leurs fautes. Nous sommes persuadés que cette pratique devrait parfois aussi être appliquée chez les adultes. Nous demandons au Gouvernement d'étudier l'opportunité de la développer et d'encourager les communes à l'utiliser.

Il est vrai que certains dossiers paraissent traîner, mais vu leur complexité, mieux vaut une justice qui travaille dans la précision que dans la précipitation.

Le groupe PDCC est préoccupé comme la commission de justice par le fait que certains justiciables, en cas de désaccord avec un magistrat, utilisent de façon abusive la voie de la récusation, du déni de justice, de la plainte pénale ou administrative, s'adressant aux médias ou même à la commission de justice que l'on considère comme une autorité de recours supplémentaire.

Imaginez la pression que cela provoque chez le magistrat si les attaques sont injustifiées. Mais quelle solution apporter face à une telle situation?

Une autre préoccupation concerne les conditions difficiles de travail des éducateurs dans la structure de Pramont. Comment y remédier?

Nous avons aussi constaté les difficultés rencontrées par l'établissement de Crêtelongue notamment en raison de la vétusté des locaux et les problèmes psychiques des détenus. Une rénovation est-elle envisagée? Est-il prévu d'augmenter le personnel psychiatrique?

Enfin quel est le département qui prendra en charge la loi sur les expropriations?

Le groupe PDCC remercie tous les acteurs de la justice valaisanne qui effectuent un travail difficile, avec beaucoup de compétence, de sérieux et de professionnalisme. Ils méritent notre appui et notre soutien.

Merci de votre écoute attentive.

*Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann, CSPO:*

Der Bericht über die Rechtspflege 2008 widerspiegelt wie bereits auch 2007 das Bild einer gut funktionierenden Walliser Justiz. Dies im Gegensatz zu den in den Medien publizierten Inseraten und Berichten. Diese sind tendenziös. Es ist schon fraglich, wenn Rechtssuchende, die mit dem behandelnden Richter nicht einig gehen, bestehende Rechtsinstitute rechtsmissbräuchlich einsetzen und an politische Parteien, die Justizkommission oder an die Medien gelangen. Dies führt zu einer höheren Arbeitslast der Gerichte und damit zu einer Verlangsamung – was wir ja alle nicht wollen – der ordentlichen Verfahren. An dieser Stelle danke ich im Namen der CSPO allen Mitarbeitenden in der Justiz für ihr Engagement und gratuliere gleichzeitig allen gewählten Mitgliedern der Gerichtsbehörden und der Kommissionen mit gerichtlichen Funktionen zu Ihrer Wahl. Erlauben Sie mir folgende Bemerkungen zum Bericht:

Die Frage der personellen Ressourcen ist eine Schlüsselfrage, auch in Bezug auf die Inkraftsetzung der neuen Bestimmungen über die Vereinheitlichung der Zivil- und Strafverfahren.

Beim Übergang zur Doppelinstanz in den Zivilverfahren dürfen die Bezirksgerichte nicht mit Zivilfällen überschwemmt werden. Das Parlament – Sie, geschätzte Damen und Herren – werden hier entsprechende Massnahmen zu bewilligen haben. Die personellen Ressourcen sind vor allem auch bei den Straf- und Massnahmenvollzugsrichtern und auch beim Generalsekretariat unterdotiert.



Wie die Erfahrungen bereits gelehrt haben, wird die wirtschaftliche Krise an der Justiz nicht spurlos vorübergehen; denn die Erfahrung lehrte, dass die Anzahl Beschwerden betreffend Arbeitslosigkeit stark einerseits von der Arbeitslosenquote und andererseits von der Konjunktur abhängen.

Die Anzahl neuer Fälle hat beim Kantonsgericht 2008 gesamthaft abgenommen. Das ist erfreulich. Dank der Abnahme der Eingänge ist die Zahl der hängigen Fälle leicht gesunken. Ebenfalls stieg die Zahl der erledigten Fälle, die länger als ein Jahr hängig waren, von 221 auf 252 Fälle.

Schliesslich ist erwähnenswert, dass der Prozentsatz der Bundesgerichtsentscheide gegen die Urteile der Walliser Justiz sehr tief ist.

Das Kantonsgericht spricht sich nach wie vor gegen die Einführung von Leistungsverträgen aus. Andererseits ist das Kantonsgericht bereit, bei der Erarbeitung des neuen Lohnsystems mitzuarbeiten, lehnt jedoch gleichzeitig eine Senkung der Gesamtlohnsumme ab.

Wie aus der Mehrjahresplanung des Staatsrates hervor geht, werden auf die Justiz noch viele Änderungen zukommen, sei es die Schaffung eines Justizrates, die Reform der Rechtspflegeordnung auf Bundesebene sowie das neue Gehaltssystem.

Die CSPO ist klar der Auffassung, dass der Justiz die notwendigen Ressourcen zur Verfügung zu stellen sind.

Schliesslich dankt die CSPO-Fraktion den Gemeinden für die geleistete Integrationsarbeit, die als Grundlage für die Arbeit der Justizkommission diente. Die neuen Kriterien, die bei der letzten Gesetzesrevision des Einbürgerungsgesetzes bestimmt wurden, haben sich bewährt.

In diesem Sinne danke ich der Justizkommission für die geleistete Arbeit und Ihnen für die Aufmerksamkeit.

Danke.

*M. le député Jean-Claude Vocat, PLR:*

Si les rapports sur l'administration de la justice pour l'exercice 2008 rendus tant par le Tribunal cantonal que par la commission de justice ne recèlent pas de véritables surprises, ils n'en ont pas moins suscité quelques remarques de la part du groupe PLR, remarques que je me fais un plaisir de vous livrer ici.

Tout d'abord, trois constats généraux s'imposent:

En premier lieu, et c'est peut-être ce qui distingue l'exercice en question des exercices précédents, l'année 2008 a été marquée par une intense activité législative imposée notamment par l'unification des procédures civiles et pénales au niveau fédéral. Cette réorganisation judiciaire a bien évidemment nécessité un important travail tant des autorités judiciaires que législatives. A ce sujet, je crois que les membres de ce Parlement, qui y ont participé lors de la précédente législature, s'en souviennent.

Le deuxième constat qu'il y a lieu de faire a trait aux effectifs de la justice cantonale. Ils ont été augmentés en 2008 et l'ensemble des postes attribués par le Grand Conseil ont été pourvus. Ce léger renforcement des effectifs était nécessaire mais insuffisant, et ce Parlement aura à se prononcer à nouveau sur des demandes identiques en provenance du Tribunal cantonal.

Le troisième constat général, et ce n'est pas le moindre, consiste à relever l'excellente qualité du travail effectué par la justice valaisanne puisque seules 12% des décisions rendues par les instances supérieures de ce canton ont été contestées devant le Tribunal fédéral pour un taux d'admission de 16%. Cela signifie que, globalement, notre justice cantonale a été désavouée dans les 2% des cas qu'elle a traités au cours de l'année 2008. Cela démontre, et les libéraux-radicaux tiennent à le souligner, que la qualité de la justice rendue dans notre canton est bonne comparativement aux autres cantons et ce malgré les attaques infondées que certains ont portées contre elle sous des formes et par des moyens que notre groupe ne cautionne pas. Nous faisons nôtres les remarques formulées à ce sujet par la commission de justice en page 15 de son rapport.

Cela étant dit, et si l'on s'arrête brièvement sur les statistiques, nous constatons que le nombre total de causes dont le Tribunal cantonal a été saisi est en diminution de 7%. Parallèlement et de façon peut-être contradictoire vu l'augmentation des effectifs, le nombre de causes liquidées a également diminué. Les raisons sont peut-être à rechercher dans la complexité plus grande de certains dossiers ouverts devant les tribunaux, dans un temps de travail très important consacré à la nouvelle organisation judiciaire au détriment des fonctions de juge proprement dites et dans des tâches administratives excessivement chronophages. Le Tribunal cantonal réclame d'ailleurs à ce sujet la nomination, cette année encore, d'un secrétaire général adjoint, poste prévu depuis 2003 déjà et toujours vacant à ce jour. La présente Assemblée devra y apporter la réponse qu'il convient.

Au niveau statistique toujours, la tendance relevée précédemment pour le Tribunal cantonal se retrouve aussi au niveau des tribunaux de district, soit une diminution des causes entrées et une diminution des causes traitées. Le Tribunal des mineurs enregistre, et c'est réjouissant, une diminution des causes ouvertes au cours de l'exercice. En revanche, et là c'est beaucoup moins réjouissant, les détentions préventives de mineurs ont considérablement augmenté, ce qui révèle les difficultés toujours plus grandes rencontrées lors de l'instruction, certains jeunes manifestant une réticence réelle à collaborer avec la justice et un irrespect inquiétant envers l'autorité judiciaire ou policière. Ce seul élément nous démontre, si besoin était, la délicatesse de la tâche qui incombe aux autorités pénales en charge des mineurs.

De son côté, le Ministère public déclare avoir retrouvé son rythme de croisière par rapport aux années précédentes. Il est notamment à jour dans ses renvois de causes devant les autorités de jugement, ce qui est un signe des plus réjouissants.

En revanche, au vu des données statistiques toujours, le groupe PLR estime qu'une attention soutenue devra être portée sur les instances judiciaires que l'on qualifiera de problématiques, à savoir tout d'abord celle de l'application des peines. Chaque juge d'application des peines a vu son taux d'occupation largement croître en raison d'une notable augmentation de dossiers à traiter et d'une complexification des cas soumis. Cela nécessitera une réorganisation rapide de cette instance qui n'est en fonction, faut-il le rappeler, que depuis un peu moins de 30 mois.

L'activité des cours civiles du Tribunal cantonal devra également être drastiquement soutenue puisque avec l'introduction de la nouvelle procédure civile, et donc de la double instance, l'ensemble des causes pendantes, qui étaient de la compétence de jugement du Tribunal cantonal, seront, semble-t-il, renvoyées dans les tribunaux de district lors de l'entrée en vigueur du nouveau droit qui devrait intervenir, en principe, au 1<sup>er</sup> janvier 2011. Si tel est le cas, il y a ici un risque très fort d'engorgement des tribunaux de district si le pourcentage de causes liquidées par les cours civiles du Tribunal cantonal n'augmente pas fortement d'ici là.

Enfin, même si l'instruction pénale a vu une diminution des causes entrées de 8% ainsi qu'une diminution du stock de causes pendantes, celui-ci reste trop important. Il se monte à plus de 1'500 causes, ce qui est considérable et lourd à gérer. Les différents rapports sur l'administration de la justice relèvent d'ailleurs, année après année, les problèmes endémiques qui touchent l'instruction pénale. Or, très peu de mesures visant à améliorer la situation n'ont été apportées à ce niveau, ce qui n'est plus acceptable. A cette Assemblée d'octroyer à cette instance judiciaire les moyens appropriés dont elle a besoin pour lui permettre d'accomplir au mieux sa mission et de respecter ce principe essentiel de la procédure pénale qui est celui de la célérité.

Le groupe PLR tient, pour conclure, à remercier l'ensemble des acteurs de la justice valaisanne pour le travail accompli et le sérieux de leur engagement dans des conditions pas toujours idéales. La population valaisanne doit pouvoir continuer à bénéficier d'une justice de grande qualité, à laquelle nous sommes et resterons très attachés.

Je vous remercie pour votre attention.

*M. le député Alexandre Caillet, UDC:*

D'une manière générale, la justice valaisanne fonctionne bien. Contrairement à ce que le Tribunal cantonal a cru pouvoir écrire, tout à fait abusivement, à la commission de justice, nous n'avons jamais dit le contraire. Dans ce sens, le groupe UDC remercie tous les magistrats, greffiers et secrétaires qui, tous les jours, s'engagent pour le bien de cette institution si importante dans notre canton. Oui, Mesdames et Messieurs les députés, le Valais peut compter sur une justice efficace et professionnelle.

Permettez-moi quand même d'exprimer quelques inquiétudes et de poser quelques questions.

Tout d'abord, nous aimerions connaître les résultats de l'analyse de la charge de travail effective moyenne par dossier traité et selon le type de procédure que le Tribunal cantonal a mise en œuvre au printemps 2008. Et ce qui nous intéresse encore plus, c'est de savoir quelles conséquences le Tribunal cantonal va en tirer, lui à qui ce Parlement a donné récemment la lourde charge, dans les limites que nous lui avons fixées, d'affecter au mieux le personnel dont il dispose, car la question se pose, en particulier de savoir si, au vu de la charge de travail respective des tribunaux de première instance et du Tribunal cantonal, ce dernier ne conserve pas en son sein une part trop grande des forces disponibles.

Qu'on nous permette de nous inquiéter que malgré un personnel dont l'effectif, ces dernières années, n'a cessé de croître et malgré qu'en 2008, il y a 7% de nouveaux dossiers en moins qu'en 2007, le nombre des cas liquidés est en baisse et celui des dossiers en suspens depuis plus d'un an a augmenté de 14%, passant de 221 à 252 dossiers. A peu de temps de l'entrée en vigueur d'une réforme qui chargera plus lourdement les juges de district, nous nous inquiétons, même si nous pensons qu'il est de notre devoir de doter la justice de moyens suffisants, de ce que le Tribunal cantonal demande déjà, mais pour lui, un crédit supplémentaire pour juger de ses dossiers civils qui, selon lui, du fait de l'introduction de la double instance cantonale, devront être retournés pour jugement aux tribunaux de district s'ils n'ont pas été jugés avant la fin 2010. Il appartiendra à la commission de justice, lorsqu'elle sera saisie de cette demande, de s'assurer des raisons pour lesquelles autant de dossiers mettent autant de temps avant d'être jugés par le Tribunal cantonal.

Nous souhaitons également savoir dans quel délai nous pouvons espérer enfin voir traiter la motion du 7 novembre 2006 (il y a bientôt 3 ans) qui demandait de revoir le système de traitement des juges et des greffiers de manière à introduire un salaire progressif et à favoriser la carrière judiciaire.

Nous aimerions aussi savoir où en est la mise en œuvre du postulat du groupe UDC sur la sécurité des tribunaux du 13 février 2008.

Permettez-nous maintenant d'aborder un domaine de la justice qui, lui, provoque, parmi les professionnels et surtout au sein de la population, un mécontentement que nous ne pouvons pas ignorer ici: c'est l'instruction pénale. Certes, il faut se garder de toute généralisation excessive et abusive. Et les juges d'instruction qui font efficacement un travail que nous savons difficile et exposé ont droit, de notre part, à une reconnaissance particulière. Mais cela ne doit pas, cela ne peut pas empêcher de voir certains dysfonctionnements qui tiennent avant tout à la lenteur avec laquelle trop d'instructions sont menées, tout cela sans aucun contrôle apparent du juge d'instruction cantonal, "patron" de l'instruction pénale, domaine le plus sensible de la justice, un patron qui justement, c'est bien là le problème, ne joue pas correctement le rôle qui est le sien depuis plusieurs années maintenant. C'est pourquoi, en février dernier, le groupe UDC, par un postulat dont nous demandons qu'il soit développé au plus tard à la session de juin, a demandé un audit de l'instruction pénale. En attendant, nous nous inquiétons de ce que le Tribunal cantonal, par ailleurs sans aucune mise au concours d'un poste dont les modalités de nomination ont changé au cours de la dernière législature, puisse envisager de reconduire dans ses fonctions un magistrat dont le bilan soulève des questions.

Ce qui nous inquiète plus encore, disons-le clairement ici, c'est l'intervention du Tribunal cantonal qui a cru pouvoir dénoncer le fait, pour un parti politique comme l'UDC, de parler des problèmes de l'instruction pénale (mais, de grâce, encore une fois pas de la justice en général), jugeant cela inquiétant et considérant que notre campagne aurait dépassé les limites d'un débat démocratique.

Qu'on me permette quand même, à ce sujet, de poser quelques questions:

- Les dysfonctionnements dont nous avons parlé, en particulier dans notre postulat demandant un audit de l'instruction pénale, sont-ils imaginaires ou réels?

- Si, comme nous le pensons (et nous ne sommes pas les seuls), ces problèmes existent bel et bien, qu'est-ce qui est le plus grave: est-ce d'en parler, démocratiquement, dans une campagne électorale ou aujourd'hui devant votre Haute Assemblée, ou continuer à se taire et laisser l'institution s'exposer aussi souvent aux critiques des justiciables et des avocats?
- Si l'UDC, peut-être plus libre que d'autres puisqu'elle n'a pas le moindre représentant dans le système judiciaire, ne dit rien, alors qui osera dire quelque chose?
- Et si le fonctionnement d'une institution aussi importante que l'instruction pénale ne peut pas être un sujet de campagne électorale ou de débat dans ce Parlement, où va notre démocratie?
- Au lieu d'attaquer frontalement un parti politique, le Tribunal cantonal n'a-t-il pas la responsabilité de faire en sorte que ceux qui, trop nombreux depuis quelques années, ont perdu confiance dans l'instruction pénale retrouvent cette confiance si nécessaire au fonctionnement de l'institution et au travail de toutes celles et de tous ceux qui, au sein de cette institution, la méritent par leur efficacité?

En conclusion, c'est donc par un hommage aux magistrats et après ces quelques questions que j'en terminerai, au nom du groupe UDC. La justice valaisanne en général fonctionne bien, pour le surplus, grâce à l'engagement souvent exemplaire de ceux qui y travaillent et qui la font vivre.

Mesdames et Messieurs les députés, merci de votre bienveillante attention.

*M<sup>me</sup> la députée Marcelle Monnet-Terrettaz, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):*

Le rapport sur l'administration de la justice nous donne, année après année, une radiographie du fonctionnement de la justice valaisanne.

L'augmentation du personnel intervenue en 2008 doit être poursuivie en 2009 afin de permettre l'entrée en vigueur des réformes du droit judiciaire. L'alliance de gauche est persuadée que l'analyse de la charge de travail effectuée au printemps 2008 permettra une meilleure gestion des effectifs existants et définira avec plus de précisions les besoins en personnes pour répondre aux exigences des lois votées par ce Parlement.

Les juges d'application des peines et mesures ont vu leur temps de travail fortement augmenter pour la part traitant de l'application des peines et des mesures justement. Là aussi, il faudra donc adapter le personnel à la charge de travail si on veut permettre aux juges de faire leur travail dans des conditions acceptables.

Si les causes traitées par les tribunaux restent stables ou sont en faible diminution, il est primordial, vu la complexité des nouvelles procédures, d'engager des forces supplémentaires afin que les procédures soient traitées dans un délai raisonnable.

Le groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS) espère que, durant cette année, les tribunaux pourront disposer d'un personnel suffisant et d'une nouvelle organisation pour être à même d'appliquer le modèle de procédure pénale unifiée, même si l'entrée en vigueur de la nouvelle procédure se fera en 2011 au lieu de 2010 comme il était prévu au départ.

Je me permets maintenant une remarque personnelle, qui ne veut en aucun cas juger de la qualité du travail professionnel de M. Jo Pitteloud; je n'en ai pas les compétences. Mais, je voudrais émettre une réserve sur sa manière de se conduire en certaines occasions. En effet, si un juge a aussi droit à une vie privée, je tiens à relever l'importance pour un magistrat occupant la haute fonction de juge d'instruction cantonal d'avoir une conduite irréprochable afin de ne pas offrir de prise aux critiques.

Pour terminer, notre groupe tient à remercier tout le personnel de la justice valaisanne pour son travail efficace et son engagement pour la cause de la justice valaisanne.

Nous espérons que les nombreuses nouvelles dispositions adoptées par le Grand Conseil pourront être mises en vigueur avec le personnel nécessaire à son application. La justice doit avoir les moyens de respecter et de faire respecter la loi.

Merci.

### **La discussion est close.**

*M<sup>me</sup> la députée Anne-Marie Sauthier-Luyet, PLR, présidente de la commission de justice:*

Tout d'abord, je tiens à remercier tous les groupes qui sont intervenus pour saluer le fonctionnement de la justice valaisanne.

Je précise que le rapport sur lequel nous nous prononçons a été élaboré par l'ancienne commission sous la présidence de notre collègue Charles-André Bagnoud.

Toute la commission partage les conclusions qui ont été émises.

La commission de justice va tenir compte des propositions que vous lui avez soumises.

La réorganisation judiciaire va entraîner de profondes mutations et nécessiter des forces supplémentaires; nous en sommes tous conscients. Ce Parlement devra y répondre prochainement.

Un point a été soulevé concernant Pramont et les difficultés liées notamment à l'engagement des six postes et demi de collaborateurs qualifiés, également pour combler les prises de retraite. Il est vrai que le réservoir de personnes compétentes dans ce canton pour un domaine aussi particulier est limité. On aura d'ailleurs le même problème pour combler les places au niveau de la justice puisque plusieurs cantons devront réorganiser leur système et combler des postes de travail.

La vétusté de Crêtelongue a été soulevée. C'est vrai qu'il y a un risque très important lié à la sécurité, notamment en cas d'incendie. Mais, le projet de rénovation est actuellement en cours et nous serons renseignés d'ici à la fin de l'année à ce sujet par le département.

En matière de naturalisations, je souligne une nouvelle fois le travail prépondérant qui a été effectué en amont par les communes en matière d'intégration, grâce surtout à un concept qui a été élaboré par M<sup>me</sup> Gianadda qui mérite nos remerciements pour ce travail.

Les attaques virulentes contre la justice nuisent, il faut le dire, au bon fonctionnement de la maison justice.

Monsieur le député Alexandre Caillet, si vous considérez qu'attaquer systématiquement une personne et, autour d'elle, l'ensemble du groupe judiciaire, l'ensemble du système, par des bandeaux publicitaires dans la presse, c'est démocratique, je dois dire que nous n'avons pas la même conception de la démocratie.

La commission de justice s'est prononcée sur la situation que vous avez traitée concernant l'office du juge d'instruction. C'est une problématique qui revient sur son bureau et que la commission va traiter dans sa séance du 26 mai prochain.

Vous avez évoqué la motion du 7 novembre 2006 concernant le traitement des juges et greffiers. Je vous signale qu'un groupe de travail a été constitué et que la commission de justice a désigné son représentant en la personne du député Edmond Perruchoud.

Pour conclure, j'aimerais vous remercier tous d'avoir souligné le travail qui est effectué par l'ensemble des collaborateurs de la maison justice, rappeler que la justice, ce n'est pas mathématique. Une analyse de statistiques où l'on dit: on a traité 19 dossiers au lieu de 17; cela dépend de la grandeur du dossier, ça n'a absolument rien à voir, ce n'est pas comparable. Alors, je vous demanderai de ne pas interpréter ces chiffres de cette manière simpliste.

Je souhaite le meilleur à tous les collaborateurs et surtout à tous les juges qui se sont engagés, que vous avez nommés aujourd'hui, au président, au vice-président et aux procureurs.

Je vous remercie pour la confiance faite à la commission de justice pour traiter ces dossiers.

Je vous remercie surtout de votre attention.

*Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI):*

Ich danke für die Wortmeldungen, ich danke der Justizkommission für ihre Arbeit für den Rapport und ich danke allen Intervenienten zu diesem Rapport. Ich danke auch für Fragen. Ich habe zugehört, ich habe das entgegen genommen und ich werde mich jetzt an die Arbeit machen. Ich habe auch gehört, dass es sehr viel zu tun gibt bei der Justiz und ich werde es unverzüglich in die Hand nehmen.

Je vous remercie de toutes vos interventions sur le rapport de la commission de justice. Je remercie chaleureusement la commission de justice pour son travail.

Je veux commencer – j'ai débuté mon travail cette semaine – avec toutes les propositions, les réformes que vous avez proposées, et prendre aussi les motions de 1996.

Ich kann nicht mehr dazu sagen, denn es ist alles total neu für mich und ich werde versuchen diese Reform aufzugleisen und ich danke Ihnen für die Unterstützung, denn ich glaube, es braucht die Unterstützung vieler für die vorgesehene Gesamtreform.

*Der Präsident:*

Danke Frau Staatsrätin.

Wir können jetzt zum letzten Punkt des heutigen Vormittags gehen.

**16. RAPPORT D'ACTIVITE  
DE LA COMMISSION CANTONALE DE PROTECTION DES  
DONNEES ET DE TRANSPARENCE  
JAHRESBERICHT  
DER KANTONALEN DATENSCHUTZ- UND  
ÖFFENTLICHKEITSKOMMISSION**

**Discussion générale:**

*M. le député (suppl.) David Queloz, PLR:*

La protection des données est un domaine dans lequel le risque lié à la divulgation d'informations personnelles peut souvent être largement contrebalancé par celui de voir l'Etat surréglementer tout ce qui touche à la protection de la sphère dite privée, engendrant par-là même souvent l'ajout de contraintes supplémentaires de type administratif dans la gestion opérationnelle des pouvoirs publics.

Le présent rapport contient des faits allant malheureusement dans ce sens. En effet, il semble difficilement imaginable d'appliquer des décisions telles que celles concernant la restriction d'accès à certains documents officiels au niveau du conseil municipal ou celles touchant aux données salariales des comptes communaux sans devoir mettre en place des procédures, pour ne pas dire des tracasseries administratives supplémentaires et certainement lourdes de gestion dans certaines communes, et cela alors que le respect du secret de fonction et le devoir de discrétion existent justement pour garantir le respect de la protection des données.

Tout en comprenant et en relevant l'importance qui doit être accordée à la protection de toute information liée à la personnalité de chacun, le groupe PLR invite ladite commission à tenir compte systématiquement de l'impact opérationnel, respectivement de l'applicabilité des décisions qui sont prises dans ce cadre.

En complément, le vœu émis récemment par un de nos nouveaux conseillers d'Etat dans un média valaisan et allant, je cite "dans une lutte sans merci aux procédures administratives" peut tout à fait être interprété dans ce sens, et nous nous en réjouissons d'ores et déjà.

Je vous remercie de votre attention.



*M<sup>me</sup> la députée Marcelle Monnet-Terrettaz, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):*

Le travail de cette commission est important pour sauvegarder le droit des personnes en matière de protection des données, bien que l'on puisse se demander, à l'heure actuelle, si les personnes peuvent encore espérer posséder un jardin secret. Dans notre société, de plus en plus informatisée et où les données personnelles se retrouvent archivées partout, il est bien difficile de savoir où s'arrêtent les droits du citoyen à ne pas être mis en fiche. La Confédération, les cantons, les communes, Internet, les commerces, les assurances possèdent des données sur les personnes, les utilisent pour en faire des fichiers centraux et les archivent. Nous pouvons peut-être oublier notre passé, mais il risque fort de nous rattraper lors d'une demande d'assurance ou de travail, par exemple.

La Commission cantonale de protection des données essaie, en collaboration avec les autres cantons et la Confédération, de gérer des problèmes concrets, d'autoriser ou de codifier les pratiques d'archivage et de transmission des données personnelles.

Le groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS) est reconnaissant envers la commission pour son investissement et ses prises de position, malgré le peu de temps et de moyens à disposition.

Nous ne pouvons que nous réjouir de la future nomination d'un préposé à la protection des données afin d'avoir une personne professionnelle qui puisse étudier les nombreux dossiers concernant la sauvegarde de la sphère privée.

Pour terminer, je voudrais dire que même s'il est très difficile de savoir faire la différence entre les intérêts supérieurs de l'Etat et les intérêts du simple citoyen, il est primordial de ne pas transiger avec la protection des données, car le passé nous a démontré le risque de céder à la tentation de contrôler tous les habitants d'un pays d'un simple clic de souris sur un ordinateur.

Merci.

*M. le député Pascal Bridy, PDCC:*

C'est un euphémisme de dire que les députés sont tatillons, rouspéteurs, exigeants et qu'ils aiment traquer les erreurs, bilvesés et autres coccygrues. Mais on dit bien que quand on a du caractère, on ne peut l'avoir que mauvais.

Foin de tout cela dans l'objet qui nous occupe à l'instant. Que des remarques positives.

Il faut saluer le travail de cette petite commission, petite en nombre mais pas en tâches puisqu'elle traite foule de dossiers sensibles et délicats avec un grand professionnalisme et en garantissant l'équité et la correction.

Sans répéter la liste des objets traités par la commission, nous rappellerons simplement les principaux objectifs pour 2009, à savoir:

- le suivi de la procédure sur les bulletins d'arrivées par Valais Tourisme;

- l'élaboration des directives concernant la protection des données pour les CMS, que nous devrions finalement aborder avec la lecture du troisième volet de la loi sur la santé;
- veiller à l'application des articles 15 et 22bis de la loi sur la protection des données par le préposé, c'est-à-dire l'établissement d'un registre central des fichiers de droit public;
- rédaction du cahier des charges du préposé à la protection des données et à la transparence, et son initiation;
- enfin, sur ce même objet, nous saluons l'objectivité et la prudence de la commission lorsqu'elle nous conseille de ne procéder à aucun engagement sans étude détaillée des besoins.

**La discussion est close.**

*Der Präsident:*

Danke Herr Grossrat.

Wünscht noch jemand das Wort?

Wenn das nicht der Fall ist, dann kommen wir schon zum Schluss des heutigen Morgens.

Für eine gute Vorbereitung und für einen guten Versammlungsverlauf braucht es auch Leute, die dahinter stehen. Ich möchte unserem Chef des Parlamentsdiensts danken für die tadellose Vorbereitung und auch den Gruppenchefs für die Arbeit innerhalb des Büros, dass wir diese ganzen Wahlen einvernehmlich lösen konnten.

Ein letzter Hinweis: Am Nachmittag um 14 Uhr findet der Einführungskurs für die Abgeordneten statt. Dieser Kurs ist fakultativ. Jene, die daran teilnehmen, haben Anrecht auf eine Entschädigung.

Ich danke Ihnen für die Versammlung heute Morgen und wünsche Ihnen noch einen schönen Tag. Wir sehen uns dann morgen.

Danke schön.

**La séance est levée à 10 h 50.**

# Séance du vendredi 8 mai 2009

*Présidence:* M. le député Gilbert Loretan, CSPO.

*Ouverture de la séance:* 9 heures.

*Ordre du jour:*

**Traitement: Département de l'économie et du territoire (DET)**

**Behandlung: Departement für Volkswirtschaft und Raumentwicklung (DVR)**

1. Motion du député Edmond **PERRUCHOUD** et cosignataires concernant l'introduction du Registre foncier fédéral (09.12.2008) (4.140)  
Motion von Grossrat Edmond **PERRUCHOUD** und Mitunterzeichnenden betreffend Einführung des eidgenössischen Grundbuchs (09.12.2008) (4.140)

**Traitement: Présidence**

**Behandlung: Präsidium**

2. Postulat des députés German **EYER** et Doris **SCHMIDHALTER-NÄFEN** concernant une sensibilisation à des achats publics durables (14.11.2008) (6.035)  
Postulat von Grossrat German **EYER** und Grossrätin Doris **SCHMIDHALTER-NÄFEN** betreffend Sensibilisierung für eine nachhaltige öffentliche Beschaffung (14.11.2008) (6.035)

**Développements: Département des finances, des institutions et de la sécurité (DFIS)**

**Entwicklungen: Departement für Finanzen, Institutionen und Sicherheit (DFIS)**

3. Motion du groupe PDCC, par les députés André **QUINODOZ** et Guy **FOLLONIER** (suppl.), concernant: élections communales! Un accès aux urnes pour tous. (07.10.2008) **reprise par le député Grégoire Dussex** (1.272)  
Motion der PDCC-Fraktion, durch die Grossräte André **QUINODOZ** und Guy **FOLLONIER** (Suppl.), betreffend Gemeindewahlen: Alle sollten wählen können! (07.10.2008) **übernommen von Grossrat Grégoire Dussex** (1.272)

4. Résolution des députées Marylène **VOLPI FOURNIER** (SPO) et Marcelle **MONNET-TERRETTAZ** (PS/AdG) concernant le critère supplémentaire pour l'achat des avions de combat (07.10.2008) (1.273)  
Resolution der Grossrätinnen Marylène **VOLPI FOURNIER** (SPO) und Marcelle **MONNET-TERRETTAZ** (PS/AdG) betreffend zusätzliches Kriterium für die Beschaffung von Kampfflugzeugen (07.10.2008) (1.273)
5. Motion des députés Grégoire **RABOUD** (suppl.) (SPO) et Jean-Henri **DUMONT** (PS/AdG) concernant la déductibilité fiscale des versements en faveur des partis politiques (08.10.2008) (1.274)  
Motion der Grossräte Grégoire **RABOUD** (Suppl.) (SPO) und Jean-Henri **DUMONT** (PS/AdG) betreffend steuerliche Abzugsfähigkeit von Zuwendungen an politische Parteien (08.10.2008) (1.274)
6. Motion des commissions des finances et de gestion, par leurs présidents Philippe **DE PREUX** et André **QUINODOZ**, concernant les mesures structurelles: ancrage définitif du rapport spécial du Conseil d'Etat sur les augmentations supérieures à l'IPC (08.10.2008) (1.275)  
Motion der Finanz- und Geschäftsprüfungskommission, durch die Präsidenten Philippe **DE PREUX** und André **QUINODOZ**, betreffend strukturelle Massnahmen: definitive Verankerung des Spezialberichts des Staatsrates betreffend das über dem Anstieg des LIK liegende Wachstum (08.10.2008) (1.275)
7. Motion des députés Marylène **VOLPI FOURNIER**, Marcelle **MONNET-TERRETTAZ**, German **EYER**, Jean-Henri **DUMONT** et Grégoire **RABOUD** (suppl.) concernant la suppression du frein à l'endettement (08.10.2008) (1.276)  
Motion der Grossrätinnen Marylène **VOLPI FOURNIER** und Marcelle **MONNET-TERRETTAZ** sowie der Grossräte German **EYER**, Jean-Henri **DUMONT** und Grégoire **RABOUD** (Suppl.) betreffend Aufhebung der Schuldenbremse (08.10.2008) (1.276)
8. Postulat du député Markus **TRUFFER** (CVPO) et cosignataires concernant: tous égaux devant la loi fiscale? (09.10.2008) (1.277)  
Postulat von Grossrat Markus **TRUFFER** (CVPO) und Mitunterzeichnenden betreffend: Alle gleich vor dem Steuergesetz? (09.10.2008) (1.277)
9. Postulat de la députée (suppl.) Lucia **NÄFEN** (CVPO) et cosignataires concernant une déduction fiscale pour familles destinée à encourager les talents de leurs enfants (09.10.2008) **repris par le député Felix Ruppen** (1.278)  
Postulat von Grossrätin (Suppl.) Lucia **NÄFEN** (CVPO) und Mitunterzeichnenden betreffend Steuerabzug für Familien zur Talentförderung ihrer Kinder (09.10.2008) **übernommen von Grossrat Felix Ruppen** (1.278)

10. Motion des députés Marc **KALBERMATTER** (suppl.) et Laura **KRONIG** (suppl.) concernant l'introduction de candidatures anonymisées lors de la sélection de candidats à des postes au sein de l'Administration (09.10.2008) (1.279)  
Motion von Grossrat (Suppl.) Marc **KALBERMATTER** und Grossrätin (Suppl.) Laura **KRONIG** betreffend Einführung von anonymisierten Bewerbungen bei der Auswahl von KandidatInnen für Verwaltungsstellen (09.10.2008) (1.279)
11. Interpellation du groupe UDC/SVP, par le député Jean-Luc **ADDOR**, concernant les finances publiques: le Valais au fond du classement? (09.10.2008) (1.280)  
Interpellation der UDC/SVP-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc **ADDOR**, betreffend öffentliche Finanzen: rote Laterne für das Wallis? (09.10.2008) (1.280)
12. Postulat de la députée Marylène **VOLPI FOURNIER** et cosignataires concernant la révision du calendrier pour la fusion des caisses de retraite de l'Etat du Valais (11.11.2008) (1.285)  
Postulat von Grossrätin Marylène **VOLPI FOURNIER** und Mitunterzeichnenden betreffend Revision des Zeitplans für die Fusion der Vorsorgeeinrichtungen des Staates Wallis (11.11.2008) (1.285)
13. Interpellation du groupe SPO, par les députées Doris **SCHMIDHALTER-NÄFEN** et Laura **KRONIG** (suppl.), concernant les taxations fiscales en retard (12.11.2008) (1.286)  
Interpellation der SPO-Fraktion, durch die Grossrätinnen Doris **SCHMIDHALTER-NÄFEN** und Laura **KRONIG** (Suppl.), betreffend verspätete Steuerveranlagungen (12.11.2008) (1.286)
14. Motion des députés Grégoire **RABOUD** (suppl.) (SPO), Frédéric **MIVELAZ** (GRL), Didier **FOURNIER** (suppl.) (PS/AdG) et Marcelle **MONNET-TERRETTAZ** (PS/AdG) concernant l'énergie photovoltaïque: exonération fiscale (13.11.2008) (1.287) (*en collaboration avec le DSSE*)  
Motion der Grossräte Grégoire **RABOUD** (Suppl.) (SPO), Frédéric **MIVELAZ** (GRL), Didier **FOURNIER** (Suppl.) (PS/AdG) sowie von Grossrätin Marcelle **MONNET-TERRETTAZ** (PS/AdG) betreffend Steuerbefreiung für Solarstrom (13.11.2008) (1.287) (*in Zusammenarbeit mit dem DGSE*)
15. Motion du député (suppl.) Mathieu **FARDEL** (GRL) concernant la progression à froid – une injustice à corriger (13.11.2008) (1.288)  
Motion von Grossrat (Suppl.) Mathieu **FARDEL** (GRL) betreffend kalte Progression – eine Ungerechtigkeit, die ausgemerzt werden muss (13.11.2008) (1.288)

16. Interpellation du groupe SPO, par le député German **EYER**, concernant: qui enlève les clôtures en barbelé en Valais? (14.11.2008) (1.289) (*en collaboration avec le DET*)

Interpellation der SPO-Fraktion, durch Grossrat German **EYER**, betreffend: Wer entfernt die Stacheldrahtzäune im Wallis? (14.11.2008) (1.289) (*in Zusammenarbeit mit dem DVR*)

#### **Urgence / Dringlichkeit**

17. Résolution urgente des députés Mathias **REYNARD** (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et Gaël **BOURGEOIS** (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), concernant: défendre nos villages valaisans en défendant le service public (06.05.2009) (4.001)

Dringliche Resolution der Grossräte Mathias **REYNARD** (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Gaël **BOURGEOIS** (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), betreffend Service public für unsere Dörfer (06.05.2009) (4.001)

18. **Heure des questions / Fragestunde**

19. **Assermentations / Vereidigungen:**

Membres du Tribunal cantonal / Mitglieder des Kantonsgerichts  
Procureurs / Staatsanwälte

*Der Präsident:*

"Zuerst die Arbeit und dann das Vergnügen". Dieses Sprichwort trifft heute am letzten Tag der Session zu. Bevor wir uns in die Feierlichkeiten stürzen, wollen wir vorerst unsere Arbeit wie gewohnt verrichten. Um dann genügend Zeit für das Vergnügen zu haben, wollen wir nun mit dem Punkt 1 unserer Tagesordnung beginnen.

**Traitement: Département de l'économie et du territoire (DET)**

**Behandlung: Departement für Volkswirtschaft und Raumentwicklung (DVR)**

### **1. MOTION**

**du député Edmond Perruchoud et cosignataires concernant  
l'introduction du Registre foncier fédéral (09.12.2008) (4.140)**

### **MOTION**

**von Grossrat Edmond Perruchoud und Mitunterzeichnenden betreffend  
Einführung des eidgenössischen Grundbuchs (09.12.2008) (4.140)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:** cf. BSGC-Memorial fevrier 2009

**TRAITEMENT / BEHANDLUNG:**

*(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)*

*Der Präsident:*

Die Antwort des Staatsrats liegt vor.

Wünscht jemand das Wort?

Wenn das nicht der Fall ist, ist diese Motion im Sinne der Antwort des Staatsrats genehmigt.

**Traitement: Présidence**

**Behandlung: Präsidium**

## **2. POSTULAT**

**des députés German Eyer et Doris Schmidhalter-Näfen concernant une sensibilisation à des achats publics durables (14.11.2008) (6.035)**

### **POSTULAT**

**von Grossrat German Eyer und Grossrätin Doris Schmidhalter-Näfen betreffend Sensibilisierung für eine nachhaltige öffentliche Beschaffung (14.11.2008) (6.035)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:** cf. BSGC-Memorial fevrier 2009

**TRAITEMENT / BEHANDLUNG:**

*(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)*

*Der Präsident:*

Auch hier liegt die Antwort des Staatsrats vor.

Das Postulat wird im Sinne der Antwort angenommen.

**Développements:**  
**Département des finances, des institutions et de la sécurité (DFIS)**  
**Entwicklungen:**  
**Departement für Finanzen, Institutionen und Sicherheit (DFIS)**

**3. MOTION**  
**du groupe PDCC, par les députés André Quinodoz et Guy Follonier**  
**(suppl.), concernant: élections communales! Un accès aux urnes**  
**pour tous. (07.10.2008) reprise par le député Grégoire Dussex (1.272)**

**MOTION**  
**der PDCC-Fraktion, durch die Grossräte André Quinodoz und**  
**Guy Follonier (Suppl.), betreffend Gemeindewahlen: Alle sollten**  
**wählen können! (07.10.2008)**  
*übernommen von Grossrat Grégoire Dussex (1.272)*

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*M. le député Grégoire Dussex, PDCC:*

Pour développer cette motion, j'aurais aimé soulever quelques points qui ont incité mes anciens collègues André Quinodoz et Guy Follonier à déposer ce texte.

Je me permettrai de relever quelques éléments et adjectifs:

Démocratie: Combien de petits Chinois, Coréens et Cubains auraient souhaité juste une fois pouvoir se déplacer aux urnes et voter; en Valais, nous faisons le contraire.

Légitimité: Des personnes élues par le peuple et non pas nommées par quelques personnes.

Emotion et déception de vivre en période électorale et de cabale, des élections tacites et des listes verrouillées par quelques personnes ou lobbys, en oubliant les partis et les citoyennes et citoyens.

Constitution cantonale: En effet, les articles 72 et 78 précisent respectivement dans leurs alinéas 2: "Un conseil communal élu par l'assemblée des citoyens" et "Elle élit un conseil municipal de trois à quinze membres, le président ainsi que le vice-président et, le cas échéant, le conseil général."

A cause de tous ces éléments et du fait que les citoyennes et citoyens de 27 communes valaisannes n'ont pas été appelés aux urnes, mes anciens collègues considéreraient que cette situation bafouait un droit fondamental de notre démocratie.

En introduction, j'ai utilisé le conditionnel car, et malgré l'importance de ce sujet et après discussion avec le Conseil d'Etat, nous avons constaté un problème juridique et de compréhension dans le dépôt de cette motion.



Pour ne pas risquer la nullité de cette motion, le groupe PDCC **retire** cette motion et redéposera, dans quelques mois, une nouvelle motion concernant la loi sur les droits politiques en tenant compte des problèmes des élections tacites, du vote par correspondance et de son contrôle.

Merci de votre écoute.

*Der Präsident:*

Danke Herr Grossrat.

**Die Motion wird zurückgezogen.**

#### **4. RESOLUTION**

**des députées Marylène Volpi Fournier (SPO) et Marcelle Monnet-Terrettaz (PS/AdG) concernant le critère supplémentaire pour l'achat des avions de combat (07.10.2008) (1.273)**

#### **RESOLUTION**

**der Grossrätinnen Marylène Volpi Fournier (SPO) und Marcelle Monnet-Terrettaz (PS/AdG) betreffend zusätzliches Kriterium für die Beschaffung von Kampfflugzeugen (07.10.2008) (1.273)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*Le président:*

Cette résolution est retirée par la députée Marylène Volpi Fournier.

#### **5. MOTION**

**des députés Grégoire Raboud (suppl.) (SPO) et Jean-Henri Dumont (PS/AdG) concernant la déductibilité fiscale des versements en faveur des partis politiques (08.10.2008) (1.274)**

#### **MOTION**

**der Grossräte Grégoire Raboud (Suppl.) (SPO) und Jean-Henri Dumont (PS/AdG) betreffend steuerliche Abzugsfähigkeit von Zuwendungen an politische Parteien (08.10.2008) (1.274)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:** cf. Annexes-Beilagen p.

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*M. le député (suppl.) Grégoire Raboud, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):*

Par la présente motion, nous demandons au Conseil d'Etat qu'il légifère pour permettre aux personnes physiques de déduire de leur revenu imposable, au titre de déductions générales, les cotisations et versements en faveur des partis politiques. Pour le calcul des impôts cantonaux et communaux, le montant déductible doit être possible jusqu'à concurrence de 10'000 francs au maximum.

L'engagement bénévole dans la société civile peine à se renouveler, tout comme l'engagement dans une politique de milice. Ces difficultés de recrutement s'accompagnent de difficultés de financement. Il est dans l'intérêt de l'Etat de favoriser la vie politique faite de sacrifices et d'engagements souvent bénévoles.

Je vous remercie pour votre attention.

*Der Präsident:*

Merci Monsieur le député-suppléant.

Diese Motion wird bekämpft.

*M. le député Pascal Nigro, PDCB:*

Comme nous venons de l'entendre, les auteurs de cette motion demandent que les personnes physiques puissent déduire de leur revenu imposable les cotisations et versements en faveur des partis politiques jusqu'à concurrence de 10'000 francs dans le calcul des impôts cantonaux et communaux.

Eh bien!, il semblerait que leur vœu soit déjà exaucé puisque la loi fiscale valaisanne permet d'aller, selon les cas, au-delà de leur souhait. En effet, l'article 29 de cette loi stipule que les prestations versées à des personnes morales qui sont exonérées des impôts en raison de leur but d'intérêt public ou de pure utilité publique peuvent être déduites du revenu jusqu'à concurrence de 20% de celui-ci.

Ce statut d'organisme à caractère d'utilité publique des partis politiques a justement été reconnu en octobre 1970 par le Conseil d'Etat.

En clair, on peut affirmer que la requête de cette motion est déjà réalisée et qu'il n'y a, par conséquent, aucune raison d'entreprendre une restriction du droit actuel.

Cela étant dit, je suggère aux motionnaires de retirer leur intervention sans quoi je vous demanderais, Chers collègues, de rejeter ce texte pour les raisons évidentes développées à l'instant.

Merci de votre attention.

*M. le député (suppl.) Grégoire Raboud, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):*

Je me réjouis d'entendre cette réaction.

C'était simplement parce que, au niveau des contributions, lorsque l'on a demandé des déductions fiscales, ça n'a pas toujours été accepté.

Il est clair maintenant que suite à votre réaction, on pourra mentionner votre proposition quand on aura des problèmes pour déduire ces montants-là.

Je vous remercie pour cet éclaircissement.

*Le président:*

**Vous retirez votre motion?**

**C'est le cas.**

Je vous remercie.

## **6. MOTION**

**des commissions des finances et de gestion, par leurs présidents  
Philippe de Preux et André Quinodoz, concernant les mesures  
structurelles: ancrage définitif du rapport spécial du Conseil d'Etat sur  
les augmentations supérieures à l'IPC (08.10.2008) (1.275)**

### **MOTION**

**der Finanz- und Geschäftsprüfungskommission, durch die Präsidenten  
Philippe de Preux und André Quinodoz, betreffend strukturelle  
Massnahmen: definitive Verankerung des Spezialberichts des Staatsrates  
betreffend das über dem Anstieg des LIK liegende Wachstum  
(08.10.2008) (1.275)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*M. le député David Théoduloz, PDCC, président de la commission des finances:*

Cette motion, déposée conjointement par la commission des finances et la commission de gestion, vise à ancrer définitivement l'établissement du rapport spécial du Conseil d'Etat sur les augmentations supérieures à l'IPC issu du décret sur les mesures structurelles du 14 septembre 2005.

Nous rappelons que ce rapport a été produit à chaque budget concerné par les décrets, soit les années 2006 à 2009, et a donc fait l'objet d'une décision spécifique du Grand Conseil pour l'ensemble des exercices budgétaires.

Ce Parlement était déjà conscient de la difficulté à contenir l'évolution des dépenses analysées dans ce rapport au niveau de l'IPC lors de son introduction en 2005. Nous n'étions cependant, à l'époque, pas exactement au fait de toutes les plus-values qu'allait nous amener ce rapport spécial. En effet, tant en matière de charges du personnel effectives et planifiées pour l'exercice budgétaire suivant, dévolution du poste Biens, services et marchandises que des subventions sans caractère d'investissement, la commission des finances a bénéficié de renseignements de première main lui offrant une vision globale des principales charges de l'Etat.

Véritable outil de pilotage, ce rapport a fait l'objet d'une attention toute particulière de la commission des finances au moment de son analyse. Prenons pour exemple le budget 2009, lors duquel votre commission de haute surveillance est revenue sur l'évolution des charges du personnel, en particulier les nouveaux postes, ainsi que sur les Biens, services et marchandises pour proposer à cette Assemblée de les contenir.

Par ce rapport, nous sommes également à même de distinguer les dépenses supplémentaires décidées et voulues par le Conseil d'Etat face à celles liées à des obligations fédérales ou à des augmentations tarifaires.

Au vu des arguments cités ci-dessus, l'établissement de ce rapport reste indispensable avec ou sans décret sur les mesures structurelles, car il plaide en faveur d'une meilleure transparence de l'évolution des charges au sein de notre Etat.

Il représente, enfin, une importante base de discussions des commissions de gestion et des finances avec le Conseil d'Etat.

Vous l'aurez compris, la qualité de notre travail dépend de la qualité des documents d'analyse qui nous sont remis. Par le décret sur les mesures structurelles, l'outil "rapport spécial" a été créé et reste certainement celui le plus utilisé par la commission des finances.

Nous encourageons donc l'ensemble du Parlement à soutenir cette motion et invitons même le Conseil d'Etat à parcourir l'ensemble du compte de notre Etat d'ici au traitement de la motion pour évaluer la pertinence d'une éventuelle intégration de nouveaux éléments dans le rapport.

Je ne puis conclure sans remercier mon prédécesseur Philippe de Preux ainsi que le député André Quinodoz, ancien président de la commission de gestion, pour avoir porté devant le Parlement cette indispensable motion.

Merci de votre attention.

*Der Präsident:*

Merci Monsieur le député.

Die Motion wird nicht bekämpft und somit an den Staatsrat zur Behandlung überwiesen.

## **7. MOTION**

**des députés Marylène Volpi Fournier, Marcelle Monnet-Terrettaz, German Eyer, Jean-Henri Dumont et Grégoire Raboud (suppl.) concernant la suppression du frein à l'endettement (08.10.2008) (1.276)**

### **MOTION**

**der Grossrätinnen Marylène Volpi Fournier und Marcelle Monnet-Terrettaz sowie der Grossräte German Eyer, Jean-Henri Dumont und Grégoire Raboud (Suppl.) betreffend Aufhebung der Schuldenbremse (08.10.2008) (1.276)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*Le président:*

**Cette motion est retirée par la députée Marylène Volpi Fournier.**

## **8. POSTULAT**

**du député Markus Truffer (CVPO) et cosignataires concernant: tous égaux devant la loi fiscale? (09.10.2008) (1.277)**

### **POSTULAT**

**von Grossrat Markus Truffer (CVPO) und Mitunterzeichnenden betreffend: Alle gleich vor dem Steuergesetz? (09.10.2008) (1.277)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*Hr. Grossrat Markus Truffer, CVPO:*

Die Infrastruktur im Schulhaus genügt für die Erfüllung des Berufsauftrags der Primar- und Orientierungsschullehrer ganz einfach nicht mehr. Der Staat ist nicht mehr in der Lage jeder Lehrperson einen den modernen Voraussetzungen entsprechenden Arbeitsplatz ausserhalb des Unterrichts zur Verfügung zu stellen.

Ausser wenigen Ausnahmen haben alle Lehrpersonen in einem Zimmer zu Hause einen PC, einen Internetanschluss und die nötige Fachliteratur.

Während nun die Lehrkräfte der Berufs-, Mittel- und Fachhochschulen eine Abgeltung über Steuerabzüge einfordern dürfen, ist dies für die Lehrpersonen der Primar- und Orientierungsschulen nicht möglich. Dies stellt eine unglaubliche nicht mehr zu akzeptierende Ungleichbehandlung und Ungerechtigkeit dar.

Selbstverständlich müssen die Lehrpersonen, die in den Genuss des Steuerabzugs kommen möchten, belegen, dass sie ein Zimmer für ihren der Schule dienenden Arbeitsplatz zur Verfügung stellen.

Ich bitte Sie das vorliegende Postulat zu unterstützen und die Ungleichbehandlung von Lehrpersonen im Wallis aus der Welt zu schaffen.

Ich danke Ihnen für die Aufmerksamkeit.

*Der Präsident:*

Danke Herr Grossrat.

Das Postulat wird bekämpft.

*M<sup>me</sup> la députée Anne-Marie Sauthier-Luyet, PLR:*

Ce postulat part d'un bon sentiment, souhaitant que les enseignants puissent déduire de leurs déclarations d'impôts ou être remboursés des investissements logistiques consentis pour travailler à domicile.

Selon le groupe PLR, ce postulat doit être rejeté pour les raisons suivantes:

- La situation du corps enseignant n'est pas unique. De plus en plus de personnes travaillent aussi depuis leur domicile dans notre pays et financent leur bureau à titre privé. Toutes ont consenti des investissements dans un bureau ou une connexion Internet pour travailler à domicile. Pourquoi seuls les enseignants pourraient-ils déduire cela et non les autres professions?
- Une déduction forfaitaire de 3% existe déjà pour les autres dépenses professionnelles couvrant notamment ces éléments.
- Ce postulat cible en particulier les enseignants de l'école obligatoire alors que ce sont les seuls à disposer de leur salle de classe attitrée et donc d'un bureau depuis lequel ils peuvent travailler.
- Nous remettons en cause la légalité d'une telle mesure. En effet, une telle déduction est contraire au principe de la généralité de l'impôt, principe qui interdit la discrimination fiscale et qui oblige les contribuables avec les mêmes caractéristiques d'être imposés selon les mêmes règles. Cela a été confirmé par un arrêt du Tribunal fédéral de 1999, et ce n'est pas M. le conseiller d'Etat et expert fiscal qui pourra le contredire.

Pour toutes ces raisons, le groupe PLR vous recommande, Chères et Chers collègues, de rejeter ce postulat.

Merci de votre attention.

*M<sup>me</sup> la députée Margrit Picon-Furrer, PDCB:*

Je vais dans le même sens que ma préopinante et je crois que l'on a assez de temps ce matin pour que je puisse aussi étaler largement les différents points qui nous amènent à combattre également, au nom du groupe PDCB, ce postulat.

Quel est le but de l'intervention de notre collègue Markus Truffer?

C'est de créer un traitement différencié à travers la loi fiscale d'une profession et d'instaurer des déductions identiques pour les enseignants de l'école obligatoire face aux enseignants des écoles secondaires du deuxième degré et des écoles professionnelles, par exemple.

Il convient, toutefois, de comparer ce qui est comparable.

Nombreux sont les cas d'autres professions où un bureau à domicile est indispensable, ne prenant que l'exemple d'un représentant ou en cas de home working très apprécié et de plus en plus répandu.

Prenant aussi l'exemple d'un enseignant d'une classe primaire, il dispose en général d'une salle de classe à lui seul pour la préparation des cours, d'un ordinateur en classe, du téléphone et de machines de bureau à la salle des maîtres. Connaissant un certain nombre d'enseignants, je dois constater qu'ils préfèrent malgré cela se rendre à leur domicile pour travailler hors bâtiment, quitte à transporter des cahiers d'élèves et des livres. Le postulant reconnaît à raison les besoins spécifiques de la profession pour la créativité. Cela ne doit, toutefois, pas aboutir à une demande de prise en charge par la collectivité d'un bureau personnel à domicile.

Reconnaissant l'évolution des besoins et des outils modernes, il y a certainement des précisions à apporter aux enseignants et aux autorités dans ce domaine. Cela devra être défini à travers le statut du personnel que nous attendons avec impatience et non pas par une modification de la loi fiscale.

D'ailleurs, le montant évoqué par notre collègue de 4'200 à 6'400 francs, sans explications plus précises, peut être considéré comme valeur locative d'un bureau, un montant fort élevé par rapport aux valeurs valaisannes, tout en précisant que la déduction forfaitaire annuelle de 3% du salaire net pour une chambre et des dépenses d'outillage nécessaire à l'exercice de la profession est déjà possible actuellement à hauteur de 3'800 francs.

Reste à définir la nécessité vu que l'employeur met à disposition ses infrastructures pour l'exercice du métier.

Je peux m'imaginer qu'un certain nombre de mes collègues exerçant la profession d'enseignant ici dans cette salle soient tentés par ce postulat, mais je leur rappelle aussi le devoir des députés premier de viser une équité de traitement devant la loi.

Notre groupe, le PDCB, s'oppose à ce stade au postulat déposé, soit à la création d'une autre inégalité de traitement que celle dénoncée par le député Markus Truffer et invite le DECS à se pencher sur les questions posées.

Merci de votre attention.

*Der Präsident:*

Danke Frau Grossrätin.

Ich wäre Ihnen dankbar, wenn Sie mit dem Lärmpegel ein bisschen zurückfahren. Wir sind hier ja im Parlament zum Parlieren, aber bitte nur eine Person zur gleichen Zeit.

Danke schön.

Da das Postulat bekämpft ist, kommen wir zur Abstimmung.

**Par 73 voix contre 32 et 6 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, le postulat 1.277 du député Markus Truffer.**

### **9. POSTULAT**

**de la députée (suppl.) Lucia Näfen (CVPO) et cosignataires concernant une déduction fiscale pour familles destinée à encourager les talents de leurs enfants (09.10.2008) repris par le député Felix Ruppen (1.278)**

### **POSTULAT**

**von Grossrätin (Suppl.) Lucia Näfen (CVPO) und Mitunterzeichnenden betreffend Steuerabzug für Familien zur Talentförderung ihrer Kinder (09.10.2008) übernommen von Grossrat Felix Ruppen (1.278)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*Der Präsident:*

**Dieses Postulat wird zurückgezogen.**

### **10. MOTION**

**des députés Marc Kalbermatter (suppl.) et Laura Kronig (suppl.) concernant l'introduction de candidatures anonymisées lors de la sélection de candidats à des postes au sein de l'Administration (09.10.2008) (1.279)**

### **MOTION**

**von Grossrat (Suppl.) Marc Kalbermatter und Grossrätin (Suppl.) Laura Kronig betreffend Einführung von anonymisierten Bewerbungen bei der Auswahl von KandidatInnen für Verwaltungsstellen (09.10.2008) (1.279)**



## **TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

### **DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*Frau Grossrätin Doris Schmidhalter-Näfen, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):*

Diese Motion ist wichtig. Verschiedene Studien haben gezeigt, dass oftmals jemand einen Job nicht erhält, weil er oder sie das falsche Geschlecht, die falsche Herkunft, das falsche Parteibüchlein hat, zu alt oder zu jung ist. Dies sind Diskriminierungen, die wir aus dem Weg räumen müssen. Auch weil wir die besten Leute in unserer Verwaltung haben wollen, ganz unabhängig von für den Job unwichtigen Merkmalen wie Geschlecht, Nationalität oder Parteibüchlein.

Diese Motion ist umsetzbar. Der Mehraufwand ist minim. So werden in den Bewerbungen Angaben über Name, Alter, Nationalität und Geschlecht weggelassen. Denn nur die Berufserfahrungen und -kompetenzen sollen entscheiden wer das Rennen um einen Job macht.

Im Kanton Zürich machte man vergangenes Jahr sehr gute Erfahrungen mit anonymen Bewerbungen bei Lehrstellen. Das Projekt wurde in der Folge schweizweit ausgeweitet.

Im Kanton Genf haben in einem Pilotversuch drei Unternehmen aufgrund anonymer Bewerbungen Leute ausgewählt, die zu einem Vorstellungsgespräch eingeladen und eingestellt wurden. Tatsächlich bekamen auch andere Leute eine Stelle, die normalerweise bei der Vorsondierung aussortiert wurden. So war beispielsweise André Wicki, Personalchef eines dieser Unternehmen im Industriebereich, erstaunt wie viele Frauen aufgrund der anonymen Bewerbungen zum Bewerbungsgespräch eingeladen wurden. Einige von ihnen wurden danach auch definitiv eingestellt und liefern jetzt gute Arbeit ab. Vor dem Pilotprojekt wurden sie oftmals bereits vor den Bewerbungen aussortiert.

Anonyme Bewerbungen bekämpfen Diskriminierungen, erhöhen die Chancengleichheit und stellen sicher, dass die besten Leute eingestellt werden.

Deshalb bitten wir Sie, unsere Motion zu unterstützen.

*Der Präsident:*

Danke Frau Grossrätin.

Die Motion wird bekämpft.

*Hr. Grossrat Diego Clausen, CSPO:*

In erste Linie geht es um die Anstellung von qualifizierten Mitarbeitern, damit die Walliser Verwaltung auch zukünftig bestens funktionieren kann.

Damit dies so bleibt, soll auch künftig die Verwaltung darüber informiert sein, wer sie letztendlich anstellt.

Grundsätzlich gibt es zu jeder Stellenbewerbung sachpolitische Qualifikationskriterien, nach welchen schlussendlich angestellt wird. Wichtig sind hierbei die nötige Klarheit des Stellenprofils und die nachträgliche Transparenz bei der Beurteilung.

Es wird in der heutigen Zeit (nehmen wir zum Beispiel das Gesetz über die Information der Öffentlichkeit) kaum der Sache dienen, ausschliesslich politisch gefärbte Entscheidungen zu treffen.

Erlauben Sie mir folgende spitze Bemerkung:

Wie sähe wohl unser neuer WKB Verwaltungsrat bei einer anonymisierten Bewerbung aus?

Als Arbeitgeber kann ich nicht nachvollziehen, wie man jemanden anstellen sollte, ohne letztendlich vorgängig ein persönliches Gespräch geführt zu haben. Bei diesem Gespräch zählt der persönliche Eindruck des sich Bewerbenden. Es reicht heute nicht mehr jemanden nur nach qualitativen, anonymen Gegebenheiten anzustellen. Die Integration in ein bestehendes, gut funktionierendes Team und die Pflege von Teamgeist, sind in der heutigen hektischen, dynamischen und zur Flexibilität gezwungenen Arbeitswelt mitentscheidend.

Spätestens bei diesem Gespräch fällt die Anonymität sowieso.

Zudem finde ich erstens die so genannte "Anonymisierung" letztendlich nur ein Vorwand sich erst recht hinter Entscheidungen verstecken zu können.

Zweitens stellt sich die Frage, wie anonym "irgendwas auch immer" letztendlich ist.

Drittens: Wer kontrolliert letztendlich die Einhaltung der strikten anonymen Kriterien und macht diese zwingend für das letzte Anstellungsgespräch?

Viertens, wäre es viel sympathischer, wenn jede Dienststelle freiwillig selbst bestimmen könnte, Bewerbungen nach so genannten anonymisierten Kriterien zu beurteilen und dementsprechend Mitarbeiter anzustellen.

In diesem Sinne bekämpft die CSPO-Fraktion diese Motion und bittet das Parlament dies ebenfalls zu tun.

Ich danke Ihnen für Ihre Aufmerksamkeit.

*M. le député Bernard Rey, PLR:*

Sur le fond, le groupe PLR partage l'avis des motionnaires. Il y a certainement une discrimination, consciente ou inconsciente, qui peut se faire au moment du premier tri des candidatures par rapport au nom de famille, à l'âge ou au sexe du postulant.

Certaines questions se posent malgré tout.

Est-ce que le fait de masquer toutes informations personnelles concernant l'origine, l'âge, le sexe ou d'autres caractéristiques permettra réellement de se faire une idée sur la qualité des candidatures? Nous en doutons. Par exemple, il sera très facile de calculer l'âge du candidat simplement au regard de ses précédentes expériences professionnelles.

Il se pourrait également que le fait d'anonymiser trop le formulaire de postulation écarte des candidats qui n'auraient pu indiquer des qualifications d'importance les concernant sous le prétexte qu'on puisse les identifier. Il est d'ailleurs clairement prouvé que faute d'instrument de mesure, les effets des CV anonymisés n'ont pu être réellement prouvés.

Faut-il lever l'anonymat sur le CV dès que le candidat est reçu à son premier entretien ou faut-il attendre la fin du processus? Dans la première hypothèse, tous les éléments discriminatoires relevés par les motionnaires réapparaîtraient.

Le choix contraignant de la motion ne nous convient pas, car beaucoup trop de nos questions restent actuellement sans réponse.

Ne vaudrait-il pas la peine d'expérimenter ce système dans un service pilote, de clairement analyser et comparer les résultats et, ensuite, de prendre une décision sur la base de conclusions dûment étayées plutôt que sur des hypothèses?

Parce que, sur le fond, l'idée des motionnaires est bonne et qu'elle mérite d'être étudiée plus en détail, nous proposons à nos collègues de transformer cette motion en postulat, faute de quoi nous nous verrions dans l'obligation de la combattre.

*Hr. Grossrat Philipp Matthias Bregy, CVPO:*

Eine blinde Kuh findet nicht das bessere Klee.

Genauso ist es auch bei der Staatsverwaltung. Wenn wir anonymisierte Bewerbungen einführen, werden wir nicht die besseren und nicht die qualifizierteren Leute haben.

Was sind die Probleme dieser Motion?

1. Sie ist nichts anderes als ein Misstrauensvotum gegen die Staatsverwaltung und sie ist in keiner Art und Weise ein zukunftsweisender Lösungsansatz. Auch in Zürich mehren sich je länger je mehr Stimmen, die diese Meinung nachtragen.

2. Es wird äusserst schwierig diese Motion umzusetzen. In einer ersten Phase mag dies noch möglich sein, in einer zweiten Phase wäre dies aber auf keine Art und Weise möglich. Oder wie sehen Sie das beim Bewerbungsgespräch? Hängen wir einen Vorhang auf hinter dem wir die Kandidaten verstecken, damit nicht zu erkennen ist wer es ist?

3. In der Wirtschaft – und wir wollen uns ja der Wirtschaft immer wieder ein bisschen annähern, ist ein solches Vorgehen bis heute nicht üblich und wird auch nicht in Betracht gezogen.

Ich denke, das System, wie wir es heute haben, ist gut. Es hilft uns die besten Leute zu finden und das vorgeschlagene System würde in keiner Art und Weise dazu beitragen, dass wir bessere und qualitativere Leute finden.

Wie gesagt – eine blinde Kuh findet nicht das bessere Klee und schon gar nicht ein vierblättriges. Dieses gehört übrigens heute – am Ehrentag – so oder so dem Grossratspräsidenten.

Ich danke.

*Frau Grossrätin Doris Schmidhalter-Näfen, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):*

Ich stelle fest, dass Herr Clausen, Herr Bregy und auch der Redner der PRL die Motion zwar gelesen haben, aber nicht verstanden.

Es geht dabei nicht darum, dass man jemanden völlig blind anstellt. Es geht nur darum in der ersten Vorsondierung die Bewerbungen zu anonymisieren. Nachher zum Vorstellungsgespräch kommen die Leute selbstverständlich selber vorbei und zwar unmaskiert, dass man sieht mit wem man es zu tun hat. In der Deutschschweiz hat man die Erfahrung gemacht und auch in der Romandie, dass Leute, die in der Vorsondierung schon rausgefallen wären, nachher noch im Bewerbungsgespräch drin waren. Und komischerweise geht das in den anderen Regionen der Schweiz, aber im Wallis ist das anscheinend nicht durchsetzbar. So viel blöder können wir ja nicht sein.

Vielen Dank.

*Der Präsident:*

Danke Frau Grossrätin.

Es liegt ein Vorschlag von der PLR Fraktion für die Umwandlung der Motion in ein Postulat vor. Sie sind einverstanden mit der Umwandlung der Motion in ein Postulat?

(...)

Die anderen beiden Herren bekämpfen auch das Postulat?

Ja, das Postulat wird auch bekämpft. Dann schreiten wir zur Abstimmung des Postulats, nicht mehr für die Motion.

**Par 70 voix contre 51, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, la motion 1.279 transformée en postulat.**

## **11. INTERPELLATION**

**du groupe UDC/SVP, par le député Jean-Luc Addor, concernant les finances publiques: le Valais au fond du classement? (09.10.2008) (1.280)**

### **INTERPELLATION**

**der UDC/SVP-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc Addor, betreffend öffentliche Finanzen: rote Laterne für das Wallis? (09.10.2008) (1.280)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*Der Präsident:*

Das Wort wird nicht gewünscht. So kann ich das Wort direkt Herrn Staatsrat Maurice Tornay für die Beantwortung erteilen.

Bitte Herr Staatsrat.

*M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):*

Je vous dirai que j'ai aussi été surpris lorsque j'ai lu cette publication. Comment se fait-il, alors que les finances cantonales du Valais lorsqu'on les compare à la Romandie sont en dessus de la moyenne dans de très nombreux éléments, qu'ici nous ne soyons ni plus ni moins que recalés?

Eh bien!, quelques explications synthétiques, comme l'est du reste l'indicateur, me permettront de vous répondre.

Tout d'abord, une seule année est observée. Chacun sait que cela est insuffisant. Lorsque l'on veut avoir une réelle information, il est indispensable de tenir compte du passé de manière un peu plus longue.

Deuxième élément: L'année 2007, puisque c'est de celle-là dont il s'agit, a été marquée par la recapitalisation des caisses de pension du personnel enseignant et du personnel de l'Etat du Valais (605 millions avec une annuité arrêtée à 30 millions).

Troisième point: Nous avons été particulièrement pénalisés sur une position, soit les engagements nets supplémentaires. Il s'agit de la différence entre les actifs à court terme et les passifs à court terme où la note en 2006 était de 6 et la note en 2007 à cause de ces effets que je viens de vous signaler a passé à 1.

Il y a deux autres raisons supplémentaires mais qui vont quasiment dans la même direction: 9 millions en 2007 ont été comptabilisés pour les prestations de libre passage des IPVR (Institutions psychiatriques du Valais romand) et – troisième et dernière raison de fond – il y a eu un changement du mode de comptabilisation de 11,7 millions dans la subvention attribuée à la HES santé-social.

J'en arrive donc aux conclusions.

Il s'agit essentiellement d'aspects ponctuels, liés à un domaine bien déterminé: celui de la prévoyance. Les causes étant bien identifiées, nous pensons, au niveau du Gouvernement, qu'il n'est pas nécessaire de prendre des mesures particulières, si ce n'est, bien sûr, de poursuivre les efforts, et dans tous les domaines, pour maîtriser les dépenses.

*Der Präsident:*

Danke Herr Staatsrat für die Antwort.

Das Wort wird nicht verlangt.

Wir können mit Punkt 12 unserer Tagesordnung weiterfahren.

## **12. POSTULAT**

**de la députée Marylène Volpi Fournier et cosignataires concernant la  
révision du calendrier pour la fusion des caisses de retraite de l'Etat du  
Valais (11.11.2008) (1.285)**

### **POSTULAT**

**von Grossrätin Marylène Volpi Fournier und Mitunterzeichnenden  
betreffend Revision des Zeitplans für die Fusion der  
Vorsorgeeinrichtungen des Staates Wallis (11.11.2008) (1.285)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*Le président:*

**Ce postulat est retiré par la députée Marylène Volpi Fournier.**

## **13. INTERPELLATION**

**du groupe SPO, par les députées Doris Schmidhalter-Näfen et  
Laura Kronig (suppl.), concernant les taxations fiscales en retard  
(12.11.2008) (1.286)**

### **INTERPELLATION**

**der SPO-Fraktion, durch die Grossrätinnen Doris Schmidhalter-Näfen  
und Laura Kronig (Suppl.), betreffend verspätete Steuerveranlagungen  
(12.11.2008) (1.286)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*Frau Grossrätin Doris Schmidhalter-Näfen, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):*

Dank dem GPK Bericht im Dezember 06 und unserer Interpellation vom November 08 tut sich nun etwas um die Strukturen der kantonalen Steuerverwaltung zu verbessern. Aktuell sind wir hier im Grossen Rat dabei, einen Verpflichtungskredit zur Modernisierung der Informatikprogramme zu gewähren.

Zudem ist die Problematik der verspäteten Steuerveranlagungen im Mai nie so akut.

Wir sind zuversichtlich, dass sich die Arbeitsweise in der kantonalen Steuerverwaltung verbessern wird. Wenn nicht, werden wir diese Interpellation in angepasster Form nochmals einreichen.

**Für den Moment bin ich mit den Massnahmen zufrieden und erwarte keine Antwort vom Staatsrat.**

*Der Präsident:*

Danke Frau Grossrätin.

Aber der Staatsrat... nein! Er hatte alles schon vorbereitet und hätte das gerne vorgetragen.

#### **14. MOTION**

**des députés Grégoire Raboud (suppl.) (SPO), Frédéric Mivelaz (GRL),  
Didier Fournier (suppl.) (PS/AdG) et Marcelle Monnet-Terrettaz  
(PS/AdG) concernant l'énergie photovoltaïque: exonération fiscale  
(13.11.2008) (1.287) (*en collaboration avec le DSSE*)**

#### **MOTION**

**der Grossräte Grégoire Raboud (Suppl.) (SPO), Frédéric Mivelaz (GRL),  
Didier Fournier (Suppl.) (PS/AdG) sowie von Grossrätin Marcelle  
Monnet-Terrettaz (PS/AdG) betreffend Steuerbefreiung für Solarstrom  
(13.11.2008) (1.287) (*in Zusammenarbeit mit dem DGSE*)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*M. le député (suppl.) Grégoire Raboud, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):*

Nous sommes confrontés à une crise énergétique. Cette crise n'est pas nouvelle puisque certains la prédisaient, il y a plus de 30 ans, lorsqu'ils ont pris conscience de l'épuisement des ressources énergétiques non renouvelables.

Cette crise énergétique en occasionne une autre: la crise environnementale, consécutive à la consommation d'énergie fossile et à la pollution de l'air qui en découle.

Là-dessus, vient se greffer une crise financière qui dégénère en crise économique, prévisible pour certains depuis plus de 10 ans, mais inimaginable pour d'autres, spécialistes de la finance.

Face à ces crises, les mesures générales à prendre semblent partagées par l'unanimité des partis politiques, à savoir des mesures qui agissent sur la demande, les économies d'énergie ou sur l'offre comme les énergies renouvelables. Les divergences apparaissent dans les mesures concrètes, dans le détail.

Le Valais bénéficie d'une situation géographique privilégiée avec un taux d'ensoleillement inégalé en Suisse. Cette énergie solaire, qui nous est dispensée gratuitement, doit être valorisée par l'installation de panneaux photovoltaïques lorsque la situation géographique s'y prête. Le gain économique est évident. Le bénéficiaire, que ce soit une famille, une entreprise ou une collectivité, produira une partie de sa consommation. Il consommera ainsi moins d'électricité extérieure produite notamment par nos barrages valaisans, ce qui permettra au Valais de vendre plus d'électricité à l'extérieur du canton.

Je n'aborderai pas le gain environnemental d'une telle installation. De plus, la généralisation d'installations photovoltaïques bénéficiera aux entreprises valaisannes, donc permettra un savoir-faire et sera bénéficiaire pour l'emploi.

Malheureusement, le Parlement fédéral, en session de mars 2009, malgré un crédit supplémentaire, a maintenu un plafonnement de l'aide aux investissements (rétribution à prix coûtant) pour les installations photovoltaïques, bloquant ainsi des milliers de projets. Ce plafonnement, en pleine crise économique, est un non-sens politique, car il bloque les investissements.

Par cette motion, nous demandons au Conseil d'Etat d'exonérer le revenu de la vente d'énergie solaire par les particuliers (personnes privées, PME) et les collectivités (communes, canton) avec ou sans RPC (rétribution à prix coûtant). Cela éviterait notamment une double imposition puisque nous serions imposés sur l'électricité que nous consommons (0,45 centimes par kWh destinés aux énergies renouvelables) et l'imposition sur l'énergie que nous produirions.

Je vous remercie pour votre attention.

*Le président:*

Cette motion est combattue.

*M. le député Jean-Daniel Bruchez, PDCB:*

Le groupe PDCB a analysé avec toute l'attention requise la motion 1.287 concernant l'énergie photovoltaïque: exonération fiscale.

Notre groupe peut soutenir et être d'accord d'investir dans les énergies renouvelables, mais pas à n'importe quel prix.

En effet, actuellement, la plus grande station photovoltaïque de Suisse se trouve à Berne, au stade de Suisse, et la prochaine sera très certainement l'EPFL. Combien faudra-t-il de stations comme celles-ci pour remplacer une autre source d'énergie?

Alors, un privé aura-t-il les moyens d'investir dans un projet d'énergie photovoltaïque pour son habitation, pour quel rendement énergétique et/ou économique?

Cette motion demande au Conseil d'Etat d'exonérer le revenu de la vente d'énergie solaire par des particuliers, personnes privées, PME. En l'acceptant, le risque de créer un précédent engendrant d'autres demandes de même nature n'existe-t-il pas? Par exemple,



pourquoi ne pas exonérer aussi d'un certain montant les particuliers qui ont investi dans un système de pompe à chaleur eau/eau ou air/eau et une future exploitation agricole ne produisant que des produits biologiques?

Au vu de ce qui précède et pour l'égalité de traitement des particuliers qui investissent dans les énergies renouvelables, le groupe PDCB vous propose de classer cette motion à ce stade.

*Der Präsident:*

Danke, Herr Grossrat.

Für eine materielle Berichtigung, hat der Grossrat (Suppl.) Grégoire Raboud das Wort.

*M. le député (suppl.) Grégoire Raboud, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):*

J'aimerais juste faire un commentaire.

Le plafonnement de l'aide au niveau fédéral a été soutenu par un conseiller national PDC valaisan alors que le même PDC se targue, je cite, d'un "swiss new deal-green economy" qui fait la promotion des énergies renouvelables.

Comprenne qui pourra!

Merci.

*Der Präsident:*

Da die Motion bekämpft ist, müssen wir abstimmen.

**Par 65 voix contre 46 et 3 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, la motion 1.287 du député (suppl.) Grégoire Raboud.**

## **15. MOTION**

**du député (suppl.) Mathieu Fardel (GRL) concernant la progression à froid – une injustice à corriger (13.11.2008) (1.288)**

### **MOTION**

**von Grossrat (Suppl.) Mathieu Fardel (GRL) betreffend kalte Progression – eine Ungerechtigkeit, die ausgemerzt werden muss (13.11.2008) (1.288)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*M. le député Frédéric Delessert, PLR:*

La progression à froid. Derrière cette expression quelque peu barbare se trouve l'une des plus grandes injustices de notre système fiscale, celle qui permet de voir une imposition augmenter à cause de l'inflation alors que notre salaire réel stagne, donc notre capacité économique aussi.

Heureusement, il existe un outil pour corriger cela: le taux d'indexation. Actuellement, ce mécanisme fonctionne dans notre canton à chaque palier de 10%, ce qui correspond à l'inflation cumulée des dix dernières années. Concrètement, cela signifie que les contribuables valaisans voient leurs impôts augmenter pendant près de dix ans avant qu'une correction n'intervienne.

En comparaison intercantonale, force est de constater que le taux de 10% est l'un des plus élevés de Suisse. En effet, la majorité des cantons se situe entre 4 et 7%. De plus, la Confédération a décidé, la semaine passée, d'ajuster chaque année son taux d'indexation selon le renchérissement réel.

Ainsi, le groupe PLR estime qu'il est temps que cet outil soit adapté afin de ne pas augmenter la charge fiscale sur le dos de nos citoyens sans que personne ne soit consulté.

Pour mémoire, rappelons encore que le canton ainsi que les communes peuvent ne pas augmenter leurs taux d'indexation si leur situation financière le justifie.

Je vous remercie par avance de bien vouloir soutenir cette motion.

*Der Präsident:*

Danke Herr Grossrat.

Die Motion wird nicht bekämpft und wird somit zur Behandlung an den Staatsrat überwiesen.

**16. INTERPELLATION**  
**du groupe SPO, par le député German Eyer, concernant: qui enlève les**  
**clôtures en barbelé en Valais? (14.11.2008) (1.289)**

*(en collaboration avec le DET)*

**INTERPELLATION**  
**der SPO-Fraktion, durch Grossrat German Eyer, betreffend: Wer**  
**entfernt die Stacheldrahtzäune im Wallis? (14.11.2008) (1.289)**  
*(in Zusammenarbeit mit dem DVR)*

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*Hr. Grossrat German Eyer, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):*

Die vielen Landwirte und Nebenlandwirte in diesem Kanton werden subventioniert über Direktzahlungen oder über Flächenbeiträge und diese Subventionen werden darin begründet, weil gerade die Arbeit im Berggebiet für die Landschaftspflege erschwert ist.

Umgekehrt stehen in dieser Landschaft mehr als tausend Kilometer von Stacheldrähten und anderen Umzäunungen in der Landschaft herum.

Dies ist zum einen ein harter Eingriff in unsere Kultur- und Naturlandschaften. Zum zweiten hat gerade das Wild unter diesen unnatürlichen Hindernissen zu leiden. Und schliesslich sind diese Stacheldrahtzäune ein Ärgernis für alle Freunde des Bergwanderns.

Die gesetzlichen Bestimmungen verbieten das ganzjährige Aufstellen von diesen Stacheldrahtzäunen. Diese gesetzliche Bestimmung ist jedoch nicht mehr wert als das Papier auf dem sie geschrieben ist –weil es beim Vollzug hapert.

Ich frage deshalb mit dieser Interpellation die Regierung an, wer endlich dafür sorgt, dass die Stacheldrahtzäune entfernt werden.

Danke schön.

*M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):*

Comme l'a très pertinemment relevé le député German Eyer, auteur de l'interpellation, l'article 57 du règlement d'exécution de la loi sur la chasse du 12 décembre 1991 stipule que le fil de fer barbelé utilisé pour les clôtures doit être retiré ou posé sur le sol dès la fin de la pâture. L'article susmentionné précise de surcroît que le Service de la chasse, de la pêche et de la faune est compétent pour interdire ou faire enlever d'autres types de clôture jugés dangereux pour la faune sauvage.

De fait, la faune sauvage est mise en danger par différentes sortes de clôture, notamment celles réalisées avec des fils électrifiés, des grillages synthétiques et, dans une moindre mesure, par des treillis métalliques.

Cela étant, il est à considérer que le service dispose de 27 gardes-chasse professionnels, dont chacun est en charge d'un très vaste secteur de surveillance, supérieur à 200 km<sup>2</sup> répartis sur différentes vallées ou versants.

Dans ces conditions, les gardes-chasse ne sont pas en mesure d'opérer des contrôles systématiques de clôtures et ils doivent se restreindre à ne traiter que les problèmes effectifs. C'est pourquoi ils se limitent à orienter les exploitants sur la nécessité de retirer ou de déposer les clôtures susceptibles de générer un danger pour la faune sauvage sitôt la pâture achevée.

En cas de nécessité, le service notifie une décision qui met en demeure le propriétaire de démonter ses fils de fer barbelés ou une clôture dangereuse. Cette sommation réserve l'exécution forcée par substitution.

Lorsqu'il s'agit de retirer des clôtures qui ne sont plus utilisées par suite d'abandon d'une exploitation et dont il n'est plus possible d'identifier l'exploitant, celles-ci sont enlevées par les gardes-chasse professionnels et auxiliaires en collaboration avec les chasseurs et les candidats chasseurs.

De son côté, le Service de l'agriculture oriente les exploitants sur la nécessité de retirer toutes les clôtures sitôt que leurs bêtes ne se trouvent plus sur les alpages.

S'agissant des fils de fer barbelés et compte tenu des dispositions de la législation sur la protection des animaux, ledit service encourage les éleveurs à renoncer à ce type de clôture. Cela est confirmé par l'abandon depuis une quinzaine d'années de la subvention payée par le Valais pour la création de clôtures fixes.

En outre, l'article 10 de l'ordonnance du 14 novembre 2007 sur les contributions d'estivage lie le subventionnement du paquet des moutons au mode de surveillance appliqué. En l'occurrence, c'est la solution des troupeaux placés sous la responsabilité d'un gardien qui est privilégiée et qui est dotée du subside le plus élevé. Dans la mesure où un troupeau confié à la surveillance d'un berger permet le recours à des clôtures légères et provisoires, et qui sont systématiquement retirées à la fin du parcage ou de l'estivage, on peut légitimement espérer une disparition progressive des fils de fer barbelés de nos pâturages.

Cet espoir est conforté par l'interdiction de plus en plus fréquente de ce type de clôture dans les règlements communaux, dans les règlements de construction ainsi que par l'interdiction pure et simple du fil de fer barbelé pour la clôture des enclos destinés aux lamas, aux alpagas et aux chevaux (ordonnance sur la protection des animaux).

Au vu des précisions ci-devant, le Conseil d'Etat considère qu'il serait superflu d'intervenir d'une manière plus déterminée afin de supprimer les clôtures constituées de fil de fer barbelé.

Il reste, par contre, déterminé à opérer les réductions des contributions qui relèvent de sa compétence à teneur de l'article 25 de l'ordonnance sur les contributions d'estivage pour les bénéficiaires qui ne respecteraient pas les dispositions d'estivage fixées par les différentes bases légales y relatives.

*Der Präsident:*

Danke Herr Staatsrat.

Wir können weiterfahren. Angesagt wäre jetzt die Vereidigungen vorzunehmen. Wir schlagen vor, dass wir zuerst die Dringlichkeit behandeln und dann auf die Vereidigungen zurückkommen.

## **URGENCE / DRINGLICHKEIT**

**17. RESOLUTION URGENTE**  
**des députés Mathias Reynard (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et**  
**Gaël Bourgeois (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), concernant:**  
**défendre nos villages valaisans en défendant le service public (06.05.2009)**  
**(4.001)**

**DRINGLICHE RESOLUTION**  
**der Grossräte Mathias Reynard (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS),**  
**und Gaël Bourgeois (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), betreffend**  
**Service public für unsere Dörfer (06.05.2009) (4.001)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT /**  
**ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:**

*M. le député (suppl.) Mathias Reynard, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):*

Le député-suppléant Gaël Bourgeois et moi-même avons déposé cette résolution suite au récent plan annoncé par La Poste Suisse et visant à réexaminer de nombreux offices postaux sur tout le territoire suisse.

Le Valais est particulièrement touché par ce projet et nous avons donc demandé que la résolution soit traitée en urgence. En effet, la question répond aux critères d'urgence:

- l'actualité et l'imprévisibilité de l'objet évidemment vu l'ampleur du projet de La Poste que personne ne pouvait imaginer;
- la nécessité de réagir rapidement nous a enfin semblé primordiale. Si nous avions attendu la session d'octobre, par exemple, pour traiter ce sujet, les réexamens d'offices postaux se seraient sans doute transformés en fermetures définitives.

Nous remercions sincèrement le Bureau d'avoir accepté cette urgence et d'avoir montré ainsi qu'il accordait toute son attention à cette problématique.

Je l'ai dit, le Valais est particulièrement touché. Comme vous pouvez le constater sur la liste insérée dans la résolution, 23 villages valaisans sont malheureusement concernés, de St-Gingolph à Oberwald, en passant par Bovernier, Nax, Arbaz ou encore Salins.

Vu cette situation, nous demandons au Conseil d'Etat qu'il intervienne auprès du Conseil fédéral, auprès de la direction de La Poste Suisse ou auprès des services concernés au sein de l'Administration fédérale pour défendre les offices postaux valaisans.

En effet, le Valais ne peut pas être considéré comme les autres cantons suisses pour plusieurs raisons:

- Tout d'abord, l'éloignement de nos villages nous contraint, en cas de fermeture d'un bureau de poste, à parcourir plusieurs kilomètres afin d'atteindre un autre office postal.
- Nos routes sont, en règle générale, des routes de montagne, sinueuses, avec une météo parfois difficile en altitude.
- De plus, notre canton n'est pas un canton urbain; on n'est pas dans la situation de Genève ou Lausanne. Les transports publics sont souvent minimaux et se déplacer entre nos villages n'est pas aisé et rapide.
- Enfin, le rôle social et sociétal de La Poste ne doit pas être minimisé. Les offices de poste de nos villages sont des lieux de rencontre et participent activement à la vie villageoise.

Il nous semble donc logique que La Poste prenne en compte ces différents critères.

Evidemment, nous espérons que cette problématique interpellera tous les députés. Je ne doute pas que cette question dépassera largement les étiquettes partisans. Il s'agit, en effet, de l'intérêt des Valaisannes et des Valaisans.

Je vous remercie d'avance du bon accueil que vous ferez à cette résolution pour défendre nos offices de poste et, par-là, défendre le service public dans notre région périphérique, défendre nos postes de travail et défendre la population valaisanne.

Merci.

*Der Präsident:*

Danke Herr Grossrat (Suppl.).

Die Diskussion wird nicht verlangt. Ich kann das Wort Herrn Staatsrat Cina erteilen.

*M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET):*

Les députés (suppl.) Mathias Reynard et Gaël Bourgeois soulèvent la question des réseaux des offices postaux sous le bon angle: celui du maintien du service public aux PME comme aux particuliers. C'est exactement ce pourquoi le Gouvernement valaisan s'est toujours, je répète, toujours investi en suivant de près l'évolution de La Poste et notamment de son réseau d'offices. Cela a été le cas dans le cadre du projet Ymago de redéfinition du réseau postal comme du projet REMA de restructuration des centres de tri où l'engagement du canton a permis d'obtenir la mise en place récente du centre de vidéo codage et de traitement des recours à Sion avec 110 postes de travail.

Dans le cadre du nouvel examen annoncé du réseau des offices postaux, le Conseil d'Etat, de concert avec nos parlementaires, rappellera à la direction de La Poste l'importance décisive du maintien du service public postal en Valais, en soulignant, d'une part, l'engagement de son nouveau président Claude Béglé de se plier aux décisions de la commission "offices de poste" chargée d'arbitrer les litiges en cas de propositions de fermeture de bureaux de poste communaux.

Dans ce sens, il va de soi que le remplacement éventuel d'un office de poste par une agence ou un service à domicile doit apporter au minimum la même qualité de service public qu'auparavant. Notons, par exemple, que La Poste vient d'accepter les paiements par cartes de crédit autres que postales dans ses agences.

En demandant également à La Poste de surseoir à toute décision avant la présentation complète de son réexamen au département fédéral concerné, il faut rappeler dans ce sens que le directeur de La Poste Suisse, M. Michel Kunz, présent lors de l'inauguration du centre de vidéo codage de Sion, a clairement indiqué qu'il n'est pas question d'agir à la hussarde: "nous nous donnons jusqu'en 2011 pour procéder à cet examen" et plus loin, parlant des communes, je cite: "je le répète, rien ne se fera sans leur accord".

Enfin et dans le cadre de nos rencontres avec les responsables de La Poste, nous allons aborder la question évoquée des critères d'examen des offices de poste pour qu'il soit tenu compte – et là vous avez raison, Monsieur le député-suppléant – des particularités liées à la géographie de ce canton.

Vous le voyez, la réorganisation de La Poste et le maintien du meilleur service public sont un thème qui a fait et qui fera encore l'objet de toute notre attention.

Cela dit, il faut aussi souligner que, jusqu'ici, cette dernière a agi dans le respect de sa responsabilité sociale et que nous n'avons enregistré que peu de griefs de communes envers La Poste, ce qui montre que la recherche de nouvelles solutions assurant le service au public est faite en concertation avec les communes.

*Der Präsident:*

Danke Herr Staatsrat.

Wir kommen zur Abstimmung zu dieser Resolution.

**Par 116 voix et une abstention, les membres de la Haute Assemblée acceptent la résolution urgente 4.001 du député (suppl.) Mathias Reynard.**

Da noch nicht alle Mitglieder des Kantonsgerichts anwesend sind, fahren wir weiter mit der Fragestunde und werden diese dann unterbrechen, sobald diese Mitglieder bereit sind.

## 18. HEURE DES QUESTIONS / FRAGESTUNDE

### Question 4

**du groupe UDC, par le député Jean-Luc Addor, concernant les questions sur la banque des Valaisans (06.05.2009)**

#### **TEXTE DEPOSE:**

*M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS), et président du Gouvernement:*

La procédure fixée par le Conseil d'Etat avait pour objectif de trouver les meilleurs candidats pour représenter l'Etat du Valais en tant qu'actionnaire majoritaire au sein du conseil d'administration de la Banque Cantonale du Valais (BCVs). En d'autres termes, le Conseil d'Etat se devait de trouver les meilleurs administrateurs pour représenter l'Etat du Valais. En l'occurrence, il ne s'agissait donc pas d'une procédure de droit public à proprement parler. Le Conseil d'Etat avait pour tâche de proposer, selon les statuts légaux et suivant les règles de procédure rendues publiques dans le Bulletin Officiel du 23 janvier 2009, des candidats aptes au poste d'administrateur, incluant ses propositions pour les postes de président et de vice-président.

Le Conseil d'Etat s'est appuyé dans cette tâche sur un groupe de travail présidé par le président en exercice, le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, et composé de MM. Maurice de Preux, président du conseil d'administration de la BCVs, et de Paul Nyffeler, président de l'Association suisse des banques cantonales.

Sur proposition de ce groupe, le Conseil d'Etat a décidé que le processus d'évaluation suivrait les règles de la "corporate governance". Il a défini les critères de sélection ainsi que les aptitudes, tout comme les exigences personnelles requises de la part des candidats à un poste d'administrateur, d'une part, et, d'autre part, les exigences fixées pour l'obtention du mandat de président du conseil d'administration de la BCVs.

Le Conseil d'Etat a, dans un premier temps, accepté dans une décision de principe de proposer à leur réélection les quatre administrateurs sortants.

Sur la base d'un questionnaire spécialement établi et envoyé à tous les candidats, le groupe de travail a évalué chacune des candidatures selon, en premier lieu, les critères suivants:

- la nécessaire disponibilité en temps du candidat à assumer le mandat en question;
- l'absence de conflits d'intérêts permanents;
- l'excellente réputation et garantie d'une conduite irréprochable et notamment absence de procédure pénale et de poursuite ouverte contre le candidat.

A noter que tous les candidats ont répondu à ce questionnaire. Seul un candidat, absent en raison d'un séjour à l'étranger, n'a pu y donner suite dans les délais impartis.



A, ensuite, été évalué le niveau de compétences personnelles, professionnelles et dans le domaine bancaire des candidats ainsi que leur complémentarité au sein du groupe. La prise en compte du critère de la complémentarité avait pour but de rendre la composition du conseil d'administration en formation la plus représentative de la situation valaisanne, du point de vue de la répartition des compétences et des connaissances économiques qui y seraient représentées, tout comme de celui de la répartition régionale.

Tous les candidats retenus par le Conseil d'Etat remplissaient les exigences d'aptitude, qui les amèneront à assumer pleinement leur rôle dans un conseil d'administration performant.

Les candidats n'ont pas été auditionnés personnellement par le Conseil d'Etat, à l'exception de M. Stalder.

### **Frage 11**

#### **von Grossrat Markus Truffer, CVPO, betreffend Verführung statt Aufklärung, Förderung statt Prävention**

##### **HINTERLEGTER TEXT:**

*M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS), et président du Gouvernement:*

Sur la base d'une convention signée le 25 avril 2009 entre le Département de l'éducation, de la culture et du sport et la Fédération SIPE (sexualité, information, prévention, éducation), qui a été renouvelée, puisque cette convention dure depuis quelques années, c'est une mesure complémentaire à l'école qui s'intègre dans les quatrièmes et les sixièmes années de l'école primaire et dans les classes de deuxième année du CO comme une offre facultative, parce que les parents doivent donner leur accord pour suivre ce cours et ils doivent le donner par écrit.

Les parents et les milieux concernés n'ont pas d'objection sur le cours lui-même. Par contre, depuis quelques mois, quelques intervenants nous ont contactés pour dire leur mécontentement ou faire des critiques sur la façon dont sont donnés les cours.

C'est la raison pour laquelle le Département de l'éducation, de la culture et du sport, dès 2008/2009, a décidé de ne plus distribuer certains moyens d'enseignement et certaines brochures aux enfants et aux adolescents étant donné les considérations faites par de tierces personnes.

Les soucis et les craintes ont été discutés à plusieurs reprises et une nouvelle séance est prévue ces prochaines semaines de façon à ce que nous ayons une autre organisation pour la reprise scolaire 2009/2010. Nous pensons à la fois signer une nouvelle convention avec le SIPE et, de plus, intégrer l'inspection dans cette responsabilité pour mieux contrôler ce domaine assez sensible.

## **Frage 2**

### **von Grossrat (Suppl.) Frank Wenger, CSPO, betreffend Winterschäden am Strassennetz**

#### **HINTERLEGTER TEXT:**

*Hr. Staatsrat Jacques Melly, Vorsteher des Departements für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU):*

Die besonders harten Bedingungen des Winters 2008/09 verursachten äusserst hohe Winterdienstkosten auf dem Kantonsstrassennetz und bedeutende Schäden an den Fahrbahnen.

Die Erfassung dieser Schäden und Bezifferung ihrer Reparaturen werden derzeit beinahe abgeschlossen. Um weitere nachträgliche Schäden zu verhindern und raschmöglichst annehmbare Sicherheitsvoraussetzungen wieder herzustellen, erfolgten und laufen bereits dringende Interventionen.

Darunter betreffen die Schäden Strassenteilstücke, für welche die Wiederinstandstellung des Fahrbahnbelags für das Jahr 2009 bereits geplant war. In diesen Sektoren werden demzufolge die Reparaturen im Laufe des Jahres erfolgen.

Auf zahlreichen Strecken erfordert das Schadenausmass schwere Interventionen, welche voraussichtlich im Budget 2010 umgesetzt werden.

In Ermangelung von zusätzlichen Finanzmitteln werden diese Bauarbeiten das ordentliche Budget belasten. Dadurch werden die Finanzmittel, welche für weitere Aufgaben eingesetzt werden könnten, die eine Verbesserung und den Unterhalt des kantonalen Strassennetzes erfordern, vermindert.

## **Question 7**

### **du groupe PDCB, par le député (suppl.) Patrice Michaud, concernant une avalanche à Liddes**

#### **TEXTE DEPOSE:**

*M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):*

Les travaux d'infrastructures routières prévus pour sécuriser de façon définitive ce tronçon dépassent les moyens financiers propres du canton et le projet global ne pourra démarrer qu'après l'intégration de cet axe international dans le réseau de base de nos routes nationales.

Cette décision de classement appartient à la Confédération et elle est programmée pour cette année encore.

Dans l'attente de la réalisation de ce grand projet, une installation de détection de départ des avalanches avec feux lumineux sur la route du Grand-St-Bernard sera mise en place en urgence avant l'hiver. Ce dispositif n'est, cependant, pas suffisant pour sécuriser la route de Liddes à Chandonne, située au-dessus de la route principale. Afin de permettre un accès sûr au village pendant les périodes critiques, la route communale d'amélioration foncière existante en rive droite du torrent d'Aron sera aménagée et déneigée.

Ces mesures provisoires permettront d'assurer un bon niveau de sécurité en attendant la réalisation des ouvrages définitifs soumis aux procédures usuelles d'autorisation de construire et d'adjudication selon l'ordonnance sur les routes nationales.

### **Question 8**

**du député (suppl.) Joachim Rausis, PDCB, concernant: les frais de déneigement ne sont pas des frais d'entretien de la structure**

#### **TEXTE DEPOSE:**

*M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):*

L'établissement du budget et la tenue des comptes à l'Etat du Valais se font conformément au plan comptable général des collectivités publiques suisses. Ils ne peuvent donc pas être modifiés selon les besoins spécifiques de chaque service.

La question de la séparation des frais relatifs au service hivernal des autres dépenses d'entretien des routes cantonales s'est déjà posée à plusieurs reprises au sein du Service des routes et des cours d'eau. Elle a trouvé une réponse, une solution lors de la mise en place de SAP à l'Etat par l'ouverture d'ordres spécifiques à ces dépenses. Il est ainsi possible d'établir un budget propre aux frais de déneigement et de les comparer avec les dépenses effectives afin de ne pas grever le budget des autres frais d'entretien.

Mais, comme ces dépenses dépendent des conditions météo, elles ne sont, par conséquent, pas prévisibles. Une demande de crédits supplémentaires est déposée en cours d'année s'il s'avère que le montant des dépenses prévues dépassera le montant au budget. Ainsi, le Département des transports, de l'équipement et de l'environnement a transmis à l'Administration des finances, en avril 2009, une demande de crédits supplémentaires de 6 millions pour honorer les factures de déneigement pour l'année 2009.

En conclusion, le service hivernal fait l'objet d'une budgétisation propre sur les ordres, mais aucune rubrique n'apparaît spécifiquement dans le budget annuel. Il est ainsi possible d'exécuter les travaux prévus pour l'entretien des routes sans devoir les diminuer pour compenser les dépassements provenant du service hivernal, pour autant que les crédits supplémentaires pour le service hivernal soient octroyés par le Grand Conseil.

## Frage 12

**von Grossrat Hans-Ulrich Weger, CVPO, betreffend: Sind Zufahrtsstrassen ins Wallis wichtig?**

### **HINTERLEGTER TEXT:**

*Hr. Staatsrat Jacques Melly, Vorsteher des Departements für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU):*

Sichere Zufahrtsstrassen sind für unseren touristischen Kanton wesentlich. Die Strasse von Andermatt nach Realp ist auf gewissen Teilstrecken einer starken Lawinengefahr ausgesetzt.

Im letzten Winter sind ausserordentliche Schneemengen niedergegangen. Aus diesem Grund musste diese Strasse mehrmals geschlossen werden.

Was die Zusammenarbeit mit dem Kanton Uri betrifft, muss hervorgehoben werden, dass diese sehr gut ist. Die Eröffnungen im Frühjahr und die Wintersperrungen sind für den Furkapass koordiniert. Diese Koordination besteht auch mit dem Kanton Bern für den Grimsel und mit dem Kanton Tessin für den Nufenen.

Jeder Kanton bleibt indessen souverän für die Bewirtschaftung seines eigenen Strassennetzes. Die örtlichen Verhältnisse und meteorologischen Bedingungen sind nicht immer die gleichen beidseits der Pässe.

Am vergangenen 19. März wurde in Bern eine Sitzung der Kantonsingenieure von Uri, Tessin, Bern, Graubünden und Wallis abgehalten mit dem Ziel die Eingriffe der Kantone zu koordinieren, um eine best mögliche Bewirtschaftung der Alpenpässe zu erreichen. Dieser Schritt wird mit dem Ziel, die Nachbarkantone über die Wichtigkeit einer koordinierten Bewirtschaftung sowie der Zurverfügungstellung der notwendigen Mittel zu informieren, fortgesetzt.

## Frage 13

**von Grossrat Stefan Zurbriggen, CVPO, betreffend Sicherheit der Zufahrtswege in die Seitentäler**

### **HINTERLEGTER TEXT:**

*Hr. Staatsrat Jacques Melly, Vorsteher des Departements für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU):*

Wegen den heftigen Schnee- und Regenfällen im vergangenen Winter musste die Strasse ins Saastal in der Tat während fünfeinhalb Tagen gesperrt werden.

Unter normalen Winterbedingungen muss diese einzige Zufahrtstrasse ins Tal ein bis zwei Tage pro Jahr gesperrt werden. Artikel 103, Absatz 2 des Strassengesetzes bestimmt: "Bei Schneefall und Glatteis werden die öffentlichen Strassen nach Massgabe der vorhandenen technischen und personellen Möglichkeiten und so weit es wirtschaftlich und ökologisch zu verantworten ist, von Schnee geräumt, gegen Schneeverwehungen geschützt

und durch Schlageisbekämpfung benutzbar erhalten. Der durch den Strassenmeister personalisierte Strassenunterhaltungsdienst ist zuständig und verantwortlich für die Schliessung und Wiedereröffnung der bedrohten Strassenteilstücke. Er stützt sich auf die Empfehlungen der regionalen Lawinen- und Naturgefahrenkommission."

Diese Zusammenarbeit hat sich in den vergangenen Jahren als sehr effizient erwiesen. Dadurch konnten weitere schwere Unfälle vermieden werden. Der Kanton hat mit den Gemeinden ein so genanntes Korridorplanungskonzept erarbeitet. In dieser Studie wurden 71 gefährliche Orte lokalisiert und eine Interventionsprioritätenliste erstellt. Diese dienen als Arbeitsgrundlage für die Erarbeitung von neuen Sicherheitsprojekten. Die Galerie Zen Walken wird im Jahr 2009 repariert. Auf der Teilstrecke zwischen Raffgarten bis Bodenbrücke werden Steinschlagschutznetze eingebaut. Zudem ist die Errichtung des künstlichen Lawinenauslösungssystem von Mässbvina und Bogwang noch in diesem Jahr geplant.

Angesichts der 71 gefährlichen Standorte der Saastalstrasse ist es wohl verständlich, dass eine sofortige Lösung, mit welcher die Schliessung dieser Strasse vermieden werden kann, nicht möglich ist. Der Staatsrat wird nach wie vor entsprechend den verfügbaren finanziellen Mitteln, die nötigen Schutzprojekte weiter verwirklichen.

Man muss sich aber bewusst sein, dass eine absolute Sicherheit auf kurze Sicht hin bei einer solchen topografischen Konfiguration nicht erreicht werden kann, und dass punktuelle Sperrungen noch unerlässlich sind, um die Sicherheit der Strassenbenützer bestmöglich zu gewährleisten.

#### **Frage 14**

#### **von Grossrat Erno Grand und Mitunterzeichnenden betreffend alte Kantonsstrasse durch den Pfywald**

##### **HINTERLEGTER TEXT:**

*Hr. Staatsrat Jacques Melly, Vorsteher des Departements für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU):*

Nach Inbetriebnahme der neuen Kantonstrasse T9 auf dem rechten Ufer der Rhone, wurde die ehemalige Strasse aus Verkehrssicherheitsgründen auf zweifach Spuren mit zwei Velostreifen umgebaut. Die Fräsarbeiten der früheren Markierung sowie die äusserst harten Bedingungen des vergangenen Winters haben den Strassenbelag stark beeinträchtigt.

In diesem Frühjahr wurden dringende Reparaturen vorgenommen und der Lastwagenverkehr wurde während der gesamten Aufbauperiode verboten. Zudem wurde diese Strecke für Motorradfahrer gesperrt.

Bedeutende Unterhaltsarbeiten sind unbedingt notwendig, um bis zur Aufnahme der Arbeiten der Autobahn direkt auf dieser Linienführung einen annehmbaren Zustand wieder herzustellen.

Der Kanton hat ein Los von Belagsreparaturarbeiten ausgeschrieben. Die Offerten wurden eingereicht und werden derzeit überprüft. Der Staatsrat wird in den nächsten Monaten die Vergabe vornehmen. Die Arbeiten können im Juni beginnen, sofern diese Vergaben nicht angefochten werden.

Ziel ist es, so lange wie möglich eine Transitmöglichkeit durch den Pfywald zu gewährleisten. Gemäss dem generellen Autobahnbauprogramm sollten die direkt auf der bisherigen Kantonsstrasse vorzunehmenden Bauarbeiten im Jahre 2010 beginnen. Demzufolge werden nur dringliche Unterhaltsinterventionen erfolgen.

*Der Präsident:*

Danke Herr Staatsrat.

Ein Kompliment auch Herrn Staatsrat Jacques Melly für die deutsch und deutlichen Antworten eben, die er hier erteilt hat.

Danke schön.

Wir unterbrechen hier die Fragestunde und kommen zur Vereidigung der Gerichtsbehörden.

## **19. ASSERMENTATIONS / VEREIDIGUNGEN**

**Membres du Tribunal cantonal / Mitglieder des Kantonsgerichts**

**Procureurs / Staatsanwälte**

*Der Präsident:*

Ich bitte Sie, meine Damen und Herren, sich zu erheben und die Damen und Herren unserer Gerichtsbehörde bitte ich den Saal zu betreten.

*(Précédés d'une huissière et d'un huissier, les membres du Tribunal cantonal et les procureurs font leur entrée dans la salle sous les applaudissements des membres de la Haute Assemblée.)*

*Der Präsident:*

Meine Damen und Herren der Gerichtsbehörde

Sie sind für die neue Legislatur in ihrer Funktion und Ämtern bestätigt resp. für die neue Legislatur wiedergewählt worden.

Ich gratuliere Ihnen im Namen des Parlaments dazu und wünsche Ihnen volle Befriedigung in ihren verantwortungsvollen Ämtern und Funktionen.

Wir werden jetzt zur Eidesformel übergehen und ich gebe das Wort dem 1. Vizepräsidenten, Herrn Jean-François Copt (dieser wird Ihnen die Eidesformel in deutscher Sprache verlesen) und dem 2. Vizepräsidenten, Herrn Jean-Albert Ferrez.

*(Siehe Artikel 20 des Gesetzes über die Gerichtsbehörden / cf. Article 20 de la loi d'organisation judiciaire.)*

Ich lese jetzt die jeweiligen Namen ab und dann bitte ich Sie den Schwur zu leisten oder feierlich zu versprechen. Ich bitte Sie dazu die Hand zu erheben und den Eid oder das Versprechen zu leisten.

Als Kantonsrichter wird vereidigt:

Eve-Marie Dayer-Schmid

Jacques Berthouzoz

Jean-Bernard Fournier

Françoise Balmer Fitoussi

Jérôme Emonet

Hermann Murmann

Jean-Pierre Derivaz

Dr Stéphane Spahr

Dr. Lionel Seeberger

Jean-Pierre Zufferey

Thomas Brunner

Wir gehen weiter zu den Ersatzrichtern am Kantonsgericht:

Jean-Michel Maillard

Dr. Roland Fux

François Vouilloz

Geneviève Berclaz Coquoz

Bertrand Dayer

Frédéric Addy

Béatrice Neyroud Dubuis

Dr. Philipp Näpfli

Entschuldigt haben sich Frau Dr Marie-Claire Pont Veuthey und Herr Uli Kalbermatter. Die Vereidigung wird dann später noch vorgenommen.

Wir fahren weiter mit dem Generalstaatsanwalt und den Staatsanwälten:

Jean-Pierre Gross

Martin Arnold

Olivier Elsig

Liliane Bruttin Mottier

Ferdinand Schaller

André Morand

Besten Dank, dass Sie den Eid oder das Versprechen abgelegt haben. Ich wünsche der Gerichtsbehörde für die neue Legislatur eine erfolgreiche Tätigkeit.

An dieser Stelle möchte ich auch dem neu gewählten Präsidenten des Kantonsgerichts, Herrn Jacques Berthouzoz, danken für seine ausgezeichnete Wahl gestern sowie an den Vizepräsidenten, Herrn Jean-Bernard Fournier. Ich wünsche ihnen in ihrer Funktion viel Erfolg und eine erfolgreiche Tätigkeit.

Danke schön.

*(Applaus)*

## **HEURE DES QUESTIONS / FRAGESTUNDE**

### **Question 3**

**du groupe UDC, par le député (suppl.) Bruno Perroud, concernant les amendes infligées à des entreprises étrangères**

#### **TEXTE DEPOSE:**

*M<sup>me</sup> la conseillère d'Etat Esther Waeber-Kalbermatten, cheffe du Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI):*

Monsieur le député-suppléant Bruno Perroud, je suppose que vous désirez une réponse très concrète. La voici:

Pour l'année 2008, 109 prononcés d'amende ont été notifiés au plan cantonal en application de la loi sur les travailleurs étrangers détachés sur sol valaisan. Sur ce nombre, 30 oppositions ont été enregistrées. Le montant total des amendes facturées en 2008 se chiffre à 115'144 francs. Au 31 décembre 2008, les montants encaissés se sont élevés à 59'090 francs. Il est difficile de pronostiquer le taux de réussite de récupération du solde des amendes non contestées vu qu'il n'existe pas d'accord international au sujet de leur encaissement. Les entreprises étrangères qui veulent continuer à détacher des travailleurs chez nous ont tout intérêt à s'en acquitter. Pour les autres, les chances de récupération sont faibles. Mais, en ce cas, leur est applicable la mesure introduite lors de la révision de la loi en 2006 les privant de



la possibilité de détacher des travailleurs en Suisse. Sur cette base, nos services ont prononcé 11 interdictions en 2007, 8 en 2008 et 7 en 2009 à l'encontre d'entreprises étrangères.

Grâce à des efforts soutenus de la commission tripartite cantonale, des partenaires sociaux et des inspecteurs sur le terrain, le Valais est parmi les cantons qui appliquent le plus rigoureusement les mesures prévues par la loi.

Aussi le Gouvernement ne voit-il pas la nécessité immédiate de renforcer encore ces mesures.

### **Question 5**

#### **du groupe PLR, par la députée Anne-Marie Sauthier-Luyet, concernant le système d'alerte enlèvement**

##### **TEXTE DEPOSE:**

*M<sup>me</sup> la conseillère d'Etat Esther Waeber-Kalbermatten, cheffe du Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI):*

Madame la députée Anne-Marie Sauthier-Luyet, Sie fragen wie weit der Aufbau des Alarmsystems bei Entführungen, Verschwinden von Kindern und Jugendlichen in der Schweiz gediehen ist.

Le Conseil d'Etat et la police cantonale ont suivi et soutenu dès le début la mise sur pied d'un système d'alerte enlèvement au niveau national.

Lors de sa réunion du 2 avril 2009, la Conférence des chefs de Département de justice et police a décidé de la création d'un projet commun entre la Confédération et les cantons.

Trois groupes de travail ont été constitués en vue de la réalisation de cet important projet.

La police cantonale sera représentée à cette occasion par le chef de la police de sûreté, le commissaire Robert Steiner.

Il s'agit d'aller le plus vite possible dans la concrétisation de ce dossier. Sa mise en œuvre devrait intervenir pour la fin 2009.

Le Conseil d'Etat suivra avec attention l'avancement des travaux et ne manquera pas de suivre l'évolution de ce dossier.

## Question 6

**du groupe PDCC, par le député Pascal Bridy, concernant la traque aux pédophiles, comment faire?**

### **TEXTE DEPOSE:**

*M<sup>me</sup> la conseillère d'Etat Esther Waeber-Kalbermatten, cheffe du Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI):*

Monsieur le député Pascal Bridy, vous avez lu dans un quotidien que les policiers ne pourront plus utiliser une fausse identité sur Internet pour mener des traques aux pédophiles.

La chose n'est pas si simple.

J'essaierai de vous donner une réponse cohérente.

Dans le cadre de ses activités courantes, la police cantonale est amenée à effectuer des enquêtes sous différentes formes.

Lorsque des mesures de surveillance secrète doivent être prises, l'autorisation préalable des autorités d'instruction pénale doit être requise.

Le Tribunal fédéral a récemment eu l'occasion de se prononcer sur ce sujet et a rappelé la nécessité pour la police de demander et d'obtenir une autorisation judiciaire avant le début de l'intervention. Cette pratique est celle qui a toujours été suivie par notre corps de police cantonale.

Dès 2011 entrera en vigueur le nouveau code de procédure pénale unifié au niveau de la Confédération. Ce code reprendra les principes actuels mis en place par la loi fédérale sur les investigations secrètes et précisés par la jurisprudence actuelle.

Ces dispositions viendront donc confirmer la pratique actuelle de la police cantonale.

Le Conseil d'Etat, pour sa part, reste attentif aux développements législatifs futurs, conscient de l'importance de la lutte contre la pédophilie en particulier et la criminalité sur Internet en général. Il veille à ce que les tâches de nos policiers ne soient pas compliquées à l'extrême.

## Question 1

**du groupe PLR, par le député Moreno Centelleghé, concernant la grippe A(H1N1)**

### **TEXTE DEPOSE:**

## Question 9

**du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par le député (suppl.) Gaël Bourgeois, concernant A(H1N1)**

### **TEXTE DEPOSE:**

*M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):*

Ces deux questions ont été réunies pour faire l'objet d'une réponse commune.

Dès l'annonce, par l'Organisation mondiale de la santé, de la propagation du virus A(H1N1) en date du 27 avril 2009, le médecin cantonal a informé ce même jour les médecins installés dans le canton des critères de suspicion liés au virus A(H1N1) et leur a rappelé leur obligation de déclarer au médecin cantonal tout cas suspect dans les deux heures. Le médecin cantonal décide alors des mesures adéquates à prendre.

Par ailleurs, le médecin cantonal a réuni, le 27 avril 2009, donc le même jour, la cellule pandémie du canton du Valais pour décider des mesures à mettre en œuvre en fonction de l'évolution de la situation. Cette cellule s'appuie sur le plan cantonal en cas de pandémie, dont le Conseil d'Etat a pris connaissance en juin 2007. A titre d'information, ce plan est disponible sur le site Internet de l'Etat du Valais à l'adresse [www.vs.ch/santé](http://www.vs.ch/santé).

En cas d'afflux important de personnes atteintes par le virus, une filière de soins spécifiquement dédiées aux malades atteints par le virus pandémique est prévue: des centres de grippe, mis sur pied dans l'ensemble du canton, seraient chargés de la prise en charge médicale des malades et les hôpitaux de Sierre et d'Aigle seraient dédiés uniquement aux malades grippés.

Enfin, le canton du Valais a constitué notamment un stock de masques et de médicaments antiviraux (Tamiflu) permettant de faire face aux éventuelles premières flambées de grippe pandémique dans notre canton en attendant que la Confédération libère les stocks de médicaments destinés aux cantons.

En conclusion, en considérant les connaissances actuelles sur ce virus, le canton du Valais a pris toutes les mesures pour faire face à une éventuelle pandémie.

Enfin, dans la situation actuelle, le virus de grippe A(H1N1), selon l'OFSP, ne représente pas, pour l'instant, un risque élevé pour la population valaisanne et suisse.

### **Question 10**

**de la députation de Collombey-Muraz, par les députés Olivier Turin, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Fabien Derivaz (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS) et Alexis Turin, PLR, concernant l'exonération fiscale de la raffinerie de Collombey**

*(en collaboration avec le DEET)*

#### **TEXTE DEPOSE:**

*M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):*

Le Conseil d'Etat rappelle, tout d'abord, que l'exonération fiscale se base sur l'article 238 de la loi fiscale valaisanne et que les éléments déterminants sont la création de postes de travail et les investissements. Le projet doit correspondre à un développement économiquement durable et respectueux de l'environnement. Le Conseil d'Etat prend la décision d'une exonération après avoir demandé le préavis de la commune.

Pour ce qui est du cas de la raffinerie de Collombey, le Conseil d'Etat n'a pris aucune décision quant à la demande d'exonération fiscale déposée par cette société. En accord avec la position de la commune, aucune décision d'exonération ne sera prise tant que les problèmes liés à l'environnement ne seront pas réglés. Dès que la société aura effectué l'assainissement de ses installations, le Conseil d'Etat pourra alors examiner la demande d'exonération partielle, comme il le fait d'ailleurs pour les sociétés qui remplissent les conditions.

La commune de Collombey-Muraz et les représentants de la raffinerie ont été informés de la décision du Gouvernement.

*Der Präsident:*

Danke Herr Staatsrat.

Wir sind somit am Ende der Fragestunde und auch am Ende unserer ersten Session.

Geschätzte Kolleginnen und Kollegen

Wir haben ein bisschen Vorsprung, aber das ist kein Problem. Wir haben genügend Material da, um diesen Vorsprung zu überbrücken.

Es freut mich, Sie im Namen meiner Wohngemeinde Varen zum Empfang einzuladen und Ihnen damit die Gelegenheit zu bieten, das naturnahe Weindorf ob dem Pfywald mit seinen 650 Einwohnerinnen und Einwohner näher kennen zu lernen.

Für jene, die zum ersten Mal nach Varen reisen, sei erwähnt, dass wir die Strasse durch den Pfywald benutzen. Wir haben heute Morgen hier das Thema ja schon behandelt. Sie können dann selber testen wie der Zustand dieser Strecke ist.

Ich bedanke mich an dieser Stelle bei Ihnen und bereits auch schon bei allen Mitwirkenden, die mithelfen und mitgeholfen haben, diesen Tag und diese Woche zu gestalten und vor allem auch den Nachmittag.

Bevor wir uns jetzt auf die Strasse begeben zum Empfang durch die Stadt Sitten, bedanke ich mich herzlich für das offerierte Apero durch die Stadtgemeinde Sitten.

Damit wir den Zeitplan einhalten können, bitte ich Sie, wenn möglich um 13.30 Uhr in Varen zu sein. Die Busse werden spätestens um 12.45 Uhr abfahren. Die Abfahrt der Busse ist südlich der Planta, rue de Lausanne, beim Restaurant "13 Novembre".

Die Autofahrer bitte ich den Anweisungen des Verkehrsdienstes in Varen zu folgen und vor allem den Zeitplan einzuhalten.

Somit schliesse ich meine erste Session als Präsident und wünsche Ihnen einen angenehmen und kameradschaftlichen Tag im Oberwallis.

Danke schön.

*(Applaus)*

**La session ordinaire de mai 2009 est officiellement close à 10 h 40.**

DECISION

concernant l'octroi d'un crédit supplémentaire en lien avec le crédit d'engagement pour la modernisation des programmes informatiques du SCC, la remise des déclarations fiscales par internet et l'automatisation des procédures de taxation

BESCHLUSS

über die Gewährung eines Verpflichtungskredits für die Modernisierung der Informatikprogramme der KStV, zur Einreichung der Steuererklärungen via Internet und zur Automatisierung der Veranlagungsverfahren

**Propositions de modification**  
**Abänderungsanträge**

Commission de l'économie et de l'énergie  
*Kommission für Volkswirtschaft und Energie*

<p style="text-align: center;"><b>Article 2</b></p> <p><u>Proposition du groupe UDC, par le député Jean-Luc Addor</u></p> <p>Revenir à la version initiale du Conseil d'Etat précisant que ces 6 postes de travail supplémentaires devront avoir le statut d'auxiliaires.</p> <p><b>Décision de la commission : refusée</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Artikel 2</b></p> <p><u>Vorschlag der UDC-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc Addor</u></p> <p>Rückkehr zur ursprünglichen Version des Staatsrates, in der vorgesehen ist, dass es sich bei den sechs zusätzlichen Stellen um Hilfsangestellten-Stellen handeln muss.</p> <p><b>Beschluss der Kommission: abgelehnt</b></p>
<p style="text-align: center;"><b>Article 2</b></p> <p><u>Proposition du groupe PLR, par le député André Vernay</u></p> <p>Retour au texte du Conseil d'Etat.</p> <p><b>Retirée</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Artikel 2</b></p> <p><u>Vorschlag der PLR-Fraktion, durch Grossrat André Vernay</u></p> <p>Rückkehr zur Version des Staatsrates.</p> <p><b>Zurückgezogen</b></p>
<p style="text-align: center;"><b>Article 2</b></p> <p><u>Nouvelle proposition de la commission:</u> Il est alloué sur l'exercice 2009 un crédit supplémentaire...</p>	<p style="text-align: center;"><b>Article 2</b></p> <p><u>Neuer Vorschlag der Kommission:</u> Auf die Rechnung 2009 wird ein Nachtragskredit...</p>

DECISION

concernant l'octroi d'une subvention pour l'assainissement complet du centre scolaire régional de Bammatta à Naters

BESCHLUSS

betreffend die Gewährung eines Kantonsbeitrags für die Gesamtanierung des Regionalschulhauses Bammatta in Naters

**Propositions de modification**

**Abänderungsanträge**

Commission de l'éducation, de la formation, de la culture et des sports

*Kommission für Erziehung, Bildung, Kultur und Sport*

<p style="text-align: center;"><b>Article 3</b></p> <p><i>Proposition du groupe PDCC, par la députée Marie-Anne Levrاند</i></p> <p>Cette subvention...et archéologie. Le Conseil d'Etat...dues à la hausse officielle <b>des coûts</b> de construction...</p> <p><b>Décision de la commission : refusée</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Artikel 3</b></p> <p><i>Vorschlag der PDCC-Fraktion, durch Grossrätin Marie-Anne Levrاند</i></p> <p>Diese Subvention...hat. Der Staatsrat...auf offiziell anerkannte eingetretene <b>Kosten-</b> und Lohnerhöhungen...</p> <p><b>Beschluss der Kommission: abgelehnt</b></p>
<p style="text-align: center;"><b>Article 3</b></p> <p><i>Proposition du groupe PDCC, par la députée Marie-Anne Levrاند</i></p> <p>Cette subvention...par le Service <del>cantonal</del> des bâtiments, monuments et archéologie...</p> <p><b>Décision de la commission : acceptée</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Artikel 3</b></p> <p><i>Vorschlag der PDCC-Fraktion, durch Grossrätin Marie-Anne Levrاند</i></p> <p>Keine Änderung im deutschen Text.</p>